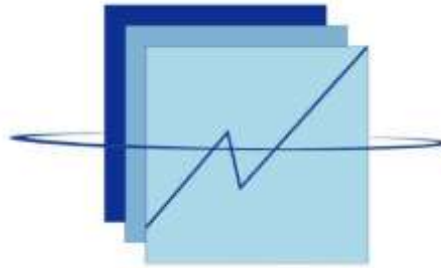


SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE FATICK

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

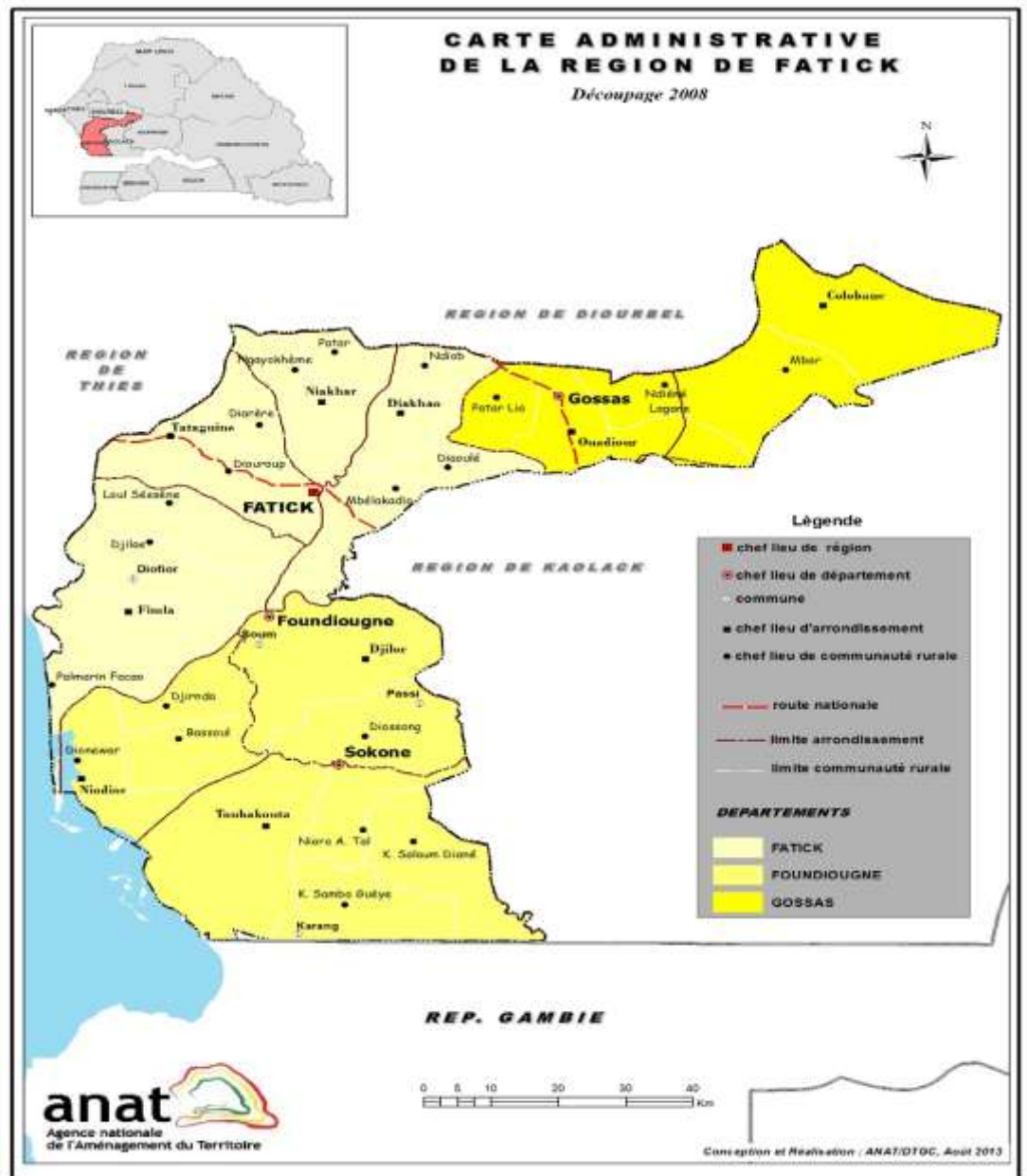
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie



COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Dr. Abdou DIOUF
Directeur Général Adjoint	Dr. Momath CISSE
Directeur à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Président du comité de lecture et de validation	Elhadji Omar SENHOR
COMITE DE COLLECTE ET DE REDACTION	
Cheffe du Service régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick (SRSD)	Fatou Bintou KEBE
Assistant chargé d'études au SRSD de Fatick	Serigne Cheikh Mbacké DIOUM
Agent d'appui au SRSD de Fatick	Fatou FAYE
COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION	
Direction générale	Elhadji Omar SENHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr. Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
	Maguette SARR
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Ousmane DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO
	Oumy DIOP

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Table des matières

<u>SECTION A.</u>	<u>TERRITOIRE - POPULATION</u>	16
CHAPITRE I : TERRITOIRE		17
I.1	LA REGION DE FATICK DANS LE SENEGAL	18
I.2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	20
CHAPITRE II : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT		22
II.1	OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE	23
II.2	OCCUPATION DU SOL	25
II.3	RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	27
II.4	CONDITIONS CLIMATIQUES	29
CHAPITRE III : POPULATION		31
III.1	STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION	32
III.2	REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE	34
III.3	DYNAMIQUE DE LA POPULATION	36
<u>SECTION B.</u>	<u>EMPLOI – TRAVAIL</u>	38
CHAPITRE IV :	EMPLOI	39
IV.1	POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	40
IV.2	POPULATION ACTIVE	42
IV.3	POPULATION EN EMPLOI REMUNERE	44
IV.4	ÉTABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL	46
CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE		48
V.1	TRAVAIL FAMILIAL	49
V.2	POPULATION NI EN EMPLOI, NI EN EDUCATION, NI EN FORMATION (NEET)	51
<u>SECTION C.</u>	<u>CONDITIONS D’HABITAT – VULNERABILITES</u>	53
CHAPITRE VI :	LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	54
VI.1	LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	55
VI.2	ACCES A INTERNET	57
CHAPITRE VII :	EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	59
VII.1	EAU	60
VII.2	ASSAINISSEMENT	62
VII.3	SOURCES D’ENERGIE DES MENAGES	64
CHAPITRE VIII :	POPULATION VULNERABLE	66
VIII.1	SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS)	67
VIII.2	SITUATION DES FEMMES	69
VIII.3	SECURITE ALIMENTAIRE	71
<u>SECTION D.</u>	<u>SERVICES SOCIAUX</u>	73
CHAPITRE IX :	PROTECTION SOCIALE	74
IX.1	ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES	75
IX.2	PROGRAMMES D’ASSISTANCE SOCIALE	77

CHAPITRE X : JUSTICE		79
X.1	ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE	80
X.2	POPULATION PENALE	82
CHAPITRE XI : SANTÉ		84
XI.1	PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTÉ	85
XI.2	RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTÉ	87
XI.3	ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA SANTÉ	89
CHAPITRE XII : ÉDUCATION		91
XII.4	ANALYSE DES PERFORMANCES SCOLAIRES	98
XII.5	FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	100
XII.6	ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	102
CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS		104
XIII.1	CULTURE ET LOISIRS	105
XIII.2	JEUNESSE ET SPORTS	107
<u>SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES</u>		109
CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION		110
XIV.1	SITUATION DES MARCHES	111
XIV.2	PRIX A LA CONSOMMATION	113
CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE		115
XV.1	ACTIVITES DES SFD	116
XV.2	ACTIVITES POSTALES	118
CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES		120
XVI.1	RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	121
XVI.2	DENPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	123
<u>SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF</u>		125
CHAPITRE XVII : ENTREPRISES		126
XVII.1	FORMALISATION DES ENTREPRISES	127
XVII.2	CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	129
CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE		131
XVIII.1	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS	132
XVIII.2	PRODUCTION	134
CHAPITRE XIX : ÉLEVAGE. SYLVICULTURE ET PECHE		136
XIX.1	ÉLEVAGE	137
XIX.2	SYLVICULTURE	139
XIX.3	PECHE	141
XIX.4	AQUACULTURE	143
CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES		145
XX.1	ENERGIE	146
CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES		148
XXI.1	TRANSPORT	149
XXI.2	TOURISME	151

<u>SECTION G.</u>	<u>ANNEXES</u>	<u>153</u>
CHAPITRE XXII :	ANNEXES	154
CHAPITRE XXIII :	GLOSSAIRES	159
CHAPITRE XXIV :	INDEX MOTS CLES	167

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions quotidiennes.

La SESN essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays. La présente édition traite de la situation économique et sociale de l'année 2024.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Dr Abdou DIOUF

**Directeur général de l'Agence nationale de
la Statistique et de la Démographie**

Sigles et abréviations

AEP	Alimentation en Eau Potable
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence pour la promotion des investissements et grands travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
BRH	Brigade Régionale d'Hygiène
BSF	Bourses de Sécurité Familiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Certificat d'aptitude pédagogique
CAEP	Certificat d'aptitude à l'éducation préscolaire
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDEPS	Centre de Développement Populaire et Sportif
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEAP	Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CLAC	Centre de lecture et d'Animation Culturelle
CLP	Comité Local de Pêche
CLPA	Comité Local de Pêche Artisanale
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPIS	Centre Principal d'Incendie et de Secours
CPN	Consultation Prénatale
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale
CRD	Comité Régionale de Développement
CS	Centre de Santé
CSIS	Centre Secondaire d'Incendie et de Secours
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
CUCI	Centre Unique de Collecte de l'Information
DA	Direction de l'Assainissement
DRA	Division Régionale de l'Assainissement
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés
DRS/SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSC	Enquête Démographie et de Santé Continue
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête Nationale de l'Emploi au Sénégal
EP	Eaux Pluviales
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
EU	Eaux Usées
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IA	Inspection Académique
IDEN	Inspection Départementale de l'Enseignement
IEC	Information, Éducation et Communication
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale

MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
NEET	« Not in Education, Employment, or Training » : (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation)
NINEA	Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations
OCB	Organisation Communautaire de Base
DHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
DMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
DMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDEF	Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation
PEC	Prise En Charge
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNBSF	Programme National des Bourses de Sécurité Familiale
PNDL	Programme National de Développement Local
PRA	Pharmacie Régionale d'Approvisionnement
PROGED	Projet de Réforme de la Gestion des forages motorisés
PS	Poste de Santé
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit mobilier
REGEFOR	Recherche et Gestion Forestière
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RNSE	Rapport National sur la Situation de l'Éducation
RNU	Registre National Unique
SA	Société Anonyme
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SARL	Société À Responsabilité Limitée
SAS	Société par Actions Simplifiées
SASU	Société PAR Actions Simplifiées Unipersonnelle
SAU	Société Anonyme Unipersonnelle
SCI	Société Civile Immobilière
SCN	Système de Comptabilité nationale des Nations Unies
SDAS	Services Départementaux de l'Action Sociale
SES	Situation Économique et Sociale
SFE	Sage-femme d'État
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
DRELPA	Direction régionale de l'Élevage et des Productions animales
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SURL	Société Unipersonnelle À Responsabilité Limitée
SVA	Supplémentation en Vitamine A
TAMA	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TAP	Taux d'Achèvement Primaire
TBPS	Taux Brut de Prés-scolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation

Liste des figures

Figure I-1 : Carte de la région de Fatick dans le Sénégal	19
Figure I-2 : Découpage administrative de la région	21
Figure II-1 : Carte du Couvert végétal de la région de Fatick en 2024	24
Figure II-2 : Occupation du sol dans la région de Fatick en 2024	24
Figure VIII-1 : Prévalence des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois selon la région	70
Figure VIII-2 : Prévalence des violences hors union au cours des 12 derniers mois selon la région	70
Figure VIII-3 : Prévalence des violences conjugales selon la région	70
Figure VIII-4 : Carte sur la situation alimentaire des départements de la région de Fatick en 2024	72

Liste des graphiques

Graphique II-1 : Répartition du nombre de pépinières et de plants produits selon le type d'acteur en 2024	28
Graphique II-2 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce en 2024.....	28
Graphique II-3 : Variation du nombre de pépinières et de plants produits entre 2023 et 2024	28
Graphique II-4 : Variation du nombre de plants produits selon l'espèce entre 2023 et 2024	28
Graphique II-5 : Variation mensuelle de la température (min, max) dans la région en 2024 (°C)	30
Graphique II-6: Cumul pluviométrique mensuelle dans la région en 2024 (mm).....	30
Graphique II-7: Vitesse moyenne du vent dans la région de Fatick (mètre/seconde) en 2024	30
Graphique II-8: Évolution mensuelle du taux d'humidité (%) dans la région de Fatick en 2024	30
Graphique III-1 : Évolution de la population suivant les périodes de recensement.....	33
Graphique III-2 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2024	33
Graphique III-3 : Répartition de la population de la région de Fatick par département et milieu de résidence, selon le sexe en 2024	35
Graphique III-4 : Évolution du taux d'urbanisation dans la région de Fatick de 1976 à 2024 (en%)	35
Graphique III-5 : Évolution de l'indice synthétique de fécondité.....	37
Graphique V-1 : Taux NEET dans la région de Fatick par milieu de résidence et par sexe en 2024	52
Graphique VI-1 : Pourcentage des ménages de Fatick disposant d'un abonnement internet (Wifi, Mobile, fibre optique, forfait) par milieu de résidence en 2023	58
Graphique VI-2 : Répartition des ménages de Fatick disposant d'un abonnement internet selon le milieu de résidence	58
Graphique VIII-3 : Proportion (%) d'enfants de 6 à 14 ans occupés selon le sexe en 2023	68
Graphique IX-1 : Répartition des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick selon la nature en année 2022 et 2023	76
Graphique XI-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires privées en 2024	86
Graphique XII-1 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut	95
Graphique XII-2 : Répartition du personnel enseignant du moyen-secondaire général public selon le corps au niveau régionale en 2024.....	97
Graphique XII-3 : Capacités d'accueil et de rétention dans la FPT accrues.....	101
Graphique XVI-1 : Répartition des recettes des collectivités territoriales en 2024 selon le type (en millions de francs CFA) 122	122
Graphique XVI-2 : Situation des finances publiques locales en 2024 selon la circonscription administrative (en millions de francs CFA)	124
Graphique XVII-1 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2024 selon la forme et le régime juridique	128
Graphique XVII-2 : Répartition des entreprises individuelles immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon le sexe du propriétaire	128
Graphique XXI-1 : Composition du parc automobile en 2023.....	150
Graphique XXI-2 : Situation des nouvelles immatriculations en 2023	150
Graphique XXI-3 : Situation des opérations sans attribution de nouveau numéro en 2023	150
Graphique XXI-4 : Répartition des structures d'accueil touristiques selon le type en 2024.....	152

Liste des tableaux

Tableau I-1 : Population, superficie et densité des régions <i>du Sénégal en 2024</i>	19
Tableau I-2 : Situation des localités administratives de la région de Fatick	21
Tableau I-3 : Population et densité des départements par rapport à la région en 2024	21
Tableau II-1 : Évolution des lotissements et attribution de parcelles	24
Tableau II-2 : Evolution de la population urbaine de la région de Fatick entre 2013 et 2023.....	26
Tableau II-3 : Evolution des superficies urbaines des départements de Fatick entre 2013 et 2023	26
Tableau II-4 : Ratio entre taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT) et le taux d'accroissement annuel	26
Tableau II-5 : Situation du domaine classé, par département en 2024	28
Tableau II-6 : Situation des feux de brousse par département.....	28
Tableau III-1 : Répartition de la population par grand groupe d'âge et selon le sexe en 2024	33
Tableau III-2 : Répartition de la population de la région de Fatick selon le département, le milieu de résidence et le sexe en 2024	35
Tableau III-3 : Taux brut de mortalité (pour 1000)	37
Tableau III-4 : Espérance de vie (année)	37
Tableau III-5 : Évolution du taux de mortalité infantile (pour 1000)	37
Tableau IV-1 : Répartition de la population en âge de travailler par groupe d'âge et par sexe	41
Tableau IV-2 : Taux d'activité dans la région de Fatick en 2024.....	43
Tableau IV-3 : Répartition de la population active de la région de Fatick en 2024.....	43
Tableau IV-4 : Taux d'emploi dans la région de Fatick en 2024.....	45
Tableau IV-5 : Répartition de la population en emploi dans la région de Fatick en 2024	45
Tableau IV-6 : Répartition des déclarations d'établissement en 2024 selon l'objet	47
Tableau IV-7 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés en 2024 selon le statut juridique.....	47
Tableau IV-8 : Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement en 2024 selon la branche d'activités	47
Tableau IV-9 : Répartition des contrats de travail en 2024, selon le type de contrat et le sexe	47
Tableau V-1 : Part des aides familiaux dans la population active de la région de Fatick en 2024	50
Tableau V-2 : Répartition des aides familiaux de la région de Fatick en 2024.....	50
Tableau V-3 : Répartition de la population NEET de la région de Fatick	52
Tableau VI-1 : Répartition (en%) des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2023.....	56
Tableau VI-2 : Répartition (en%) des ménages selon le statut d'occupation du logement par taille du ménage en 2023	56
Tableau VI-3 : Répartition (en%) des ménages par milieu de résidence et par taille du ménage selon le type de logement en 2023	56
Tableau VI-4 : Indicateurs de bien être (Fatick, Sénégal) en 2023	56
Tableau VII-1 : Évolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par département	61
Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative	61
Tableau VII-3 : Répartition (en%) des ménages selon la principale source d'eau de boisson et le principal mode d'approvisionnement en eau en 2023	61
Tableau VII-4 : Présentation des principaux indicateurs d'assainissement	63
Tableau VII-5 : Présentation des principaux indicateurs de sources d'énergies.....	65
Tableau VIII-1: Taux de flux en 2022/2023 (%).....	68
Tableau VIII-2: Taux de réussite au BFEM & CFEE(%).....	68

Tableau VIII-3 : Taux brut de scolarisation (%)	68
Tableau VIII-4: Prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe sévère en 2024	72
Tableau VIII-5 : Prévalence des phases d'insécurité alimentaire par département - phase courante (octobre - décembre 2024)	72
Tableau IX-1 : Nombre des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick en 2022 et 2023	76
Tableau IX-2 : Situation de l'assistance aux personnes par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick en 2022 et en 2023	76
Tableau IX-3 : Évolution du nombre de ménages inscrits dans le RNU, des bénéficiaires de la PNBSF et des titulaires de la CEC et des montants perçus par bénéficiaires entre 2023 et 2024 par département	78
Tableau IX-4 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par la DRAS dans la région de Fatick selon le type de demande	78
Tableau X-1 : Taux d'occupation des établissements pénitentiaires selon les normes nationale	81
Tableau X-2 : Taux d'occupation des établissements pénitentiaires selon les normes du CICR	81
Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre des écroués (mandats de dépôt) selon le sexe	83
Tableau X-4 : Répartition et évolution des détenus selon la classe d'âges	83
Tableau X-5 : Répartition et évolution des détenus selon la nationalité	83
Tableau X-6 : Répartition et évolution des détenus selon la nature des infractions	83
Tableau XI-1 : Structures sanitaires publiques et parapubliques en 2024	86
Tableau XI-2 : Structures sanitaires et social de la région en 2024	86
Tableau XI-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations en 2024	86
Tableau XI-4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle en 2024	86
Tableau XI-5 : Indicateurs sur la protection sociale	88
Tableau XI-6 : Évolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région	88
Tableau XI-7 : Maladies transmissible	88
Tableau XI-8 : Médicaments et produits traceurs	88
Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et par département en 2024	93
Tableau XII-2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et le sexe, par département en 2024	93
Tableau XII-3 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et par département	95
Tableau XII-4 : Évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département	95
Tableau XII-5 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le statut de l'établissement et le sexe, par département	95
Tableau XII-6 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le type, le statut et le département en 2024	97
Tableau XII-7 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par département en 2024	97
Tableau XII-8 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau en 2024	97
Tableau XII-9 : Taux de flux en 2022/2023 (%)	99
Tableau XII-10 : Taux brut de scolarisation (%)	99
Tableau XII-11 : Taux de réussite au BFEM & CFEE (%)	99
Tableau XII-12 : Taux de réussite au BAC (%)	99
Tableau XII-13 : Évolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par département en 2024	101
Tableau XII-14 : Taux de réussite aux examens professionnels (%)	101
Tableau XII-15 : Répartition des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le sexe et la filière en 2024	101
Tableau XII-16 : Allocation Budgétaire par programme du MEN	103
Tableau XII-17 : Exécution budgétaire des crédits des corps émergents	103

Tableau XIII-1 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par département	106
Tableau XIII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région	106
Tableau XIII-3 : Répartition du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département en 2024	108
Tableau XIII-4 : Répartition du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département en 2024	108
Tableau XIII-5 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2024	108
Tableau XIII-6 : Évolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type et par département en 2024	108
Tableau XIII-7 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par département en 2024	108
Tableau XIV-1 : Répartition des marchés selon le statut, par département.....	112
Tableau XIV-2: Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits par département.	112
Tableau XIV-3: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département	112
Tableau XIV-4 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure	112
Tableau XIV-5: Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit	112
Tableau XIV-6 : Evolution des prix des principales denrées consommées (en FCFA) selon le produit par département	114
Tableau XV-1 : Situation du nombre de sociétaires des SFD par département en 2023	117
Tableau XV-2 : Évolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire	117
Tableau XV-3 : Évolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence	117
Tableau XV-4 : Évolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence	117
Tableau XV-5 : Évolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par département.....	119
Tableau XV-6 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par département (en francs CFA)	119
Tableau XV-7 : Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par département (en francs CFA)	119
Tableau XVI-1 : Situation des recettes des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA).....	122
Tableau XVI-2 : Situation des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)	122
Tableau XVI-3 : Situation des recettes d'investissement des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)	122
Tableau XVI-4 : Situation des dépenses des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)	124
Tableau XVI-5 : Situation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)	124
Tableau XVI-6 : Situation des dépenses d'investissement des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)	124
Tableau XVII-1 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon la région (%) en 2016.....	128
Tableau XVII-2 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA.....	128
Graphique XVII-3 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick selon la forme juridique.....	128
Tableau XVII-4 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon la forme régime juridique et l'activité	128
Graphique XVII-5 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2024 dans la région de Fatick (en%)	130
Tableau XVII-6 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2023 et 2024 dans la région de Fatick (en millions de FCFA)	130
Tableau XVIII-1 : Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Fatick en 2022/2023	133
Tableau XVIII-2 : Situation des cultures céréales dans la région de Fatick en 2024/2025	135
Tableau XVIII-3 : Situation des cultures industrielles dans la région de Fatick en 2024/2025	135
Tableau XIX-1 : Répartition de l'effectif du cheptel selon l'espèce, par département.....	138
Tableau XIX-2 : Évolution de la production animale entre 2023 et 2024	138
Tableau XIX-3 : Mouvement commercial des animaux au sein de la région de Fatick en 2024	138

Tableau XIX-4 : Mouvement commercial des animaux au sein des postes de contrôle en 2024	138
Tableau XIX-5 : Recettes issues des produits de la cueillette en 2023 et en 2024 (en FCFA).....	140
Tableau XIX-6 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par département	142
Tableau XIX-7 : Nombre de sites et armement selon e département.....	142
Tableau XIX-8 : Évolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type par département	142
Tableau XIX-9 : Évolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce par département (en tonne)	142
Tableau XIX-10 : Ventilation de la production artisanale selon la destination (en tonne) en 2024	142
Tableau XIX-11 : Répartition des fermes aquacultures dans la région de Fatick en 2024	144
Tableau XIX-12 : Évolution de la situation de la production aquacole dans la région	144
Tableau XX-1 : Évolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement. par circonscription administrative.....	147
Tableau XX-2 : Évolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement. par circonscription administrative.....	147
Tableau XXI-1 : Répartition du parc automobile selon l'âge des véhicules	150
Tableau XXI-2 : Évolution du nombre de réceptifs, chambres et lits par département.....	152

Liste des annexes

Annexe 1: Gestion de conflits au travail en 2024 -----	155
Annexe 2: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel, par département en 2024 -----	155
Annexe 3: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et par type en 2024 ----	155
Annexe 4: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2024 -----	156
Annexe 5: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2024-----	156
Annexe 6 : Taux de transition (%)-----	156
Annexe 7: Taux d'achèvement (%)-----	156
Annexe 8: Répartition des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe et la filière, par département en 2024-----	157
Annexe 9: Répertoire des activités culturelles-----	157
Annexe 10: Répartition des produits transformés selon la destination en 2024-----	158

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE
ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Fatick dans le Sénégal

La région de Fatick correspond historiquement au royaume du Sine et à une partie du Saloum. Après l'indépendance, Fatick était une entité de la région du Sine-Saloum. En 1984, la région est créée par la loi 84-22 du 22 février, consacrant la division de la région du Sine-Saloum en deux entités régionales (Kaolack et Fatick). Elle a subi un nouveau découpage administratif introduit par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 et couvre une superficie estimée à 7 010 km² contre 7 535 km² avant le découpage. Elle est ainsi limitée à l'Est par la région de Kaolack, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel, au Nord-Ouest par la région de Thiès, au Sud par la Gambie.

A l'issue du dernier Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5 2023), les projections démographiques ont fait ressortir une population de 932 651 habitants de la région de Fatick en 2024, représentant 5,0% de la population nationale, ce qui la positionne au 9e rang sur les 14 régions du Sénégal. Ce poids démographique la situe dans la moyenne inférieure, loin derrière des régions comme Dakar (21,9%), Thiès (13,6%) ou Diourbel (11,5%), mais devant des régions telles que Matam (4,6%), Ziguinchor (3,4%) ou Kédougou (1,4%). Concernant la croissance démographique, il a été estimé une augmentation de 2,8% par rapport à l'année censitaire 2023.

Du point de vue spatial, Fatick se classe parmi les régions de taille moyenne. Elle affiche une densité de 133 habitants/km², un chiffre

nettement supérieur à la moyenne nationale (94 habitants/km²). Elle se classe au 5^e rang parmi les régions les plus densément peuplées et se positionne derrière Dakar (7 627 habitants/km²), Diourbel (441 habitants/km²), Thiès (383 habitants/km²) et Kaolack (259 habitants/km²).

Par ailleurs, l'activité économique de la région reste dominée par l'Agriculture au sens large du terme notamment les cultures vivrières (mil, riz, maïs et niébé), les cultures de rente (arachide, sésame, pastèque, cultures maraîchères et fruitières), l'élevage (pastoral fondé sur la transhumance et sédentaire du terroir villageois) et la pêche. Cette dernière est essentiellement pratiquée dans la « Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum » qui couvre le domaine continental, amphibie (composé de 3 grands groupes d'îles) et maritime qui s'étale sur 65 km de côtes. Elle est à la fois maritime et fluvio-lagunaire avec une large zone deltaïque présentant un front d'environ 70 km. Les autres secteurs d'activités notamment le tourisme, recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. En effet, ce secteur offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par un vaste réseau hydrographique avec de nombreux cours d'eaux et « bolongs », bordé d'une importante forêt de mangrove, les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. La région possède aussi un important potentiel en production de sel et d'anacardes, sans oublier la présence massive des « moto taxis ».

Définitions :

- **Le territoire** constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.
- La **densité de la population** sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré. La densité est appréciée comme suit : faible si le nombre d'habitants par km² est inférieur à 100 ; moyenne s'il va de 100 à 200 ; forte s'il est supérieur à 200

En savoir plus :

- ANSD, RGPH-5 2023
- Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNAOT)

Tableaux et graphiques

Figure I-1 : Carte de la région de Fatick dans le Sénégal

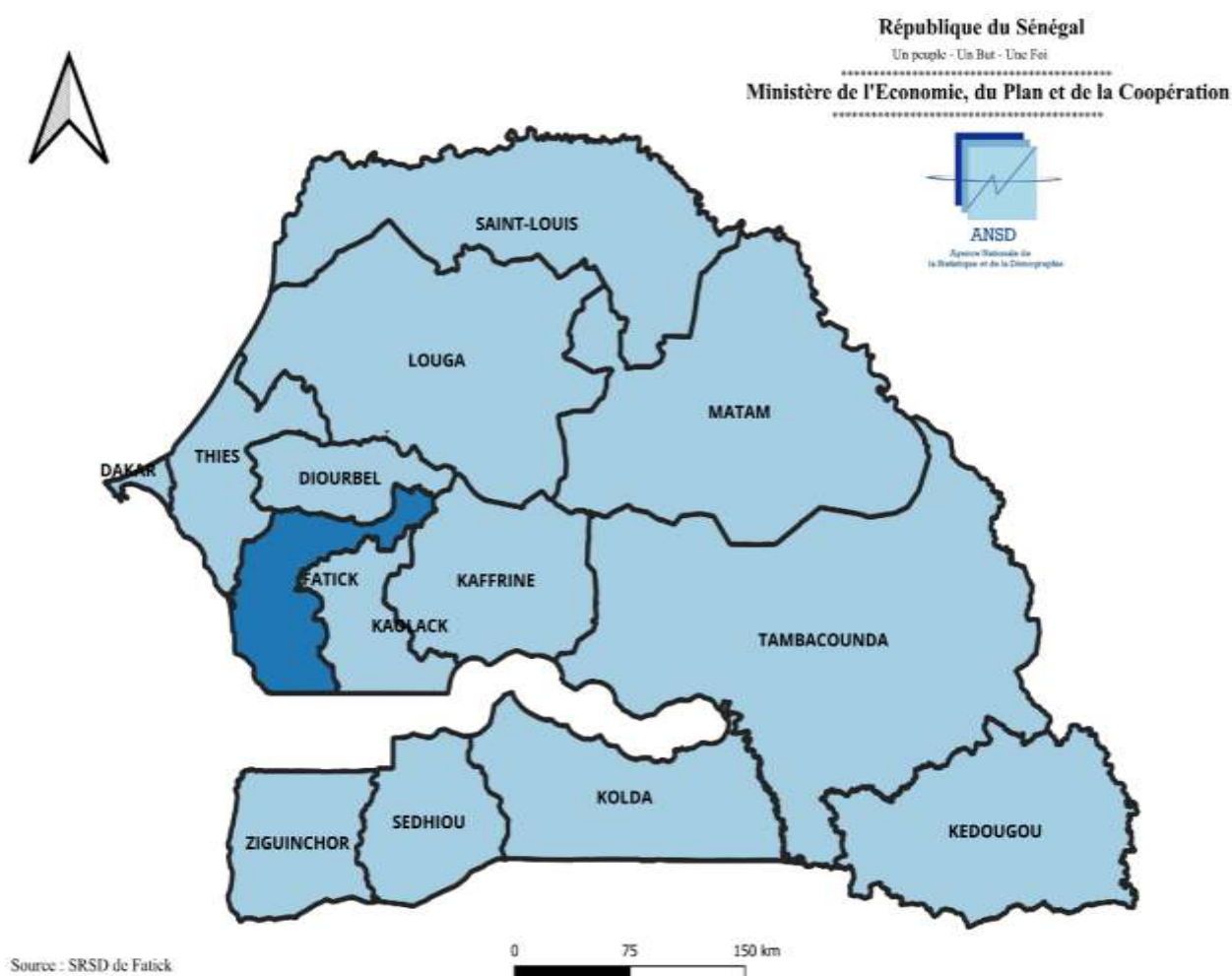


Tableau I-1 : Population, superficie et densité des régions du Sénégal en 2024

RÉGIONS	POPULATION	POIDS DÉMOGRAPHIQUE	RANG	SUPERFICIE (Km ²)	DENSITÉ (Km ²)	VARIATION PAR RAPPORT À 2023
Dakar	4 080 503	21,9%	1er	535	7 627	1,9%
Thiès	2 524 516	13,6%	2e	6 586	383	2,5%
Diourbel	2 143 275	11,5%	3e	4 860	441	3,0%
Kaolack	1 375 350	7,4%	4e	5 310	259	2,9%
Saint-Louis	1 230 598	6,6%	5e	19 010	65	2,3%
Louga	1 155 703	6,2%	6e	25 619	45	2,6%
Tambacounda	1 017 563	5,5%	7e	42 613	24	3,1%
Kolda	941 511	5,1%	8e	13 752	68	2,9%
Fatick	932 651	5,0%	9e	7 010	133	2,8%
Matam	855 290	4,6%	10e	28 830	30	2,8%
Kaffrine	848 581	4,6%	11e	11 057	77	3,4%
Ziguinchor	628 865	3,4%	12e	7 329	86	1,8%
Sédhiou	606 772	3,3%	13e	7 353	83	3,0%
Kédougou	252 080	1,4%	14e	16 904	15	2,8%
Sénégal	18 593 258	100,0%		196 768	94	2,6%

Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

I.2 Organisation administrative et territoriale

La région de Fatick a été créée en 1984 après la division de la région du Sine-Saloum en deux (Kaolack et Fatick). Suite au redécoupage de 2008, sa superficie est passée de 7 535 km² à 7 010 km². En 2014, l'Acte III de la Décentralisation a instauré la communalisation intégrale, supprimant les communautés rurales. Aujourd'hui, la région compte 03 départements (Fatick, Foundiougne, Gossas), 09 arrondissements et 40 communes.

Le département de Fatick, situé dans la région éponyme, s'étend sur 2 623 km² et est organisé en 04 arrondissements : Ndiob, Fimela, Niakhar, et Tattaguine. Suite à l'Acte III de la Décentralisation, il comprend 18 collectivités territoriales, dont 17 communes, avec Fatick, Diofior et Diakhao (ancienne capitale du royaume du Sine) comme principales communes urbaines. Géographiquement, il est bordé à l'est par la région de Kaolack, au sud par le bras du Saloum, au nord par la région de Diourbel, au nord-ouest par la région de Thiès, et à l'ouest par l'Océan Atlantique.

Le département de Foundiougne, s'étend sur 2 934 km², ce qui en fait le plus vaste de la région. Il est divisé en 03 arrondissements : Djilor, Niodior et Toubacouta, et comprend aussi 18 collectivités territoriales dont 17 communes. Il

est limité au nord par le département de Fatick, au sud par la République de Gambie, à l'ouest par l'Océan Atlantique et à l'est par la région de Kaolack. Le département est traversé par plusieurs rivières. Il se situe dans une zone riche en biodiversité, notamment le long des côtes atlantiques et près des estuaires.

Le département de Gossas, le plus petit de la région de Fatick avec une superficie de 1 452 km², est structuré en deux arrondissements (Colobane et Ouadiour) et comprend 07 collectivités territoriales dont 06 communes. Il est limité au nord-ouest par la région de Diourbel, à l'est par la région de Kaffrine, au sud par la région de Kaolack, et au sud-ouest par le département de Fatick.

L'analyse démographique révèle que Fatick est le département le plus peuplé (45,0% de la population régionale) et le plus densément peuplé (160 habitants/km²), probablement en raison d'une urbanisation plus marquée. Foundiougne suit avec 41,4% de la population, mais une densité plus faible (132 habitants/km²). Gossas est ainsi le moins peuplé (13,6%) et le moins dense (87 habitants/km²), reflétant un caractère plus rural et une activité économique plus faible.

Définitions :

- **Région** : c'est la circonscription administrative de coordination. Elle est l'échelon territorial de mise en œuvre des politiques nationales de développement économique et social. A la tête de chaque région, on trouve un fonctionnaire de la hiérarchie A, nommé par décret et qui reçoit le titre de **Gouverneur**.
- **Département** : c'est une circonscription administrative intermédiaire entre la région et l'arrondissement. Il est l'échelon charnière de l'application de l'action administrative. Chaque département est administré par un fonctionnaire du corps des administrateurs civils nommé par décret et qui reçoit le titre de **Préfet**.
- **Arrondissement** : c'est la circonscription administrative de base, le niveau d'exécution des politiques gouvernementales. Il est administré par un fonctionnaire du corps des Administrateurs civils nommé par décret et qui reçoit le titre de **Sous-préfet**
- **Commune** : Circonscription territoriale dirigée par un **maire**, assisté d'un conseil administratif.
- Rapport de masculinité : Rapport, dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes

En savoir plus :

- Ministère de l'intérieur
- https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/autres_produits/Projections-demographiques_2023-2073-.pdf Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT)

Tableaux et graphiques

Figure I-2 : Découpage administrative de la région



Tableau I-2 : Situation des localités administratives de la région de Fatick

DÉPARTEMENT	ARRONDISSEMENT / COMMUNE	COMMUNES
FATICK	CDM. FATICK	FATICK
	CDM. DIOFIOR	DIOFIOR
	AR. NDIQB	DIADULE-MBELACADIAD-NDIQB-THIARE NDIAGUI-DIAKHAD
	AR. FIMELA	FIMELA-LOUL SESSENE-PALMARIN FACAO-DJILASSE
	AR. NIAKHAR	NGAYOKHEME-NIAKHAR-PATAR
FOUNDIOUGNE	CDM. FOUNDIOUGNE	FOUNDIOUGNE
	CDM. SOKONE	SOKONE
	AR. DJILOR	DJILOR-DIOSSONG-DIAGANE BARKA-MBAM-NIASSENE-PASSY-SOUM
	AR. NIIDIOR	BASSOUL-DIONEWAR-DJIRNDA
	AR. TOUBACOUTA	KEUR SALOUM DIANE-KEUR SAMBA GUEYE-NIRO ALASSANE TALL-TOUBACOUTA-KARANG POSTE
GOSSAS	CDM. GOSSAS	GOSSAS
	AR. COLOBANE	COLOBANE-MBAR
	AR. QUADIOUR	NDIENE LAGANE-QUADIOUR-PATAR LIA

Source : ANAT

Tableau I-3 : Population et densité des départements par rapport à la région en 2024

DEPARTEMENT	POPULATION (HBTS)		SUPERFICIE (Km ²)	DENSITÉ (Hbts/Km ²) en 2024	POIDS DÉMOGRAPHIQUE en 2024
	2023	2024			
FATICK	408 565	420157	2 623	160	45,0%
FOUNDIOUGNE	375 386	386 038	2 934	132	41,4%
GOSSAS	122 967	126456	1 452	87	13,6%
TOTAL	906 918	932651	7 010	133	100,0%

Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

Chapitre II : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

II.1 Occupation physique du territoire

La région baigne dans un environnement naturel caractérisé par un climat de type tropical soudanien, marqué par une variante sahélo soudanienne et une variante soudano sahéenne. Elle subit également l'influence du climat maritime sur la partie côtière des départements de Foundiougne et Fatick. Les principaux vents qui balaient la région sont : l'harmattan, chaud et sec, qui souffle sur toute la partie Nord-Est ; l'Alizé maritime présent dans la zone côtière et la Mousson soufflant entre avril et octobre.

Les ressources pédologiques font état de 3 à 4 types de sol qui varient selon les zones écologiques : les sols ferrugineux tropicaux (Dior et Deck), les sols hydro morphes des vallées, les sols halomorphes (sols salins, « tanne ») et les sols des mangroves observés dans les îles et les estuaires.

Les ressources en eau de la région sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées des cours d'eau pérennes du Sine, du Saloum, du fleuve Gambie ainsi que de leurs affluents localisés dans le département de Foundiougne que sont le Bandiala, le Soundougou, le Nianing-Bolong et le Diomboss. Il existe également des cours d'eau temporaires constitués de marigots et de mares. Les eaux souterraines sont constituées de nappes Maestrichtienne, Paléocène, l'Eocène et du continental terminal.

Le couvert végétal est constitué de quatre (04) grandes formations végétales et d'un (01) domaine forestier riche de quatorze (14) forêts classées. L'essentiel des formations forestières reste concentré dans le département de Foundiougne (11) et un peu au sud du département de Fatick (Fimela et Tattaguine).

Le nombre total de parcelles loties dans la région est passé de 502 en 2023 à 4 502 en 2024, toutes entièrement attribuées. Les opérations de lotissement se sont ainsi élargies, touchant trois localités en 2024, contre une seule en 2023. Dans le département de Fatick, aucun lotissement n'avait été enregistré en 2023. Toutefois, en 2024, un bond significatif est observé avec 4 175 parcelles loties et attribuées, réparties entre les localités de Ndiouwar (2 631 parcelles) et de Mbine Yade (1 544 parcelles), toutes deux situées dans la commune de Diouroup. Au niveau du département de Foundiougne, les opérations se sont poursuivies mais à une moindre échelle. En 2023, 502 parcelles avaient été loties et attribuées à Diaglè, dans la commune de Toubacouta. En 2024, ce chiffre s'établit à 327 parcelles, localisées cette fois à Missirah, toujours dans la commune de Toubacouta. En revanche, dans le département de Gossas, aucune opération de lotissement n'a été enregistrée ni en 2023 ni en 2024. Au-delà des nouvelles opérations de lotissement, des efforts de régularisation foncière ont également été menés en 2024, avec 489 cas enregistrés dans le département de Fatick et 3 cas dans celui de Gossas.

Définitions :

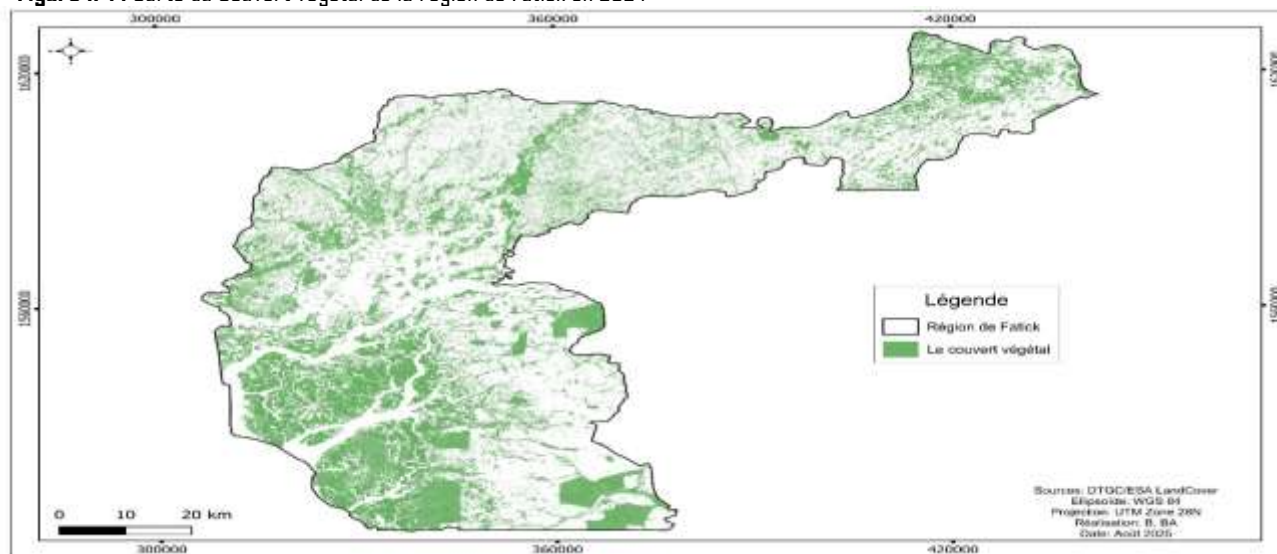
- **Lotissement** : opération d'aménagement foncier consistant à diviser une zone en parcelles viabilisées pour l'habitat, les activités économiques ou les services.
- **Régularisation foncière** : procédure visant à légaliser et sécuriser la propriété ou l'occupation d'une parcelle déjà utilisée, afin d'éviter les conflits et formaliser les droits.

En savoir plus :

- Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) ;
Division Régionale de l'Urbanisme (DRU)
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPPE)
- Direction régionale du Développement rural (DRDR)
- CADASTRE
- Service régional de l' Aménagement du Territoire (SRAT-ANAT) ; Inspection régionale des Eaux & Forêt (IREF)

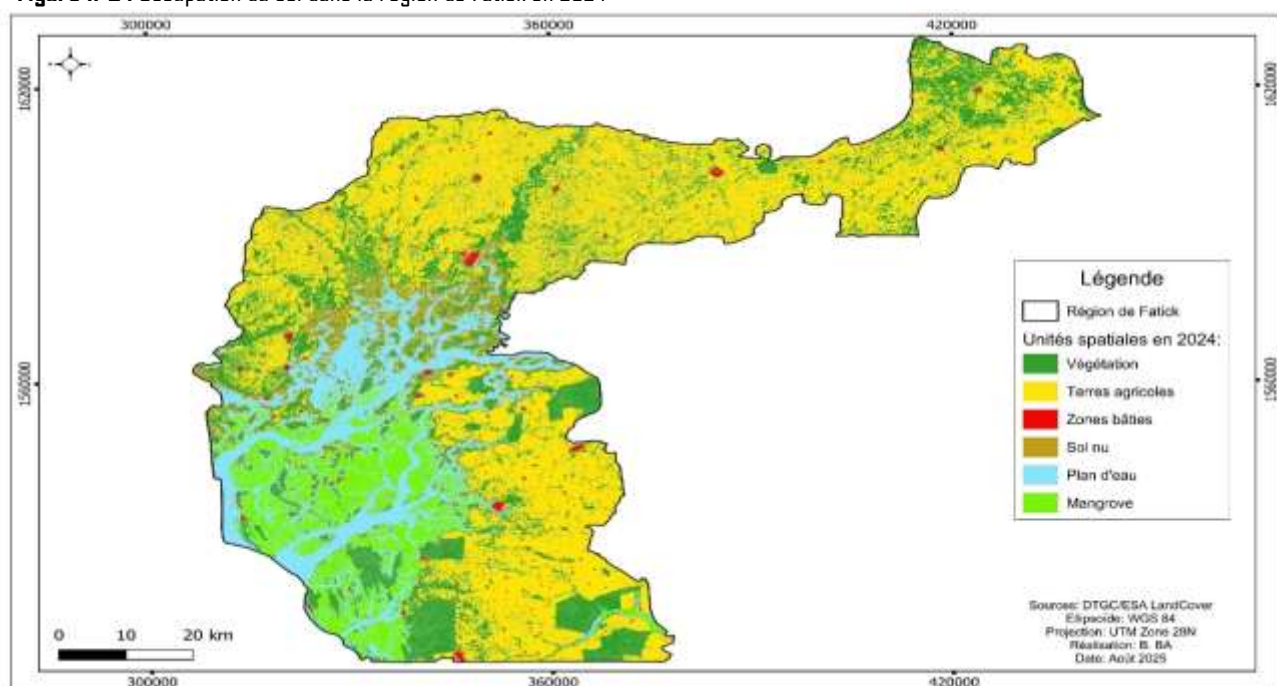
Tableaux et graphiques

Figure II-1 : Carte du Couvert végétal de la région de Fatick en 2024



Source : ANAT Fatick

Figure II-2 : Occupation du sol dans la région de Fatick en 2024



Source : ANAT Fatick

Tableau II-1 : Évolution des lotissements et attribution de parcelles

DÉPARTEMENT	ANNÉE	NBRE DE PARCELLES LOTIES	NBRE DE PARCELLES ATTRIBUÉES	TAUX D'ATTRIBUTION	NOMBRE DE LOCALITÉS CONCERNÉES
Fatick	2023	-	-	-	-
	2024	4 175	4 175	100%	2
Foundiougne	2023	502	502	100%	1
	2024	327	327	100%	1
Gossas	2023	-	-	-	-
	2024	-	-	-	-
Total	2023	502	502	100%	1
	2024	4 502	4 502	100%	3

Source : DGID Fatick

II.2 Occupation du sol

Conformément au Nouvel Agenda Urbain et à l'ODD 11, en particulier la cible 11.3 relative à une urbanisation durable et maîtrisée, l'évolution conjointe de la population urbaine et de l'utilisation des terres constitue un indicateur clé de performance urbaine.

Entre 2013 et 2023, la région de Fatick a connu une urbanisation rapide, marquée par une hausse significative de la population urbaine, passée de 110 489 à 207 002 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen (TAMD) de 6,3%. Cette dynamique est particulièrement prononcée dans les départements de Fatick (6,8%) et de Foundiougne (6,1%), traduisant à la fois une attractivité croissante et la requalification de certaines localités rurales en zones urbaines.

Sur la même période, la superficie urbaine régionale s'est accrue de 72,9 à 106,2 km², correspondant à un taux annuel moyen d'utilisation des terres urbaines (TUT) de 3,8%. L'expansion spatiale est surtout concentrée

dans les départements de Fatick (+19,7 km²) et de Foundiougne (+11,8 km²), confirmant une dynamique d'étalement urbain liée à leur poids démographique et économique.

Le ratio ODD 11.3.1 (TUT/TAMD), estimé à 0,6 pour la région de Fatick, indique que la croissance démographique urbaine demeure plus rapide que l'extension des superficies urbaines. Cette situation traduit une densification progressive des espaces urbanisés, mais également une pression croissante sur les infrastructures et les services urbains.

Comparativement aux régions comme Dakar, Thiès, Diourbel ou Ziguinchor, où l'étalement urbain est plus marqué, Fatick présente une dynamique intermédiaire, appelant à un renforcement de la planification urbaine afin d'anticiper les enjeux liés au logement, à l'assainissement, à la mobilité et à la gestion foncière.

Définitions :

Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine : rythme moyen annuel de croissance de la population vivant en milieu urbain sur une période donnée ;

Taux annuel moyen d'utilisation des terres (TUT) urbaines : rythme moyen annuel de la superficie urbaine sur une période donnée.

En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; Atlas démographique du Sénégal, (ANSD, ATLAS 2024) ; Module 3 : Utilisation efficaces des terres. (ONU-HABITAT)

Tableaux et graphiques

Tableau II-2 : Evolution de la population urbaine de la région de Fatick entre 2013 et 2023

REGION	POPULATION URBAINE		TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)
	2013	2023	
FATICK	43 986	87 203	6.8
FOUNDIOUGNE	53 805	99 423	6.1
GOSSAS	12 698	20 376	4.7
REGION DE FATICK	110 489	207 002	6,3

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau II-3 : Evolution des superficies urbaines des départements de Fatick entre 2013 et 2023

REGION	SUPERFICIE URBAINE (en km ²)		TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)
	2013	2023	
FATICK	35.3	55.0	4.4
FOUNDIOUGNE	33.0	44.8	3.0
GOSSAS	4.5	6.4	3.5
REGION DE FATICK	72,9	106,2	3,8

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau II-4 : Ratio entre taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT) et le taux d'accroissement annuel moyen démographique en zone urbaine (TAMD)

REGION	TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)	CIBLE ODD 11.3.1=TUT/TAMD
DAKAR	4.4	6.8	0.6
DIOURBEL	3.0	6.1	0.5
FATICK	3.5	4.7	0.7
FATICK	3,8	6,3	0,6

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

II.3 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Patrimoine forestier : Le domaine forestier régional se compose de deux volets : le domaine protégé, qui inclut les forêts communautaires, les aires de mise en défens et certaines réserves communautaires, et le domaine classé, constitué de 14 forêts. Parmi celles-ci, 11 se situent dans le département de Foundiougne, 02 dans celui de Fatick et 01 dans celui de Gossas. L'ensemble s'étend sur une superficie de 87 577 ha, soit un taux de classement régional de 13,1 %. Foundiougne, qui concentre à lui seul 84 900 ha, affiche un taux de classement particulièrement élevé de 28,7 %. À l'opposé, Fatick et Gossas disposent de superficies beaucoup plus réduites (1 902 ha et 775 ha respectivement), chacune avec un taux de classement limité à 0,7 %.

Reboisement : L'activité de reboisement dans la région s'organise autour de la création de pépinières, de la production de plants, de la plantation et du suivi des réalisations. En 2024, la répartition des pépinières montre que les privées/individuelles sont les plus nombreuses (51,9%), suivies des régies (33,3%) et des villageoises/communautaires (14,8%). Toutefois, la production de plants est dominée par les pépinières de régie, qui assurent 58,2% de la production régionale, alors que les privées, bien que majoritaires en nombre, ne contribuent qu'à 18,3%, et les communautaires à 23,5%. Comparé à 2023, le nombre de pépinières a connu une baisse globale de 25,0%. Cette tendance s'observe quel que soit le type. Concernant les espèces, la production est très largement orientée vers les plantations forestières (79,7%). Les plantations fruitières forestières suivent avec 9,9%, puis les ornementales (7,5%), tandis que les fruitières ne représentent que 2,9%. Par rapport à 2023, la production de plants a globalement baissé de 43,3% en 2024, quelque soit le type. Elle a fortement diminué pour les espèces fruitières (-78,6%), les fruitières forestières (-72,8%), ainsi que pour les forestières (-35%), tandis que les

ornementales connaissent une hausse remarquable (+84,4%).

Ressources fauniques et chasse : La région de Fatick, et particulièrement le département de Foundiougne, abrite une faune remarquable répartie en trois catégories : le Gibier à plumes (pintades, francolins, pigeons rôniers) et les oiseaux d'eau (dendrocrynes, sarcelles), profitant des zones humides et mangroves ; le Gibier à poils (phacochères, lièvres, singes rouges) et prédateurs (hyènes, chacals), typiques des savanes et forêts claires ; et les espèces protégées (hérons, vanneaux), dont la présence justifie des mesures de conservation. Toutefois, seuls les prélèvements d'espèces autorisées par le code de la chasse sont permis. En 2024, 156 chasseurs ont été enregistrés, contre 120 la saison précédente, soit une hausse de 30,0%. Le gibier à plumes demeure la principale ressource exploitée, avec 14 441 spécimens prélevés lors de cette campagne, contre 8 064 lors de la précédente, soit une hausse de 79,1%. Cependant, cette biodiversité est fragilisée par les défrichements, feux de brousse, et l'expansion agricole.

Défis environnementaux : La région de Fatick fait face à plusieurs défis environnementaux, notamment l'érosion côtière, due à la dégradation des écosystèmes, accentuée par le changement climatique. Les feux de brousse constituent une autre menace majeure pour les ressources naturelles. Durant la campagne de lutte contre les feux de brousse de l'année 2024, la région de Fatick a enregistré une nette baisse des feux de brousse, 69,8% des cas et de 89,6% des superficies brûlées par rapport à 2023. Suivant les départements, cette amélioration est particulièrement marquée à Foundiougne (-84,6% des cas et -90,7% des superficies) et à Gossas où aucun cas n'a été signalé. Toutefois, la situation s'est aggravée à Fatick, où les cas ont augmenté de 37,5% et les superficies brûlées de près de 190%.

En savoir plus :

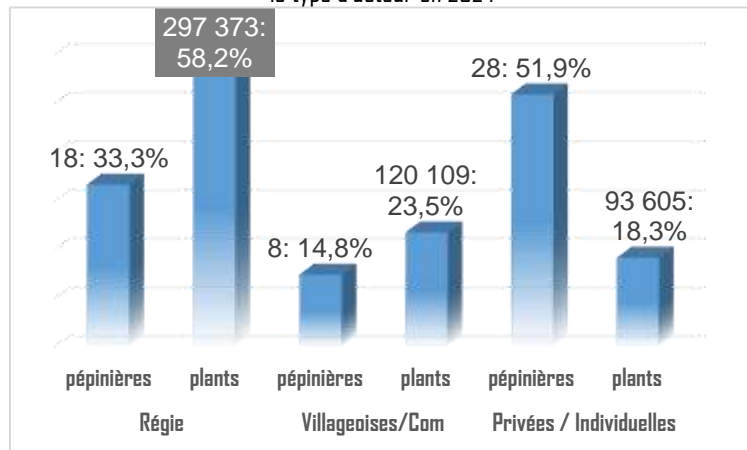
- Inspection régional des Eaux & Forêt (IREF)

Tableaux et graphiques

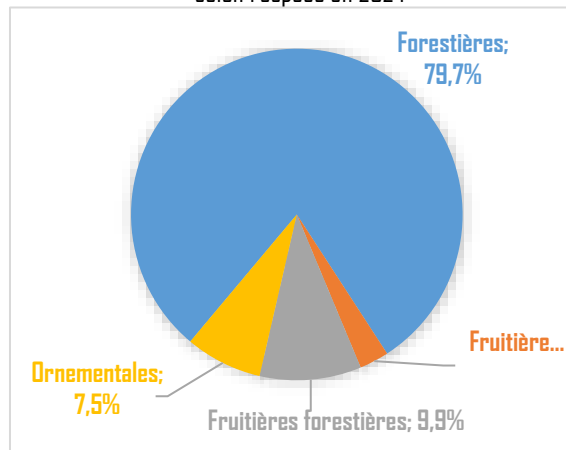
Tableau II-5 : Situation du domaine classé, par département en 2024

DEPARTEMENT	SUPERFICIE (Km ²)	FORÊTS CLASSÉES		TAUX DE CLASSEMENT (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Foundiougne	2934	11	84900	28,7
Gossas	1452	1	775	0,7
Fatick	2623	2	1902	0,7
TOTAL	7010	14	87577	13,1

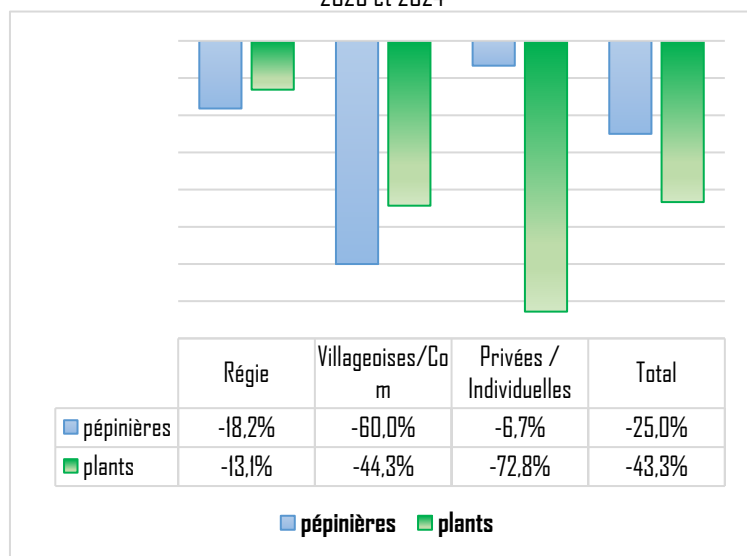
Graphique II-1 : Répartition du nombre de pépinières et de plants produits selon le type d'acteur en 2024



Graphique II-2 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce en 2024



Graphique II-3 : Variation du nombre de pépinières et de plants produits entre 2023 et 2024



Graphique II-4 : Variation du nombre de plants produits selon l'espèce entre 2023 et 2024

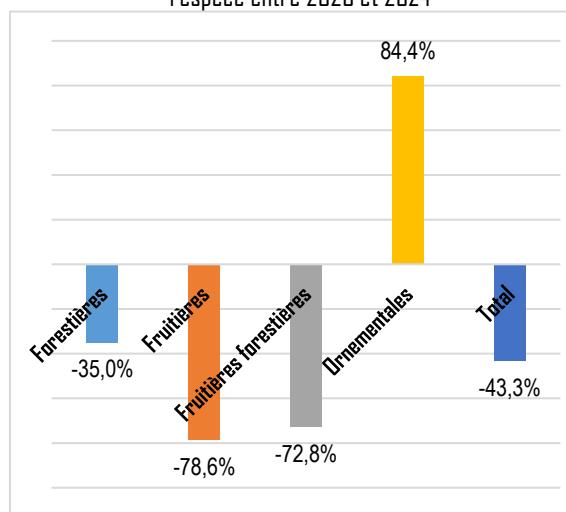


Tableau II-6 : Situation des feux de brousse par département

DEPARTEMENT	2023		2024		VARIATION (%)	
	Nb de cas	Superficies brûlées (ha)	Nb de cas	Superficies brûlées (ha)	Nb de cas	Superficies brûlées (ha)
Foundiougne	52	2432,482	8	225,87	-84,6	-90,7
Gossas	3	6,81	0	0	-100,0	-100,0
Fatick	8	10,19	11	29,5	37,5	189,5
TOTAL	63	2449,482	19	255,37	-69,8	-89,6

SOURCE : IREF FATICK

II.4 Conditions climatiques

L'analyse des conditions climatiques en 2024 dans la région de Fatick met en évidence un environnement marqué par de fortes variations saisonnières. La température, la pluviométrie, la vitesse du vent et l'humidité révèlent ensemble un climat globalement chaud et contrasté, caractéristique des zones soudano-sahéliennes.

Les données relatives à la **température** montrent un climat globalement chaud en 2024, avec une moyenne annuelle de 21,7°C pour les minimales et 36,4°C pour les maximales. Le pic de chaleur se situe entre avril et mai, où les températures maximales dépassent 40°C, puis une baisse progressive s'observe de juillet à septembre, avec des maximales autour de 32–33°C, mais des minimales encore élevées (environ 24°C). Enfin, d'octobre à décembre, les températures continuent de diminuer, atteignant les valeurs les plus basses en décembre (17,7°C de minimum et 33,6°C de maximum).

En 2024, le cumul **pluviométrique** révèle une nette alternance entre une longue saison sèche, de janvier à mai puis de novembre à décembre (sans pluie), et une saison des pluies concentrée de juin à octobre, avec un pic en août (6188,1 mm). Les précipitations commencent faiblement en juin (351,2 mm), augmentent fortement en juillet (4797,3 mm), culminent en août, puis diminuent progressivement jusqu'en octobre

(2823,2 mm), marquant la fin de la période humide.

En 2024, la vitesse moyenne du **vent** à Fatick s'établit à 3,9 m/s, avec des variations saisonnières notables. Les vitesses les plus faibles sont observées en janvier (2,9 m/s) et octobre (3 m/s), tandis que les plus fortes se produisent entre avril et juin, culminant en juin avec 5 m/s, période correspondant au début de la saison des pluies. Durant le reste de l'année, les vitesses se maintiennent autour de la moyenne, oscillant entre 3,5 et 3,9 m/s, traduisant un régime venteux modéré mais relativement constant.

En 2024, le taux d'**humidité** dans la région de Fatick présente une forte variabilité saisonnière, avec une moyenne annuelle de 50% pour les minimales et 86% pour les maximales. Les niveaux les plus bas sont enregistrés entre février et mai (minima de 18 à 23%), marquant une période sèche. À partir de juin, l'humidité augmente nettement, atteignant son apogée entre août et octobre avec des maxima très élevés (97 à 99%) et des minima supérieurs à 76%, correspondant à la pleine saison des pluies. En fin d'année (novembre et décembre), l'humidité commence à décroître tout en restant relativement élevée, traduisant une transition progressive vers la saison sèche.

Définitions :

- **Le climat** est l'ensemble des conditions météorologiques (température, précipitations, humidité, vent, ensoleillement, etc.) qui caractérisent l'état moyen de l'atmosphère dans une région donnée.
- **La température** indique l'état thermique de l'atmosphère à un moment donné et se mesure généralement en degrés Celsius (°C).
- **La pluviométrie** désigne la mesure des précipitations atmosphériques tombées en un lieu donné et sur une période donnée, généralement exprimée en millimètres (mm).
- **Le vent** est un mouvement de l'air par rapport à la surface terrestre, causé principalement par les différences de pression atmosphérique dues aux variations de température et de densité de l'air.
- **L'humidité** est la quantité de vapeur d'eau présente dans l'air. On distingue l'humidité absolue (masse de vapeur d'eau contenue dans un volume d'air) et l'humidité relative (rapport entre la quantité de vapeur d'eau effectivement présente et la quantité maximale que l'air peut contenir à une température donnée, exprimée en pourcentage).

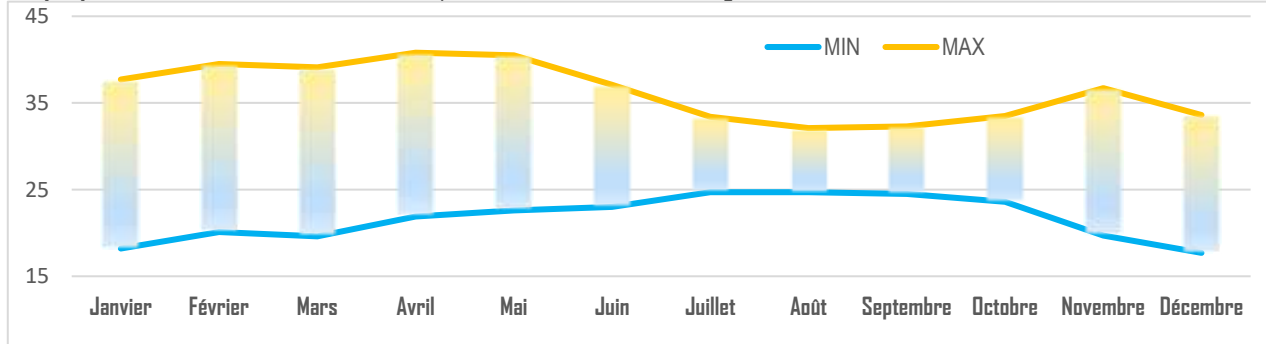
Sources : Organisation météorologique mondiale (OMM) – Glossaire international de météorologie : wmo.int

En savoir plus :

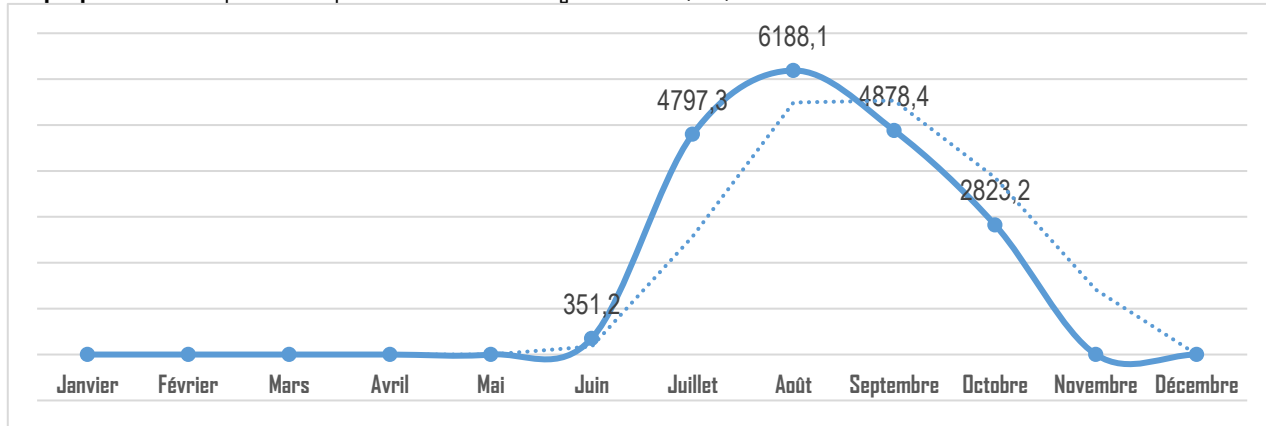
- Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM)-Fatick

Tableaux et graphiques

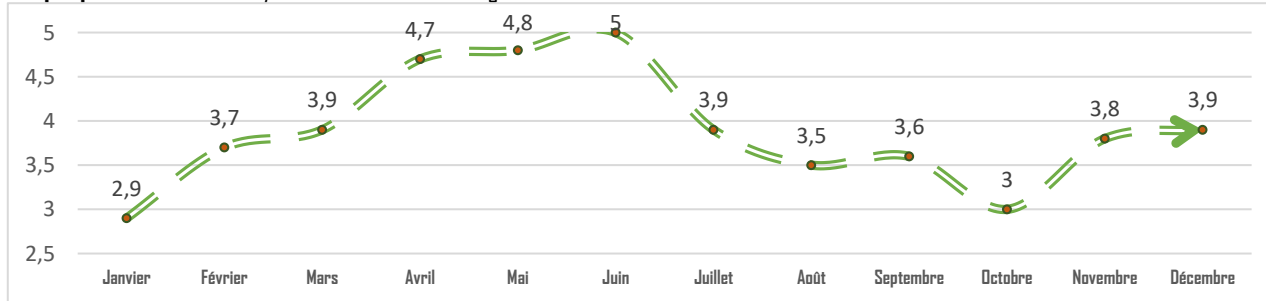
Graphique II-5 : Variation mensuelle de la température (min, max) dans la région en 2024 (°C)



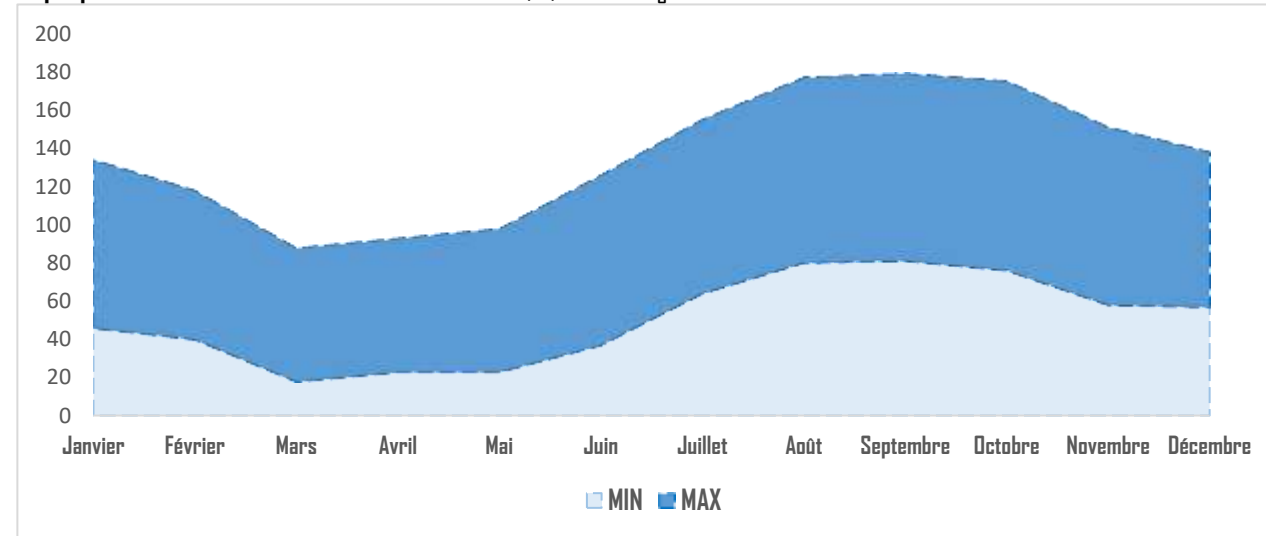
Graphique II-6 : Cumul pluviométrique mensuelle dans la région en 2024 (mm)



Graphique II-7 : Vitesse moyenne du vent dans la région de Fatick (mètre/seconde) en 2024



Graphique II-8 : Évolution mensuelle du taux d'humidité (%) dans la région de Fatick en 2024



Source : ANACIM-Fatick

Chapitre III : POPULATION

III.1 Structure globale de la Population

Entre 1976 et 2024 la population de la région est passée de 408 657 habitants à 932 651 habitants, soit plus du double en un peu moins d'un demi-siècle. Cette progression se traduit par un taux de croissance annuel moyen de 1,7%, ce qui reflète une tendance soutenue à long terme. Néanmoins, cette évolution n'a pas été uniforme. Alors qu'entre 1988 et 2013 la croissance s'est maintenue à un rythme modéré oscillant entre 1,3% et 1,4%, la dernière décennie a marqué une accélération notable, atteignant 2,4% en 2023 puis 2,8% selon la projection de 2024. Cette dynamique récente illustre à la fois la persistance d'une fécondité élevée et l'amélioration progressive des conditions de survie.

Par ailleurs, l'analyse de la structure par sexe montre une quasi-parité démographique. Les hommes représentent 50,1% de la population contre 49,9% pour les femmes, soit un rapport de masculinité de 100,3%. Cette légère supériorité numérique des hommes s'observe essentiellement aux âges jeunes mais tend à s'atténuer aux âges plus avancés.

S'agissant de la répartition par âge, la pyramide projetée en 2024 révèle une population encore très jeune. Les 0-14 ans constituent 42,6% de l'ensemble avec plus de 130 000 individus par tranche quinquennale, confirmant le maintien d'une fécondité importante. À partir de 15–19 ans, les effectifs commencent à diminuer progressivement, tendance qui se poursuit avec l'avancée en âge sous l'effet conjugué de la baisse de la fécondité, du passage aux âges adultes et de la mortalité. Dans cette dynamique, la population en âge d'activité, c'est-à-dire les 15–64 ans, regroupe 53,4% des habitants. Le maximum est atteint autour de 20–24 ans avec 83 402 individus, ce qui représente un atout potentiel considérable pour le marché du travail. Toutefois, le Rapport de dépendance démographique de 87,4% souligne la charge très lourde supportée par cette population active.

En ce qui concerne les âges élevés, les effectifs deviennent nettement plus réduits à partir de 60 ans avec moins de 20 000 individus par tranche. À ces âges, la proportion de femmes dépasse celle des hommes.

Définitions :

- Le **taux d'accroissement** de la population est une mesure statistique utilisée pour calculer la croissance moyenne d'une valeur (comme les revenus, la population, ou un investissement) sur une période donnée, en prenant en compte l'effet des variations d'année en année. Il est calculé à l'aide de la formule suivante :

$$r = \frac{1}{t} \cdot \ln \left(\frac{P(t)}{P_0} \right)$$

avec

$P(t)$: population au temps t

r : taux d'accroissement (ou taux de croissance)

P_0 : population initiale (à $t=0$)

t : temps (en années par exemple)

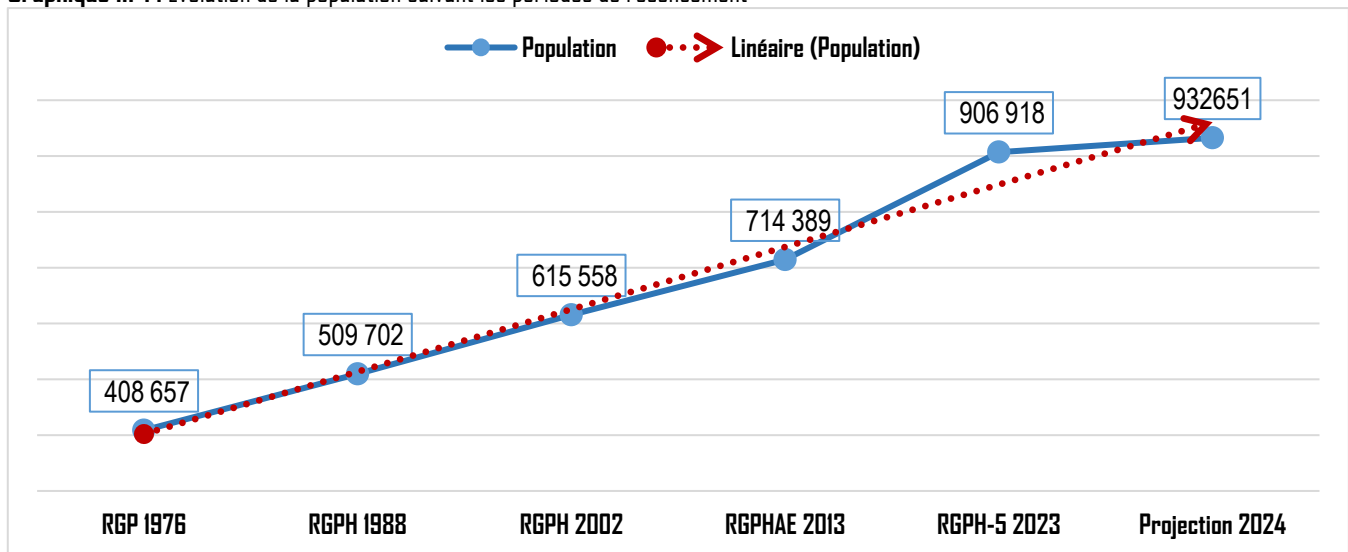
- Le **rapport de masculinité** mesure le nombre d'hommes pour 100 femmes.
- Le **Rapport de dépendance démographique** mesure la charge des inactifs (jeunes + personnes âgées) sur la population active (15–64 ans).

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/autres_produits/Projections-demographiques_2023-2073-.pdf

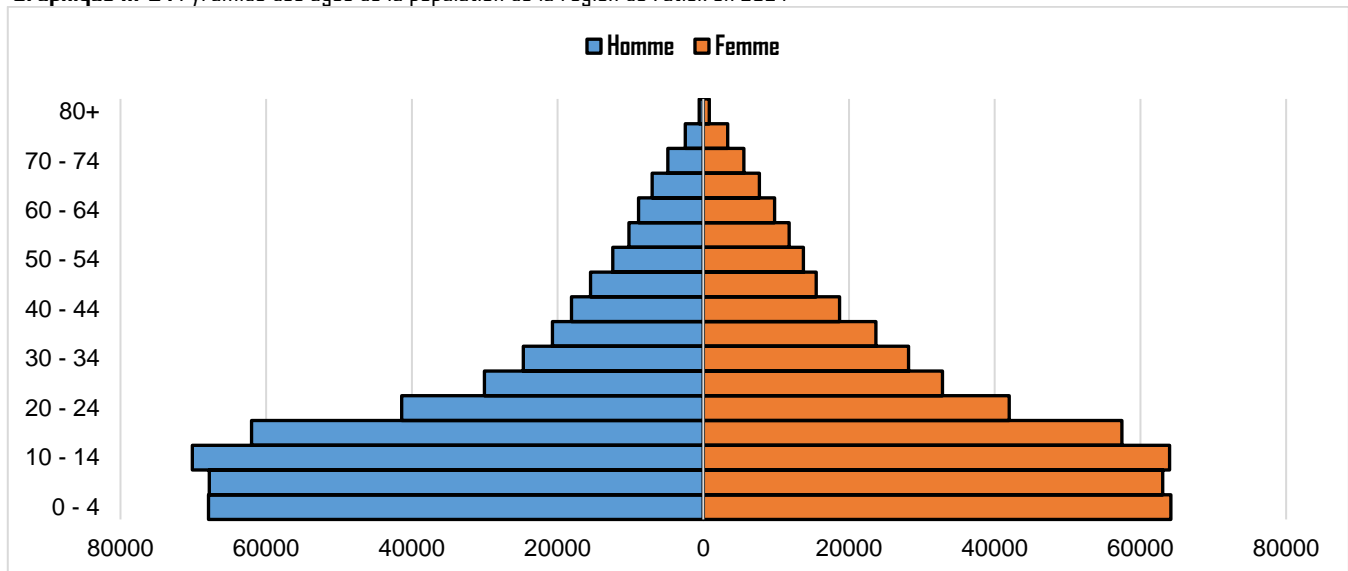
Tableaux et graphiques

Graphique III-1 : Evolution de la population suivant les périodes de recensement



Source : ANSD, projections démographiques 2023

Graphique III-2 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2024



Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

Tableau III-1 : Répartition de la population par grand groupe d'âge et selon le sexe en 2024

VARIABLES	MODALITÉS	HOMME	FEMME	TOTAL	% PAR RAPPORT À LA POPULATION RÉGIONALE
Groupes d'âges fonctionnels (Effectifs)	0-4 ans	67 920	64 176	132 096	14,2
	5-14 ans	137 961	127 074	265 035	28,4
	15-64 ans	243 972	253 674	497 646	53,4
	65 et plus	17 179	20 695	37 874	4,1
Région de Fatick	Population	467 032	465 619	932 651	100,0
	%	50,1	49,9	100,0	

Rapport de masculinité = 100,3%

Rapport de dépendance démographique = 87,4%

Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

III.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La région de Fatick présente des variations notables de sa population selon les zones géographiques et les milieux de résidence.

Département de Fatick : Avec 420 157 habitants (45% de la population régionale), Fatick est le département le plus peuplé. Il compte 211 538 hommes (50,3%) et 208 619 femmes (49,7%), soit un rapport de masculinité de 101,4%. Cela traduit une légère supériorité numérique masculine.

Département de Foundiougne : Foundiougne compte 386 038 habitants (41,4% de la population régionale), avec 191 093 hommes (49,5%) et 194 945 femmes (50,5%). Le rapport de masculinité est de 98,0%, montrant une légère majorité féminine.

Département de Gossas : Gossas, le moins peuplé, totalise 126 456 habitants (13,6% de la population régionale), dont 64 401 hommes (50,9%) et 62 055 femmes (49,1%). Le rapport de masculinité de 103,8% indique un excédent masculin plus marqué que dans les autres départements.

Milieu de résidence : Le profil spatial de la région est nettement rural, avec 77,8% des habitants vivant à la campagne contre seulement 22,2% en zone urbaine.

Milieu urbain : Le milieu urbain regroupe 207 002 habitants, avec 102 402 hommes (49,5%) et 104 600 femmes (50,5%). Le rapport de masculinité de 97,9% montre que les femmes y sont légèrement plus nombreuses.

Milieu rural : Le milieu rural concentre 725 649 habitants, avec 364 630 hommes (50,2%) et 361 019 femmes (49,8%), soit un rapport de masculinité de 101,0%. On y observe donc une légère prédominance masculine.

Évolution du taux d'urbanisation : Les données historiques montrent une progression notable de l'urbanisation, passant de 9% en 1976 à 22,8% en 2023. Cette tendance générale à la hausse traduit une urbanisation progressive, bien que la région demeure largement rurale.

En 2024, le taux d'urbanisation est évalué à 22,2%. Il faut cependant noter que les concepts « urbain » et « rural » ont été révisés en 2023 (cf définition).

Définitions :

(Définition opérationnelle de l'ANSD) Au Sénégal, une localité ou agglomération (regroupement de localités continues) est considérée comme urbaine, par opposition à rurale, s'il s'agit d'une village/hameau ou agglomération :

- ayant une population d'au moins égale 4400 ou plus habitants ;
- ayant une zone de bâti continu (distance moyenne inférieure à 50 mètres entre deux concessions, avec une précision de plus ou moins 5 mètres) ;
- dont la proportion des ménages pratiquant l'agriculture au sens large est inférieure à 70% ;
- dont la proportion de ménages ayant accès à l'électricité est supérieure ou égal à 59% ;
- dont la proportion de ménages ayant accès à l'eau est supérieure ou égale e à 36% ;
- se trouvant à moins de cinq (5) Km d'un collège ou d'un lycée ;
- se trouvant entre un (1) et quatre (4) Km d'un poste de santé ou centre de santé selon le district sanitaire.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/autres_produits/Projections-demographiques_2023-2073-.pdf

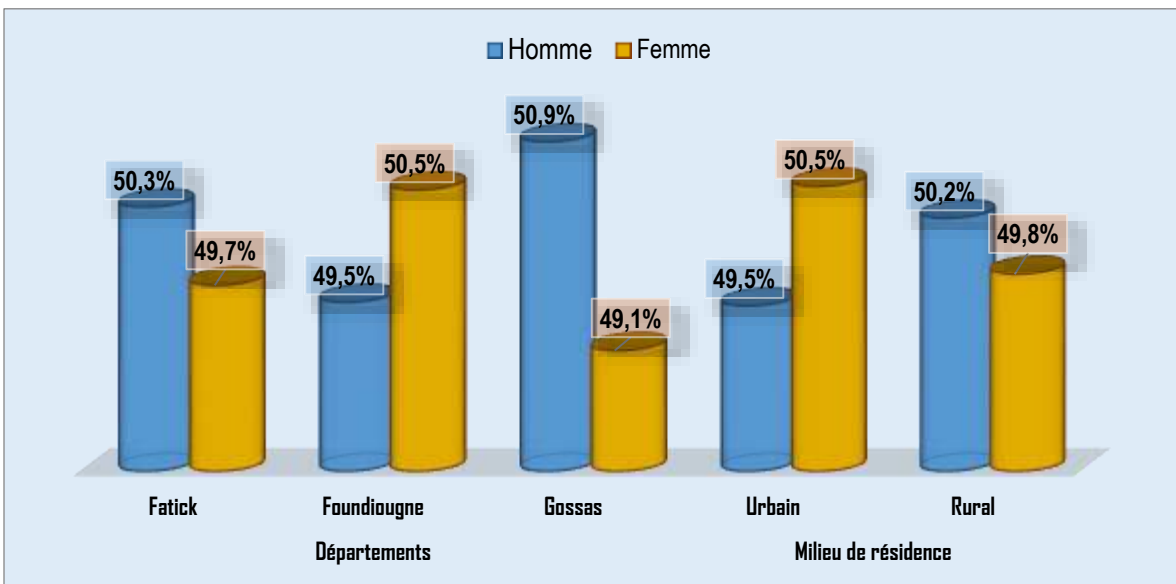
Tableaux et graphiques

Tableau III-2 : Répartition de la population de la région de Fatick selon le département, le milieu de résidence et le sexe en 2024

SEXE	DEPARTEMENT			MILIEU DE RESIDENCE		TOTAL
	Fatick	Foundiougne	Gossas	Urbain	Rural	
Homme	211 538	191 093	64 401	102 402	364 630	467 032
Femme	208 619	194 945	62 055	104 600	361 019	465 619
Total	420 157	386 038	126 456	207 002	725 649	932 651
Rapport de masculinité	101,4%	98,0%	103,8%	97,9%	101,0%	100,3%

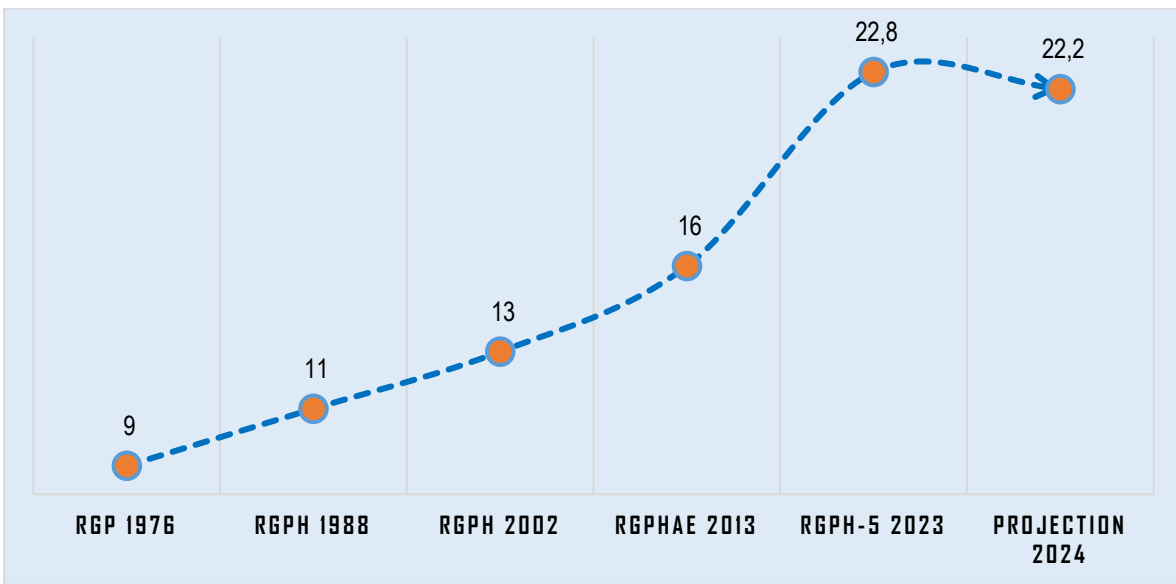
Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

Graphique III-3 : Répartition de la population de la région de Fatick par département et milieu de résidence, selon le sexe en 2024



Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

Graphique III-4 : Évolution du taux d'urbanisation dans la région de Fatick de 1976 à 2024 (en%)



Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

III.3 Dynamique de la population

Fécondité : À Fatick, l'indice synthétique de fécondité (ISF) demeure nettement plus élevé que la moyenne nationale, malgré une tendance générale à la baisse. En 2013, il s'établissait à 6,4 enfants par femme contre 5,1 au niveau national, avant de reculer fortement en 2017 à 5,2, réduisant ainsi l'écart avec la moyenne nationale (4,6). Toutefois, alors que l'ISF national poursuit sa baisse pour atteindre 4,2 en 2023 et 4,19 en 2024, celui de Fatick se stabilise autour de 5,2, maintenant un différentiel d'environ un enfant par femme.

Mortalité : En 2023, le taux brut de mortalité (TBM) à Fatick s'élève à 5,8 décès pour 1000 habitants, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne nationale (5,6 pour 1000). En 2024, les projections démographiques indiquent une hausse du taux, atteignant 6,1 à Fatick contre 5,8 au niveau national, ce qui confirme un écart persistant entre la région et la tendance globale du pays.

Le taux comparatif de mortalité à Fatick est de 8,5, indiquant que, après prise en compte des différences de structure démographique, la mortalité estimée reste plus élevée que celle observée au niveau national.

Quant à la mortalité infantile à Fatick, elle suit une évolution contrastée par rapport à la tendance nationale. Proche de la moyenne du Sénégal en 2013 (52,4 contre 53,0 pour 1 000 naissances vivantes), elle chute fortement en 2017 pour atteindre 33,0, un niveau inférieur à la moyenne nationale de la même année (42,0). Toutefois, les projections démographiques de 2024 indiquent une remontée importante du taux à 51,1, plaçant Fatick au-dessus de la moyenne nationale projetée (33,5).

Espérance de vie : En 2023, l'espérance de vie à la naissance à Fatick est estimée à 69,1 ans, légèrement supérieure à la moyenne nationale (68,9 ans). Comme ailleurs, les femmes vivent plus longtemps que les hommes (71,1 ans contre 67,1 ans). En 2024, la tendance se maintient avec une légère progression (69,3 ans à Fatick contre 62,9 ans pour l'ensemble du Sénégal selon les données disponibles). Cette situation suggère que, malgré certaines fragilités sanitaires, Fatick bénéficie d'indicateurs d'espérance de vie globalement favorables par rapport à la moyenne nationale, en particulier pour les femmes.

Définitions :

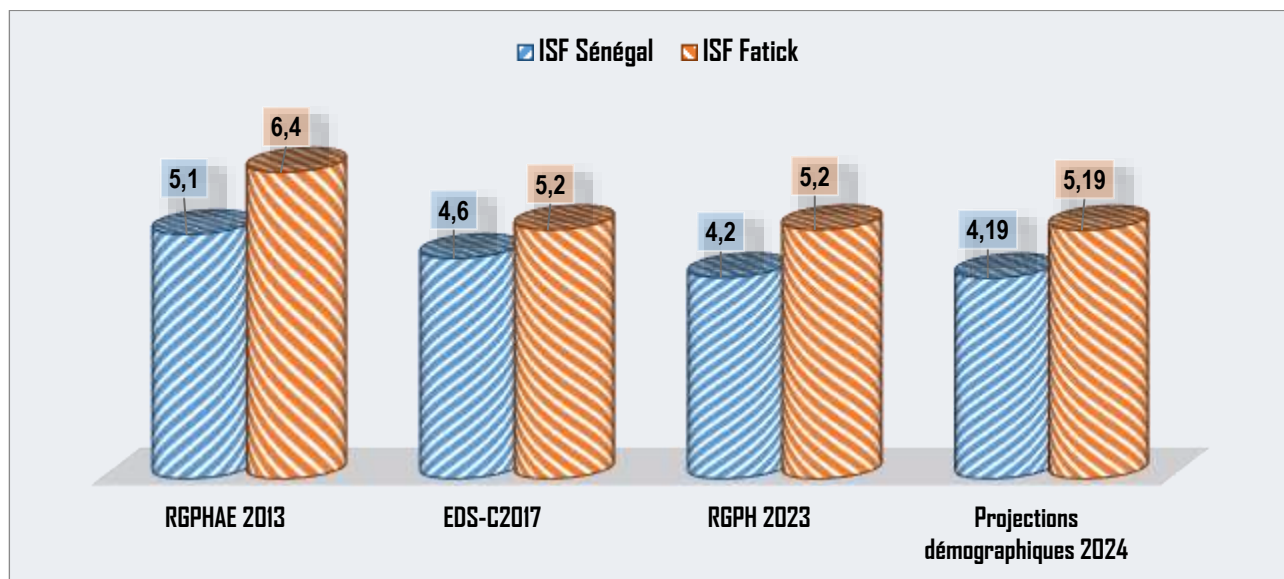
- **Fécondité** : la fécondité est utilisée pour la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (DDM).
- **Indice synthétique de fécondité** : Nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme (15-49ans) en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels. Les taux de fécondité par âge sont calculés pour la période des trois années qui précèdent l'enquête, basés sur l'historique détaillé des naissances fourni par les femmes.
- **Mortalité** : On étudie sous le nom de mortalité l'action de la mort sur les populations (DDM). C'est l'occurrence des décès dans une population donnée. Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/autres_produits/Projections-demographiques_2023-2073-.pdf

Tableaux et graphiques

Graphique III-5 : Évolution de l'indice synthétique de fécondité



Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

Tableau III-3 : Taux brut de mortalité (pour 1000)

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	RGP 2023	PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE EN 2024	TAUX COMPARATIF DE MORTALITÉ
Région Fatick	5,8	6,1	8,5
Sénégal	5,6	5,8	

Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

Tableau III-4 : Espérance de vie (année)

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	2023			2024		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Région Fatick	67,1	71,1	69,1	67,1	71,5	69,3
Sénégal	67,7	70	68,9	68,1	70,4	62,9

Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

Tableau III-5 : Évolution du taux de mortalité infantile (pour 1000)

ENQUÊTE	RÉGION FATICK			SÉNÉGAL		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
RGPFAE 2013	54,3	50,5	52,4	59,6	46,1	53
EDS-C2017	-	-	33	45	38	42
Projections démographiques 2024			51,1			33,5

Source : ANSD, projections démographiques 2023-2073

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

La population en âge de travailler (15 ans et plus) représente 57,4 % de la population régionale en 2024. L'analyse des données de 2024, comparée à 2023, met en évidence plusieurs tendances concernant le milieu de résidence, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la situation matrimoniale.

Suivant le milieu de résidence, la population en âge de travailler reste majoritairement rurale, avec 75,5 % en 2024, en baisse de 3,9 points par rapport à 2023. La proportion de la population urbaine augmente ainsi de 20,6 % à 24,5 %, traduisant un processus d'urbanisation progressive susceptible d'influencer l'accès à l'emploi et aux services sociaux.

La répartition par sexe montre que les femmes demeurent majoritaires, représentant 51,4 % de la population en âge de travailler en 2024. Cependant, la proportion masculine progresse de 45,9 % en 2023 à 48,6 % en 2024, tandis que celle des femmes diminue d'autant, indiquant un

renforcement relatif de la présence masculine.

En termes de structure par âge, les 15-24 ans, toujours majoritaires, représentent 40,6 % en 2024, en légère hausse de 1,1 point par rapport à 2023. La proportion des 35 ans et plus atteint 40,2 %, en augmentation de 2,6 points, tandis que celle des 25-34 ans diminue à 19,2 %, soit un recul de 3,6 points.

Le niveau d'instruction reste majoritairement faible : 56,4 % de la population en âge de travailler est non instruite, contre 55,5 % en 2023, soulignant la persistance d'un déficit éducatif. Toutefois, les niveaux secondaire et supérieur progressent légèrement, atteignant respectivement 28,4 % et 3,0 %.

Enfin, la répartition selon la situation matrimoniale reflète une diversité structurelle. En 2024, la population en âge de travailler se compose de 39,6 % de célibataires, 37,4 % de mariés et 23,0 % relevant d'autres statuts. Par rapport à 2023, la proportion de célibataires augmente de 0,8 point, tandis que celle des mariés diminue de 1 point.

Définitions :

- **La population en âge de travailler** comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, ANSD- 2024

Tableaux et graphiques**Tableau IV-1** : Répartition de la population en âge de travailler par groupe d'âge et par sexe

MILIEU DE RÉSIDENCE	EN 2023	EN 2024	ÉCART
Urbain	20,6%	24,5%	3,9%
Rural	79,4%	75,5%	-3,9%
Total	100,0%	100,0%	
SEXE			
Masculin	45,9%	48,6%	2,7%
Féminin	54,1%	51,4%	-2,7%
Total	100,0%	100,0%	
GROUPE D'ÂGE			
[15-24ans]	39,5%	40,6%	1,1%
[25-34ans]	22,8%	19,2%	-3,6%
[35 et plus [37,6%	40,2%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Aucun niveau	55,5%	56,4%	0,9%
Préscolaire/Primaire	15,3%	12,2%	-3,1%
Secondaire	26,8%	28,4%	1,6%
Supérieur	2,4%	3,0%	0,6%
Total	100,0%	100,0%	
SITUATION MATRIMONIALE			
Célibataire	38,8%	39,6%	0,8%
Marié	38,4%	37,4%	-1,0%
Autres	22,8%	23,0%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	

Source : ANSD, ENES 2024

IV.2 Population active

Le taux d'activité global dans la région de Fatick en 2024 est évalué à 44,2%, ce qui traduit une faible participation de la population au marché du travail. Selon le milieu de résidence, les zones urbaines affichent un taux d'activité légèrement plus élevé (49,7%) que les zones rurales (42,3%). Cela montre que la population urbaine participe davantage à l'économie locale, tandis que celle rurale, majoritaire dans la région, reste en retrait. Selon le sexe, les hommes se démarquent avec un taux d'activité de 54,9%, contre seulement 34,3% pour les femmes. Cette différence importante révèle une forte inégalité de genre dans la participation économique, les femmes étant nettement moins représentées dans l'activité productive. L'analyse par groupe d'âge indique que la participation est la plus faible chez les jeunes de 15 à 24 ans (28,1%). En revanche, les adultes de 25 à 34 ans (54,3%) et ceux de 35 ans et plus (55,1%) affichent des niveaux relativement plus élevés, confirmant que la main-d'œuvre active est essentiellement composée d'adultes. Concernant le niveau d'instruction, les diplômés du primaire présentent un taux d'activité de 52,3%, légèrement supérieur à celui des individus sans instruction (50,2%) et des diplômés du supérieur (51,2%). En revanche, les sortants du secondaire affichent le taux d'activité le plus bas (28,1%). Enfin, l'examen de la

situation matrimoniale révèle que les mariés sont les plus actifs avec 54,1%, suivis des personnes classées dans « autres situations » (50,6%) et des célibataires (30,6%). Cela montre que l'engagement économique est plus marqué chez les individus en couple que chez les personnes seules.

La structure de la population active en 2024 met en lumière une forte prépondérance du milieu rural, qui concentre 71,2% des travailleurs, contre 28,8% en milieu urbain. Cela traduit la dépendance de l'économie régionale aux activités rurales, notamment agricoles. La répartition selon le sexe confirme la domination masculine, avec 59,5% d'hommes contre 40,5% de femmes dans la population active. Cette disparité renforce l'idée d'un accès limité des femmes aux opportunités économiques. Du point de vue de l'âge, les 35 ans et plus constituent la majorité des actifs (51,1%), suivis des 15 à 24 ans (25,3%) et des 25 à 34 ans (23,6%). Cette distribution montre une population active vieillissante, dominée par les plus âgés. En termes de niveau d'instruction, la grande majorité des actifs n'a aucun niveau scolaire (63,5%). Les diplômés du préscolaire/primaire représentent 14,7%, ceux du secondaire 18,2%, et les titulaires du supérieur seulement 3,6%.

Définitions :

- **La population active** regroupe l'ensemble des personnes exerçant ou cherchant à exercer une activité professionnelle rémunérée. On regroupe dans la population active occupée uniquement les personnes déclarant exercer une activité professionnelle rémunérée. La population active inoccupée regroupe les chômeurs. La population active totale (le plus souvent appelée simplement population active) est donc composée de deux sous-ensembles, la **population active occupée** et la **population active inoccupée (chômeurs)**. La population inactive est composée des personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle et n'en recherchant pas. Population active et population inactive réunies constituent la **population totale** d'un pays.

En savoir plus :

- Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ANSO) en 2024

Tableaux et graphiques**Tableau IV-2** : Taux d'activité dans la région de Fatick en 2024

VARIABLES	MODALITÉS	TAUX D'ACTIVITÉ
MILIEU DE RÉSIDENCE	Urbain	49,7%
	Rural	42,3%
	Total	44,2%
SEXE	Masculin	54,9%
	Féminin	34,3%
	Total	44,2%
GROUPE D'AGE	[15-24ans]	28,1%
	[25-34ans]	54,3%
	[35 et plus [55,1%
	Total	44,2%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Aucun niveau	50,2%
	Préscolaire/Primaire	52,3%
	Secondaire	28,1%
	Supérieur	51,2%
	Total	44,2%
SITUATION MATRIMONIALE	Célibataire	30,6%
	Marié	54,1%
	Autres	50,6%
	Total	44,2%

*Source : ANSD, ENES 2024***Tableau IV-3** : Répartition de la population active de la région de Fatick en 2024

VARIABLES	MODALITÉS	PROPORTION
MILIEU DE RÉSIDENCE	Urbain	28,8%
	Rural	71,2%
	Total	100,0%
SEXE	Masculin	59,5%
	Féminin	40,5%
	Total	100,0%
GROUPE D'AGE	[15-24ans]	25,3%
	[25-34ans]	23,6%
	[35 et plus [51,1%
	Total	100,0%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Aucun niveau	63,5%
	Préscolaire/Primaire	14,7%
	Secondaire	18,2%
	Supérieur	3,6%
	Total	100,0%

Source : ANSD, ENES 2024

IV.3 Population en emploi rémunéré

Avec un taux d'emploi global de 29,0% en 2024, la région de Fatick présente une faible participation de sa population aux activités productives ou rémunérées. L'examen selon le milieu de résidence montre que la population urbaine affiche un taux d'emploi de 37,9%, supérieur à celui observé en milieu rural (25,9%). Ce résultat met en évidence une meilleure capacité des zones urbaines à offrir des opportunités économiques, alors que la zone rurale, où vit pourtant la majorité de la population, enregistrent un déficit notable d'emplois. En ce qui concerne le sexe, les hommes apparaissent nettement plus insérés dans le marché du travail avec un taux d'emploi de 40,5%, contre seulement 18,4% pour les femmes. L'analyse par groupe d'âge montre également des disparités importantes : les jeunes de 15 à 24 ans connaissent de grandes difficultés d'intégration avec un taux d'emploi de seulement 12,0%, tandis que les adultes de 25 à 34 ans atteignent 33,2% et les individus de 35 ans et plus présentent le taux le plus élevé (43,4%). Il est ainsi constaté que l'emploi est fortement concentré chez les travailleurs plus âgés. Le niveau d'instruction montre que les diplômés du supérieur se distinguent avec le taux le plus élevé (44,2%), suivis par ceux du préscolaire ou primaire (36,5%) et par les personnes sans niveau d'instruction (31,8%). En revanche, les individus sortis du secondaire enregistrent le taux le plus faible (18,5%), suggérant une insertion plus difficile à ce stade de formation. Par ailleurs, selon la situation matrimoniale, les mariés se révèlent les plus intégrés dans l'emploi avec un taux de 37,8%, tandis que les célibataires restent les moins insérés (16,3%).

La répartition des personnes en emploi dans la région confirme la prépondérance du milieu rural, qui concentre 66,5% des travailleurs contre 33,5% pour les zones urbaines. Suivant le sexe, les hommes dominent largement la population en emploi avec 67,0%, tandis que les femmes n'en représentent que 33,0%. La structure par âge révèle une forte présence des adultes plus âgés, puisque les 35 ans et plus regroupent 61,4% de la population en emploi, suivis des 25-34 ans (22,0%) et des jeunes de 15-24 ans (16,5%).

Selon le niveau d'instruction, 61,3% des personnes en emploi n'ont aucun niveau scolaire. Les diplômés du secondaire représentent 18,3%, ceux du primaire 15,7%, tandis que les titulaires du supérieur demeurent minoritaires (4,7%). Cette situation traduit la prédominance d'une main-d'œuvre peu qualifiée, ce qui constitue un frein à la modernisation et à la diversification de l'économie régionale. La répartition par statut d'emploi montre par ailleurs une nette domination de l'emploi indépendant non agricole (46,1%), suivi de l'emploi indépendant agricole (19,2%) et du salariat (27,5%). Les apprentis et stagiaires représentent 5,9%, les patrons ou employeurs seulement 1,3%, et les aides familiaux sont quasiment absents (0,0%). Cette structure met en évidence la prédominance du travail informel et de l'auto-emploi dans l'économie régionale. Enfin, l'examen du secteur d'activités révèle une certaine diversification, mais à faible intensité industrielle. Les services regroupent la part la plus importante avec 32,5%, suivis de l'agriculture (25,9%) et du commerce et réparation (25,4%). L'industrie, quant à elle, reste limitée à 16,3%, ce qui traduit une faible base productive.

Définitions :

- **La population en emploi** : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi** : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

En savoir plus :

- Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ANSO) en 2024

Tableaux et graphiques**Tableau IV-4 : Taux d'emploi dans la région de Fatick en 2024**

VARIABLES	MODALITÉS	TAUX D'EMPLOI
MILIEU DE RÉSIDENCE	Urbain	37,9%
	Rural	25,9%
	Total	29,0%
SEXE	Masculin	40,5%
	Féminin	18,4%
	Total	29,0%
GROUPE D'AGE	[15-24ans]	12,0%
	[25-34ans]	33,2%
	[35 et plus [43,4%
	Total	29,0%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Aucun niveau	31,8%
	Préscolaire/Primaire	36,5%
	Secondaire	18,5%
	Supérieur	44,2%
	Total	29,0%
SITUATION MATRIMONIALE	Célibataire	16,3%
	Marié	37,8%
	Autres	35,6%
	Total	29,0%

Source : ANSD, ENES 2024

Tableau IV-5 : Répartition de la population en emploi dans la région de Fatick en 2024

VARIABLES	MODALITÉS	PROPORTION
MILIEU DE RÉSIDENCE	Urbain	33,5%
	Rural	66,5%
	Total	100,0%
SEXE	Masculin	67,0%
	Féminin	33,0%
	Total	100,0%
GROUPE D'AGE	[15-24ans]	16,5%
	[25-34ans]	22,0%
	[35 et plus [61,4%
	Total	100,0%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Aucun niveau	61,3%
	Préscolaire/Primaire	15,7%
	Secondaire	18,3%
	Supérieur	4,7%
	Total	100,0%
STATU DE L'EMPLI	Salariés	27,5%
	Apprentis/Stagiaires	5,9%
	Patrons/Employeurs	1,3%
	Indépendant non agricole	46,1%
	Indépendant agricole	19,2%
	Aide familiaux	0,0%
	Total	100,0%
SECTEUR D'ACTIVITES	Agriculture	25,9%
	Industrie	16,3%
	Commerce et Réparation	25,4%
	Services	32,5%
	Total	100,0%

Source : ANSD, ENES 2024

IV.4 Établissements ouverts, conflits et contrats de travail

La majorité des déclarations d'établissements à Fatick en 2024 concernent de nouvelles créations (45 cas, soit 71,4%), une proportion nettement inférieure à la moyenne nationale (87,1%). Les cas de réouvertures représentent 12,6% des déclarations, un ratio plus élevé qu'au niveau national (4,8%), tandis que les cas de cessation d'activité et de fermeture comptent pour chacune 7,9% au niveau régional.

En 2024, la région de Fatick a enregistré 53 établissements ouverts générant 205 emplois, ce qui représente respectivement 2,7% et 2% du total national (1 928 établissements et 10 386 emplois). Les entreprises individuelles dominent le tissu économique local avec 32 créations d'établissements, mais elles génèrent seulement 65 emplois. À l'inverse, les sociétés anonymes (SA), bien que peu nombreuses (4 établissements), créent 67 emplois, soit le plus grand nombre par catégorie. Les associations (2 établissements) et les autres formes juridiques contribuent de manière limitée à l'emploi, tout comme les SARL (3 établissements, 18 emplois), les SURL/SUARL (2 établissements, 3 emplois) et les SAS/SASU (1 établissement, 9 emplois). Comparativement au niveau national, Fatick se distingue par une prépondérance des entreprises individuelles et une capacité plus faible à générer des emplois structurés.

La répartition par branche montre une forte concentration sur quelques secteurs clés. La construction domine avec 65 emplois (31,7%), suivie du commerce avec 34 emplois (16,6%) et des activités d'hébergement et de restauration avec 29 emplois (14,1%). Les autres services contribuent également de manière notable avec 24 emplois (11,7%), tandis que les activités

financières et d'assurances représentent 15 emplois (7,3%). Les boulangeries (5 emplois), l'agriculture (3 emplois), la santé (3 emplois), le gardiennage (9 emplois). Certaines activités, comme les activités immobilières, professionnelles, d'information, d'extraction ou de transport, n'ont généré aucun emploi dans la région.

La répartition par type de contrat révèle une forte précarité de l'emploi : les contrats temporaires (34,1%) et les CDD (34,0%) représentent ensemble près de 68% des emplois, suivis des CDI (10,8%), contrats saisonniers (9,9%) et apprentissage (9,6%). Les stages demeurent minoritaires (1,6%). La répartition par sexe montre une dominance masculine marquée, avec 79,2% d'hommes contre 20,8% de femmes, proportion plus élevée que la moyenne nationale (72,5% d'hommes). Cette prédominance se reflète surtout dans les contrats temporaires et CDD, alors que les femmes sont légèrement plus présentes dans les contrats saisonniers et l'apprentissage.

Concernant la gestion de conflits au travail en 2024 (Cf annexe 1), la région de Fatick a enregistré 33 procès-verbaux (PV) impliquant 37 travailleurs dans des conflits de travail. Parmi ces cas, 19 PV (23 travailleurs) ont abouti à une conciliation totale, tandis que 14 PV (14 travailleurs) se sont soldés par une non-conciliation. Aucun cas de conciliation partielle n'a été enregistré. Par rapport au niveau national, Fatick représente une faible proportion des litiges nationaux (1,7% des PV et 0,9% des travailleurs concernés), mais se distingue par une proportion plus élevée d'échecs de conciliation.

Définitions :

- « Un conflit du travail est un désaccord sur des demandes qui concernent les relations de travail et qui naissent entre les parties impliquées dans les relations de travail, et qui crée des conflits ou font courir le risque d'un conflit. »

En savoir plus :

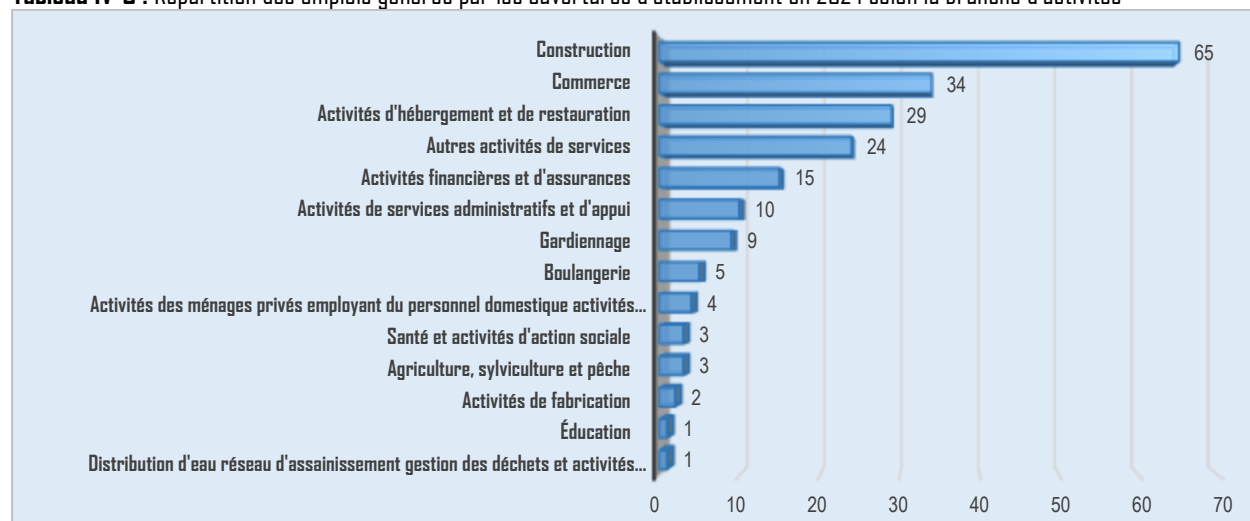
- Inspection régionale du Travail de Fatick
- <https://dgtss.gouv.sn/wp-content/uploads/simple-file-list/Publications/Rapports-statistiques/Rapport-annuel-des-statistiques-du-travail-2024.pdf>

Tableaux et graphiques
Tableau IV-6 : Répartition des déclarations d'établissement en 2024 selon l'objet

IRTSS		OUVERTURE	RÉOUVERTURE	CESSATION D'ACTIVITÉ	FERMETURE	AUTRES	TOTAL
SÉNÉGAL	Nombre	1 828	100	76	79	16	2 099
	%	87,1	4,8	3,6	3,8	0,8	100,0%
FATICK	Nombre	45	8	5	5	0	63
	%	71,4	12,6	7,9	7,9	0,0	100,0%
% (Fatick/Sénégal)		2,5	8,0	6,6	6,3	0,0	3,0

Tableau IV-7 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés en 2024 selon le statut juridique

STATUT JURIDIQUE	FATICK		SÉNÉGAL	
	ÉTABLISSEMENTS OUVERTS	EMPLOIS GÉNÉRÉS	ÉTABLISSEMENTS OUVERTS	EMPLOIS GÉNÉRÉS
Association	2	21	37	249
Particulier (Entreprise individuelle)	32	65	913	2 485
Établissement Public	0	0	6	57
GIE	1	3	92	561
SA	4	67	79	2 346
SARL	3	18	358	2 230
ONG	1	3	40	204
SURL / SUARL	2	3	236	1 073
SAS / SASU	1	9	86	574
Autres	7	16	81	607
TOTAL	53	205	1928	10 386

Tableau IV-8 : Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement en 2024 selon la branche d'activités

Tableau IV-9 : Répartition des contrats de travail en 2024, selon le type de contrat et le sexe

CONTRATS	FATICK				SÉNÉGAL			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	%	HOMMES	FEMMES	TOTAL	%
CDI	99	86	185	10,8%	11 855	6 386	18 241	23,4%
CDD	470	113	583	34,0%	36 195	12 072	48 267	62,0%
Contrats saisonniers	69	100	169	9,9%	3 482	518	4 000	5,1%
Apprentissage	116	48	164	9,6%	697	503	1 200	1,5%
Temporaire	584	1	585	34,1%	2 306	424	2 730	3,5%
Stage	19	9	28	1,6%	1 949	1 483	3 432	4,4%
Ensemble	1357	357	1714	100,0%	56 484	21 386	77 870	100,0%
%	79,2%	20,8%	100,0%		72,5%	27,5%	100,0%	

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2024

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Les aides familiaux représentent 11,1% de la population active dans la région de Fatick en 2024. Ce poids relativement important traduit le rôle encore central du travail non rémunéré dans les ménages. Suivant le milieu de résidence, la part des aides familiaux atteint 12,9% en zone rurale, contre seulement 6,8% en milieu urbain. Cette forte disparité confirme que le statut d'aide familial est essentiellement lié aux activités rurales. Suivant le sexe, les aides familiaux représentent 13,3% chez les hommes contre 7,9% chez les femmes. L'analyse par groupe d'âge met en évidence une très forte concentration des aides familiaux chez les jeunes. Les 15-24 ans affichent une part de 24,6%, contre 9,2% pour les 25-34 ans et seulement 5,3% pour les 35 ans et plus. Cela traduit une insertion professionnelle précaire des jeunes, souvent cantonnés à ce rôle transitoire faute d'opportunités d'emploi rémunéré. Enfin, en fonction du niveau d'instruction, la part la plus élevée d'aides familiaux se retrouve chez les individus sans niveau scolaire (12,8%). Ce taux diminue progressivement avec l'instruction : 8,6% pour les diplômés du préscolaire/primaire, 9,2% pour le secondaire et seulement 1,2% pour le supérieur.

La répartition des aides familiaux dans la région de Fatick confirme leur forte concentration en milieu rural, qui concentre 82,5% de cette catégorie, contre seulement 17,5% en zone

urbaine. L'analyse selon le sexe met en lumière une nette prédominance masculine, puisque 71,2% des aides familiaux sont des hommes, contre 28,8% de femmes. Cette surreprésentation des hommes reflète la forte mobilisation de la main-d'œuvre masculine dans les exploitations agricoles familiales, souvent considérée comme le pilier du travail physique. La répartition par âge montre que les jeunes de 15 à 24 ans constituent la majorité des aides familiaux (55,9%), suivis des 25-34 ans (19,6%) et des 35 ans et plus (24,5%). Ce profil illustre le caractère transitoire du statut d'aide familial, qui concerne surtout les jeunes en phase d'insertion professionnelle et qui peinent à accéder à des emplois indépendants ou salariés. En ce qui concerne le niveau d'instruction, la très grande majorité des aides familiaux sont sans aucun niveau scolaire (73,2%). Les individus ayant atteint le primaire représentent 11,3%, ceux du secondaire 15,1%, et les diplômés du supérieur sont quasi absents (0,4%). Enfin, l'analyse selon le secteur d'activités confirme la dépendance des aides familiaux à l'agriculture, qui concentre près de 80% d'entre eux (79,6%). Les autres secteurs se répartissent : 7,3% dans l'industrie, 4,5% dans le commerce et réparation, et 8,5% dans les services. Cela met en évidence la faible diversification économique de cette catégorie et le rôle structurant de l'agriculture familiale dans la mobilisation de la main-d'œuvre.

Définitions :

- **Travail familial** : Le travail familial désigne l'activité économique exercée par une personne qui travaille sans rémunération directe dans une entreprise, une exploitation agricole ou un commerce appartenant à un membre de sa famille avec lequel elle vit. Ces travailleurs contribuent au revenu ou à la production familiale mais ne perçoivent pas de salaire individuel. Source : Organisation internationale du Travail (OIT) - Résolution concernant la classification internationale de la situation dans la profession (ICSE-93).

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'emploi au Sénégal (ANSO) en 2024

Tableaux et graphiques

Tableau V-1 : Part des aides familiaux dans la population active de la région de Fatick en 2024

VARIABLES	MODALITÉS	PART
MILIEU DE RÉSIDENCE	Urbain	6,8%
	Rural	12,9%
	Total	11,1%
SEXE	Masculin	13,3%
	Féminin	7,9%
	Total	11,1%
GROUPE D'AGE	[15-24ans]	24,6%
	[25-34ans]	9,2%
	[35 et plus [5,3%
	Total	11,1%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Aucun niveau	12,8%
	Préscolaire/Primaire	8,6%
	Secondaire	9,2%
	Supérieur	1,2%
	Total	11,1%

Source : ANSD, ENES 2024

Tableau V-2 : Répartition des aides familiaux de la région de Fatick en 2024

VARIABLES	MODALITÉS	PROPORTION
MILIEU DE RÉSIDENCE	Urbain	17,5%
	Rural	82,5%
	Total	100,0%
SEXE	Masculin	71,2%
	Féminin	28,8%
	Total	100,0%
GROUPE D'AGE	[15-24ans]	55,9%
	[25-34ans]	19,6%
	[35 et plus [24,5%
	Total	100,0%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Aucun niveau	73,2%
	Préscolaire/Primaire	11,3%
	Secondaire	15,1%
	Supérieur	0,4%
	Total	100,0%
SECTEUR D'ACTIVITES	Agriculture	79,6%
	Industrie	7,3%
	Commerce et Réparation	4,5%
	Services	8,5%
	Total	100,0%

Source : ANSD, ENES 2024

V.2 Population ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET)

Dans la région de Fatick, les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation représentent une part importante de la population. Cette catégorie illustre les difficultés d'insertion professionnelle et les limites d'accès à l'éducation et à la formation. Elle met en évidence une jeunesse dont le potentiel reste sous-utilisé, au moment même où elle devrait préparer son avenir.

En 2024, le taux de NEET de la région est de 42,3%. La situation varie fortement selon le sexe. Plus de la moitié des jeunes femmes, soit 53,8%, se trouvent dans cette catégorie contre 30,2% des jeunes hommes.

Le milieu de résidence constitue un autre facteur de différenciation. En zone rurale, 45,6% des jeunes de 15 à 24 ans sont NEET contre 32,5% en zone urbaine. Cette disparité illustre les limites d'accès aux infrastructures éducatives et

aux opportunités économiques dans les villages et les campagnes de Fatick.

La composition de cette population reflète ces écarts. Les femmes représentent 65,2% des NEET, tandis que les hommes en constituent 34,8%. Huit (08) jeunes NEET sur dix (10) vivent en milieu rural, confirmant la forte concentration de ce phénomène hors des centres urbains.

Concernant l'analyse de la population NEET, le niveau d'instruction apparaît comme un facteur déterminant. Parmi les jeunes NEET, 65,5% n'ont jamais été scolarisés. Environ 20,5% ont atteint le secondaire et 12,3% le primaire ou le préscolaire. Seule une minorité de 1,7% a accédé au niveau supérieur. Ces chiffres rappellent l'importance de l'éducation comme élément central dans la compréhension de ce phénomène.

Définitions :

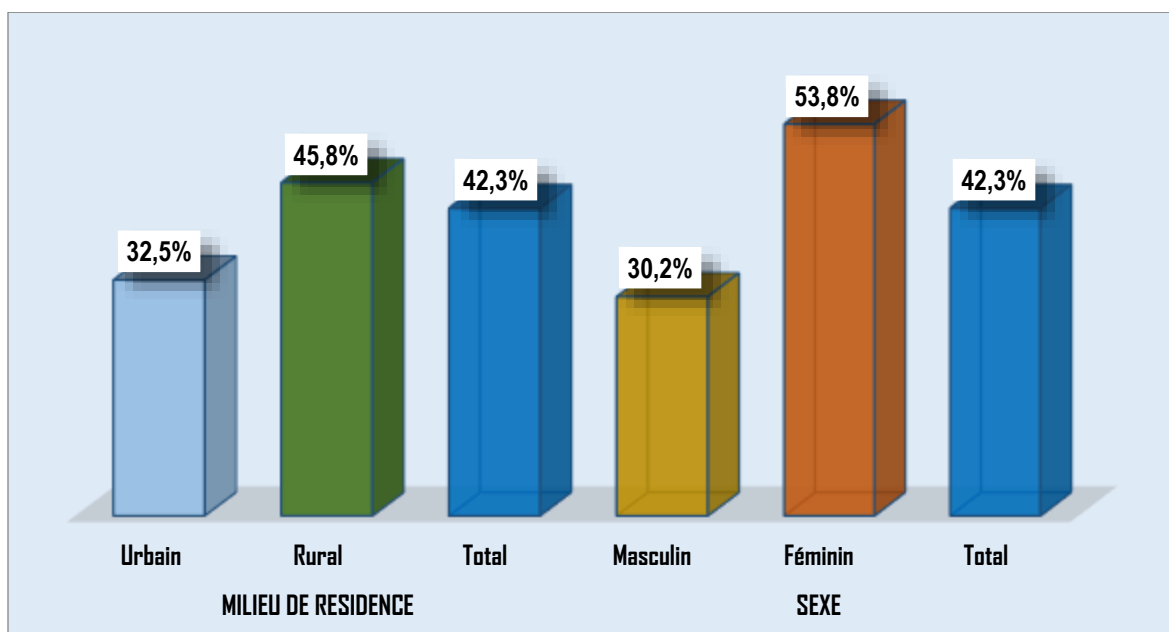
« Le **taux de NEET** mesure la proportion de jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni inscrits dans un parcours scolaire ou de formation, et reflète leur degré d'exclusion des systèmes éducatifs et économiques».

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'emploi au Sénégal (ANSD) en 2024

Tableaux et graphiques

Graphique V-1 : Taux NEET dans la région de Fatick par milieu de résidence et par sexe en 2024



Source : ANSD, ENES 2024

Tableau V-3 : Répartition de la population NEET de la région de Fatick

VARIABLES	MODALITÉS	POURCENTAGE
MILIEU DE RESIDENCE	Urbain	20,0%
	Rural	80,0%
	Total	100,0%
SEXE	Masculin	34,8%
	Féminin	65,2%
	Total	100,0%
GROUPE D'AGE	[15-24ans]	53,2%
	[25-34ans]	39,5%
	[35 et plus [7,3%
	Total	100,0%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Aucun niveau	65,5%
	Préscolaire/Primaire	12,3%
	Secondaire	20,5%
	Supérieur	1,7%
	Total	100,0%

Source : ANSD, ENES 2024

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLES

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement et équipement des ménages

Statut d'occupation : La région de Fatick se distingue par un fort taux de ménages propriétaires, atteignant 82,9%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de 67,4%. En revanche, le marché locatif est presque inexistant à Fatick, avec seulement 0,2% de locataires, contre 20,2% à l'échelle nationale.

L'analyse de la répartition par taille des ménages montre qu'une majorité des ménages (82,9%) sont propriétaires de leur logement. Cette proportion augmente avec la taille du ménage : elle est de 64,4% pour les ménages de 1 à 4 personnes et atteint 90,2% pour ceux de plus de 15 personnes. La copropriété reste stable à 6,9%, tandis que la location (simple ou en colocation) diminue à mesure que la taille du ménage augmente. Parmi les petits ménages, 4,5% sont locataires avec contrat et 13,3% sans contrat. En revanche, chez les ménages de 11 personnes ou plus, seulement 0,2% sont locataires sans contrat. Les logements fournis par des tiers sont rares, mais notables pour les petits ménages. L'occupation informelle et le droit coutumier restent très faibles, bien qu'une légère présence d'occupation coutumière (1,0%) soit observée.

Type de logement : En 2023, l'analyse des types de logements dans la région de Fatick montre une prédominance des maisons basses, qui représentent 84,7% des habitations, tant en milieu urbain (89,7%) qu'en milieu rural (82,8%). Cependant, des disparités subsistent, notamment avec une proportion plus élevée de cases en milieu rural (15,2% contre 3,2% en urbain), tandis que les maisons à étages sont plus courantes en milieu urbain (6% pour R+1). Les maisons de trois étages ou plus sont quasiment inexistantes, ce qui souligne

l'absence de verticalité dans les constructions de la région. La prédominance des maisons basses s'observe quelle que soit la taille des ménages. Cette proportion augmente au fur et à mesure que la taille du ménage s'agrandit, passant de 83,3% pour les ménages de 1 à 5 membres à 90,3% pour ceux de plus de 15 membres. Les cases sont le deuxième type de logement, surtout pour les ménages de taille moyenne (6 à 10 membres) à 14,7%, mais leur proportion diminue pour les très grands ménages (7,1%). Les maisons à étages R+1 sont rares, représentant 4,4% des petits ménages et seulement 1,5% des ménages de plus de 11 membres. Les maisons à étages R+2 sont marginales (0,2% pour les petits ménages) et presque absentes pour les autres tailles. Les baraques constituent environ 0,9% des logements.

Indicateurs de bien-être : L'analyse des modes d'éclairage dans la région de Fatick révèle d'importantes disparités entre milieu urbain et rural. En ville, l'électricité de SENELEC domine avec 48% des ménages urbains, tandis qu'en zones rurales, seulement 14% y ont accès. Le programme de prépaiement Woyofal est très répandu, surtout en milieu rural où il constitue le principal mode d'éclairage (20 147 ménages). L'énergie solaire est également courante en milieu rural (22,2% des ménages), illustrant un recours plus fréquent aux solutions alternatives face à une couverture électrique limitée. Les lampes torches (23,2% des ménages ruraux) et les lampes rechargeables restent populaires, surtout en zones rurales moins connectées. Les lampes tempêtes, pétrole, gaz, bougies, et même le bois, sont aussi utilisés, soulignant les difficultés d'accès à l'électricité dans certaines régions rurales.

En savoir plus :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), **RGPH-5, 2023**

Tableaux et graphiques

Tableau VI-1 : Répartition (en%) des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2023

STATUT D'OCCUPATION	FATICK	SÉNÉGAL
Propriétaire	82,9	67,4
Co propriétaire	6,9	5,1
Locataire	0,2	20,2
Co locataire	1,3	3,1
Location-vente	0,2	0,4
Logé par employeur	0,6	0,8
Logé par parents/amis	1,1	1,5
Autre	1,4	1,5

Tableau VI-2 : Répartition (en%) des ménages selon le statut d'occupation du logement par taille du ménage en 2023

STATUT D'OCCUPATION	TAILLE MÉNAGE				TOTAL
	1-4	5-10	11-15	Plus de 15	
Propriétaire	64,4	86,9	90,2	90,2	82,9
Co propriétaire	6,9	6,8	6,8	7,7	6,9
Location-vente	0,7	0,1	0,0	0,0	0,2
Locataire simple avec contrat	4,5	0,8	0,1	0,0	1,4
Locataire simple sans contrat	13,3	2,1	0,7	0,2	4,1
Co locataire avec contrat	1,0	0,1	0,0	0,0	0,3
Co locataire sans contrat	3,5	0,5	0,1	0,0	1,0
Logé par employeur	2,2	0,2	0,1	0,0	0,6
Logé par les parents / amis / tierce personne	1,9	1,1	0,6	0,5	1,1
Occupation informelle (irrégulière)	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Droit coutumier / Occupation coutumière	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Autre	0,6	0,3	0,2	0,2	0,3
Total	100	100	100	100	100,0
Effectif	20392	34225	18586	14769	87972

Tableau VI-3 : Répartition (en%) des ménages par milieu de résidence et par taille du ménage selon le type de logement en 2023

TYPE DE LOGEMENT	MILIEU DE RÉSIDENCE		TAILLE MÉNAGE				ENSEMBLE
	Urbain	Rural	1 à 5	6 à 10	11 à 15	Plus de 15 membres	
Case	3,2	15,2	11	14,7	11,5	7,1	11,9
Baraque	0,6	1	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9
Maison basse	89,7	82,8	83,3	82,4	86	90,3	84,7
Maison à étages R+1	6	0,9	4,4	1,8	1,5	1,5	2,3
Maison à étages R+2	0,3	0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Autre	0,1	0,1	0,2	0,1	0	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	24186	63793	20394	34224	18589	14769	87976

Tableau VI-4 : Indicateurs de bien être (Fatick, Sénégal) en 2023

PRINCIPAL MODE D'ÉCLAIRAGE	MILIEU DE RÉSIDENCE		TOTAL
	Urbain	Rural	
Electricité SENELEC	11 596	9 146	20 742
Woyofal SENELEC	10 169	20 147	30 316
Concession d'électrification rurale	14	401	415
Solaire	939	14 168	15 107
Groupe électrogène	0	298	298
Gaz	21	98	119
Lampe à pétrole artisanale	8	37	45
Lampe tempête	94	906	1 000
Lampe torche	740	14 840	15580
Bougie	214	789	1003
Bois	11	444	455
Lampe rechargeable	290	2 143	2433
Autre	90	377	467
Total	24 186	63 794	87980

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VI.2 Accès à Internet

La disponibilité d'une connexion Internet au niveau du ménage renvoie à l'existence d'un abonnement ou d'un accès à Internet à domicile, qu'il s'agisse d'une connexion par câble ADSL, box Wifi, modem/routeur, fibre optique ou forfait Internet. Les statistiques analysées proviennent des résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), réalisé en 2023 par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Dans la région de Fatick, les données du RGPH-5 montrent que 3 367 ménages disposent d'une connexion Internet sur un total de 87 978 ménages, tandis que 96,2% des ménages n'en

disposent pas. La connexion Internet résidentielle demeure donc peu répandue au sein des ménages de la région

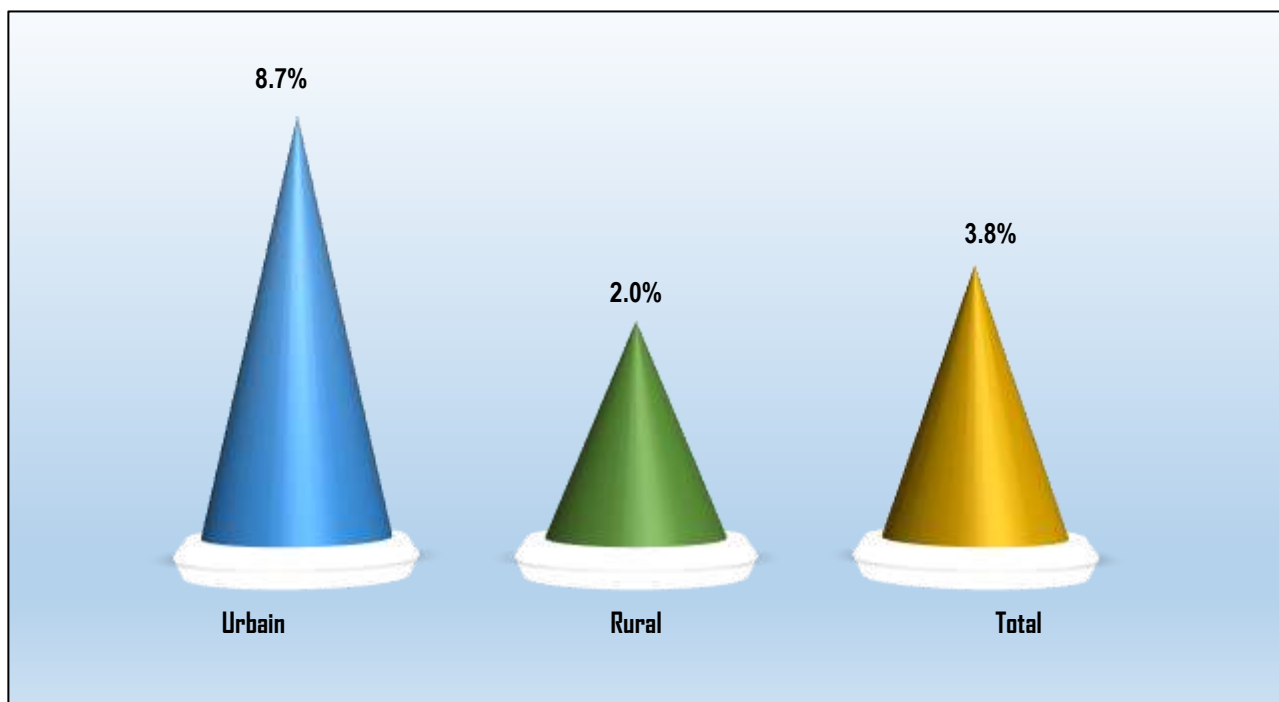
Selon le milieu de résidence, 8,7% des ménages urbains disposent d'une connexion Internet, contre 2,0% des ménages ruraux. La proportion de ménages connectés est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, bien que les niveaux d'accès restent faibles dans les deux milieux.

Ces résultats fournissent des éléments d'information sur la situation de la connexion Internet au niveau des ménages dans la région de Fatick.

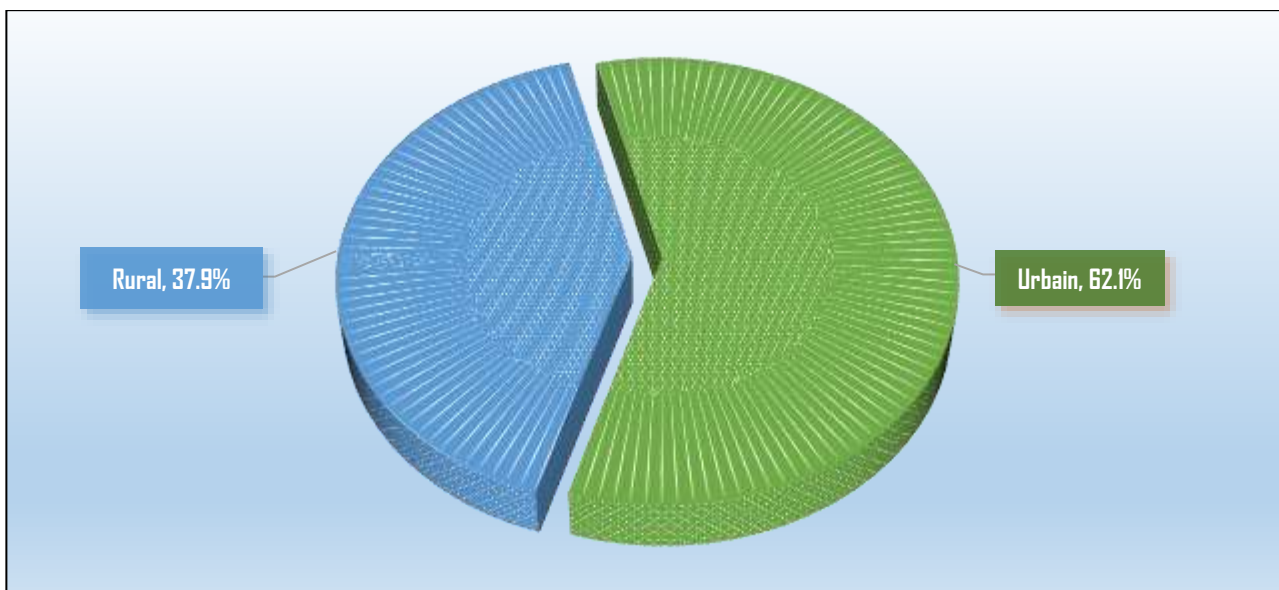
En savoir plus :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), **RGPH-5, 2023**

Tableaux et Graphiques

Graphique VI-1 : Pourcentage des ménages de Fatick disposant d'un abonnement internet (Wifi, Mobile, fibre optique, forfait) par milieu de résidence en 2023

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Graphique VI-2 : Répartition des ménages de Fatick disposant d'un abonnement internet selon le milieu de résidence

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

Le sous-secteur de l'hydraulique est un pilier essentiel du développement économique et social de la région de Fatick. L'État du Sénégal, avec l'appui de partenaires au développement, œuvre continuellement pour améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations. Malgré les problèmes de qualité de l'eau observés dans certaines zones du Sine Saloum, la région dispose de ressources en eau suffisantes pour répondre aux besoins de la population. En 2023, la longueur des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) a atteint 372 625 mètres, contre 254 882 mètres en 2022, marquant une augmentation de 117 743 mètres. Cette amélioration des infrastructures s'est accompagnée d'une augmentation de la production d'eau, qui est passée de 2 575 427 m³ en 2022 à 2 691 429 m³ en 2023, soit une hausse de 4,5%. La consommation d'eau a également augmenté de 8,4% sur la même période, bien que tout le volume total produit ne soit pas intégralement consommé.

Au niveau départemental, la tendance générale est également positive en termes de production et de consommation, à l'exception du département de Foundiougne, où la longueur des réseaux d'AEP a diminué de 7,4% en 2023, représentant une baisse de 58 034 mètres. Malgré cette diminution, l'accès à l'eau reste un enjeu crucial dans la région. La SEN'EAU, le principal fournisseur d'eau potable dans la région, a vu son nombre d'abonnés passer de 10 550 en 2022 à 10 829 en 2023, soit une augmentation de 2,6%. La consommation totale pour l'année s'élève à 2 138 555 m³, avec une moyenne de 197,5 m³ consommés par abonné. Toutefois, les abonnés privés, qui représentent 97,2% du total, consomment moins (172 m³/abonné) que les clients officiels (1 272 m³/abonné) et ceux des affaires (681 m³/abonné), mettant en évidence des écarts importants dans l'utilisation des ressources en eau.

La répartition géographique des abonnés reflète également certaines disparités régionales. Le département de Fatick abrite la moitié des abonnés de la SEN'EAU, tandis que Foundiougne et Gossas regroupent respectivement 33,5% et 16,5%. La consommation moyenne par abonné varie également selon les départements, avec une consommation plus élevée dans le chef-lieu de département de Fatick (221 m³/abonné) par rapport à Foundiougne (165 m³/abonné) et Gossas (194 m³/abonné). Ces différences révèlent une meilleure disponibilité des infrastructures et un usage plus intensif de l'eau dans les zones plus urbanisées.

Cependant, malgré les progrès réalisés dans l'expansion des infrastructures hydrauliques, des disparités demeurent en ce qui concerne l'accès à l'eau potable à domicile. Seulement 35,5% des ménages de Fatick ont accès à un robinet dans leur logement, un chiffre inférieur à la moyenne nationale de 49,5%. L'utilisation de robinets situés dans la cour ou la parcelle est plus courante dans la région (25,8% contre 20,4% au niveau national), tandis que l'utilisation des puits, qu'ils soient protégés ou non, concerne 26,2% des ménages de Fatick, contre 12,5% pour l'ensemble du Sénégal. Ces chiffres illustrent la précarité de l'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales de la région.

En termes d'approvisionnement, 42,9% des ménages de Fatick ont accès à un robinet dans leur logement, une proportion encore inférieure à la moyenne nationale de 53,4%. En revanche, une proportion importante des ménages continue de dépendre de sources d'eau non sécurisées, comme les puits non protégés (9,9% à Fatick contre 7,1% au Sénégal), exposant ainsi les populations à des risques sanitaires. Ces disparités révèlent l'urgence de renforcer l'accès à des sources d'eau potable sûres et durables dans l'ensemble de la région de Fatick.

En savoir plus :

- *SEN'EAU de Fatick*
- *Rapport provisoire du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH5 2023, ANSD)*

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-1 : Évolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par département

Circonscription administrative	Année	Longueur réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)
Département Fatick	2022	132894	1418726	1120909	2
	2023	257630	1516312	1193801	2
	Variation	93.86%	6.88%	6.50%	0.00%
Département Gossas	2022	43529	381906	317637	1
	2023	42339	395354	347145	1
	Variation	-2.73%	3.52%	9.29%	0.00%
Département Foundiougne	2022	78459	774795	534779	2
	2023	72656	779763	597609	2
	Variation	-7.40%	0.64%	11.75%	0.00%
Région	2022	254882	2575427	1973325	
	2023	372625	2691429	2138555	
	Variation	46.20%	4.50%	8.37%	

Source : SENEAU de Fatick

Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonné						Total	
		Affaires		Officiels		Privés		Nb abonnés	Cons. (en m3)
		Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)		
Département Fatick	2022	45	45352	111	174756	5163	900801	5319	1120909
	2023	47	39986	119	181641	5246	972174	5412	1193801
	Variation	4.4%	-11.8%	7.2%	3.9%	1.6%	7.9%	1.7%	6.5%
Département Gossas	2022	23	11017	39	27904	1637	278716	1699	317637
	2023	21	9210	35	37377	1731	300558	1787	347145
	Variation	-8.7%	-16.4%	-10.3%	33.9%	5.7%	7.8%	5.2%	9.3%
Département Foundiougne	2022	23	5875	63	40009	3446	488895	3532	534779
	2023	22	6678	54	45553	3554	545378	3630	597609
	Variation	-4.3%	13.7%	-14.3%	13.9%	3.1%	11.6%	2.8%	11.7%
Région	2022	91	62244	213	242669	10246	1668412	10550	1973325
	2023	90	55874	208	264571	10531	1818110	10829	2138555
	Variation	-1.1%	-10.2%	-2.3%	9.0%	2.8%	9.0%	2.6%	8.4%

Source : SENEAU de Fatick

Tableau VII-3 : Répartition (en%) des ménages selon la principale source d'eau de boisson et le principal mode d'approvisionnement en eau en 2023

	Fatick en%	Sénégal en%
D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?		
Robinet dans logement	35.5	49.5
Robinet dans cour/ parcelle	25.8	20.4
Robinet du voisin	4.7	4.5
Robinet public/ borne fontaine	3.1	5.7
Puits à pompe ou forage	0.5	2.8
Puits protégé	13.1	5.1
Puits non protégé	13.1	7.4
Source protégée	0.2	0.2
Source non protégée	0.4	0.2
Camion-citerne	0.2	0.6
Charrette avec petite citerne/tonneau	1.4	1.5
Eau de surface	0.1	0.1
Eau minérale/amélioré	2	1.9
TOTAL	100	100
Mode d'approvisionnement en eau		
Robinet dans le logement	42.9	53.4
Robinet dans la cour/parcelle	30.8	21.6
Robinet du voisin	4.6	4.2
Robinet public/ borne fontaine	3.1	5.3
Puits à pompe ou forage	0.3	2.4
Puits protégés	7	4.3
Puits non protégés	9.9	7.1
Vendeurs d'eau	0.9	0.8
Camion-citerne	0.1	0.1
Eau de pluie	0.3	0.3
Source. cours d'eau	0	0.2
Autre	0.2	0.3
TOTAL	100	100

Source : ANSD, RGPH5 - 2023

VII.2 Assainissement

Les résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) de 2023 au Sénégal, avec un focus sur la région de Fatick, mettent en évidence des disparités notables par rapport à la moyenne nationale en matière d'indicateurs d'assainissement. Dans les ménages de Fatick, les fosses septiques prédominent comme principal type d'aisance, avec 55,8% des ménages utilisant une chasse d'eau reliée à une fosse, comparativement à 44,8% au niveau national. En revanche, seuls 3,4% des ménages de Fatick disposent d'une chasse raccordée à l'égout, un pourcentage nettement inférieur à la moyenne nationale de 18,1%, révélant ainsi une faiblesse marquée des infrastructures d'égouts dans la région. Par ailleurs, 11,8% des ménages pratiquent la défécation en plein air, un taux plus élevé que la moyenne nationale de 8,3%, illustrant l'urgence d'un meilleur accès aux installations sanitaires dans les zones rurales et périurbaines de Fatick.

En ce qui concerne l'accès aux toilettes, la région de Fatick affiche des résultats plus favorables que la moyenne nationale. En effet, 78,2% des ménages de la région disposent de toilettes privées, contre 70,7% pour le niveau national. Ce chiffre suggère une certaine autonomie des ménages en matière d'accès aux infrastructures sanitaires. Cependant, en termes d'évacuation des eaux usées, la région de Fatick accuse encore un retard notable. Seulement 3,2% des ménages sont raccordés au réseau d'égout, comparé à 19,2% pour l'ensemble du pays. La majorité des ménages (58,9%) évacuent leurs eaux usées directement dans la rue ou dans la nature, un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale de 41,6%, illustrant les défis en matière de gestion des eaux usées et les risques potentiels pour la santé publique.

En savoir plus :

- Rapport provisoire du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH5 2023, ANSD)

La gestion des boues de vidange dans la région de Fatick est également préoccupante.. Bien que 51,1% des ménages aient recours à un camion de vidange pour l'évacuation des boues, cette proportion reste inférieure à la moyenne nationale de 69,5%. Par ailleurs, environ 47% des ménages déversent leurs boues dans des trous creusés dans la rue, contre 29,2% au niveau national, exposant ainsi la population à des problèmes sanitaires découlant à la gestion inadéquate des déchets liquides.

S'agissant de l'évacuation des ordures ménagères, la région de Fatick est également en retrait par rapport au reste du pays. Alors que 40,3% des ménages sénégalais bénéficient d'un service de ramassage des ordures par camion, seuls 12,2% des ménages de Fatick y ont accès. Une proportion importante de la population (44,5%) pratique le dépôt sauvage des déchets, contre 27,3% au niveau national, contribuant ainsi à la pollution environnementale dans la région. L'utilisation de calèches ou charrettes pour l'évacuation des déchets est également plus répandue à Fatick (24,2%) qu'au niveau national (19,7%), un indicateur d'un système de gestion des déchets encore peu modernisé dans cette région.

Ces résultats soulignent les écarts notables en termes d'assainissement entre la région de Fatick et le reste du pays. Ils mettent en lumière les défis auxquels la région est confrontée, notamment en matière d'accès aux infrastructures d'égouts, de gestion des eaux usées et des déchets solides. Une modernisation substantielle des infrastructures d'assainissement dans la région de Fatick apparaît nécessaire pour réduire les risques sanitaires et améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-4 : Présentation des principaux indicateurs d'assainissement

DESIGNATION	FATICK EN%	SENEGAL EN%
PRINCIPAL TYPE D'AISANCE		
Chasse raccordée à l'égout	3,4	18,1
Chasse avec fosse	55,8	44,8
Latrine couverte	16,6	16
Latrine non couverte	5,8	8,5
Latrine ventilée améliorée	1,9	1,7
Edicule public	0,8	0,8
Dans la nature	11,8	8,3
Chez le voisin	3,7	1,6
Autre	0,3	0,3
	100	100
PARTAGE DES TOILETTES AVEC D'AUTRES MÉNAGES		
OUI	21,8	29,3
NON	78,2	70,7
	100	100
PRINCIPAL MODE D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES		
Réseau d'égout	3,2	19,2
Canal fermé	5	11
Canal à ciel ouvert	5,3	4,5
Grille, Bouche avaloir	0,3	0,3
Fosse/puisard	9,9	14,5
Dans la mer, fleuve	3,3	1,3
Cours d'eau	1,7	1,6
Trou creusé	11,9	5,7
Dans la rue/nature	58,9	41,6
Autre	0,6	0,3
	100	100
MODE D'ÉVACUATION DES BOUES DE VIDANGE		
Camion de vidange	51,1	69,5
Trou dans la rue	47	29,2
Autres	1,9	1,3
	100	100
PRINCIPAL MODE D'ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES		
Camion de ramassage	12,2	40,3
Calèche/Charrette	24,2	19,7
Dépôt autorisé	8,6	4,8
Dépôt sauvage	44,5	27,3
Enfouissement	2,6	1,6
Incinération	6,9	5,8
Autre	1	0,5
	100	100

Source : ANSD, RGPH5 - 2023

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Les résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023 révèlent des disparités importantes entre la région de Fatick et le reste du Sénégal en matière de sources d'énergie.

En ce qui concerne le principal mode d'éclairage, seulement 58,5% des ménages à Fatick utilisent l'électricité comme source principale, un chiffre nettement inférieur à la moyenne nationale de 74,4%. Cela témoigne d'un accès plus restreint à l'électricité dans cette région. Cependant, Fatick se distingue par une utilisation plus importante de l'énergie solaire, avec 17,2% des ménages y ayant recours, contre seulement 8,5% au niveau national, ce qui pourrait indiquer une stratégie d'adaptation aux difficultés d'accès au réseau électrique.

Par ailleurs, les lampes torches sont également utilisées de manière courante à Fatick, représentant 17,7% des sources d'éclairage contre 12,4% à l'échelle nationale, un signe d'une forte dépendance à des sources d'énergie alternatives dans les zones non desservies par l'électricité.

Concernant le principal combustible utilisé pour la cuisson, la région de Fatick se caractérise par une forte dépendance au bois, utilisé par 63,6% des ménages, alors que la moyenne nationale est de 38,4%. Ce chiffre met en évidence la persistance des pratiques traditionnelles de cuisson dans la région, qui peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé et l'environnement. À l'inverse, l'utilisation du gaz pour la cuisson est moins répandue à Fatick (20,4%) comparée à la moyenne nationale de 45,2%, soulignant un retard dans l'adoption de sources d'énergie plus modernes et plus propres. De plus, l'utilisation de la bouse de vache comme combustible est plus fréquente dans la région (4,2% contre 1,1% au niveau national), reflétant des pratiques rurales spécifiques et un accès limité aux combustibles modernes dans certaines zones.

Ces indicateurs mettent en lumière les défis auxquels la région de Fatick est confrontée en matière de transition énergétique et d'accès à des sources d'énergie durables.

En savoir plus :

- Rapport provisoire du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH-5 2023, ANSD)

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-5 : Présentation des principaux indicateurs de sources d'énergies

DESIGNATION	FATICK EN%	SÉNÉGAL EN%
PRINCIPAL MODE D'ÉCLAIRAGE		
Electricité	58,5	74,4
Solaire	17,2	8,5
Groupe électrogène	0,3	0,0
Gaz	0,1	0,1
Lampe à pétrole artisanale	0,1	0,1
Lampe tempête	1,1	0,6
Bougie	1,1	0,8
Bois	0,5	1,1
Lampe rechargeable	2,8	1,3
Lampe torche	17,7	12,4
Autre	0,5	0,8
	100	100
PRINCIPAL COMBUSTIBLE POUR LA CUISSON		
Bois	63,6	38,4
Charbon	11,0	14,3
Gaz	20,4	45,2
Electricité	0,1	0,3
Bouse de vache	4,2	1,1
Autre	0,6	0,6
	100	100

Source : ANSD, RGPH5 - 2023

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

Les indicateurs éducatifs montrent une amélioration de l'accès à l'enseignement primaire dans la région de Fatick. Entre les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 77,8% à 88,4%. Cette évolution s'accompagne d'un indice de parité de 1,2 en faveur des filles, dont le taux de scolarisation a atteint 95,6%. Pour l'année 2022/2023, l'efficacité interne du système varie selon les niveaux. Le cycle CP enregistre le taux de promotion le plus élevé avec 98,2%, tandis que le CM1 affiche le taux d'abandon le plus élevé à 19,3%.

Les résultats au CFEE indiquent une baisse marquée au niveau de l'IA de Fatick. Le taux de réussite est passé de 83,2% en 2023 à 51,4% en 2024. Cette évolution est observée dans l'ensemble des IEF. Les zones de Fatick et de Diofior affichent des taux identiques en 2024, établis à 50,5%, tandis que Gossas demeure l'inspection présentant le taux de réussite le plus faible.

Les indicateurs de santé et de nutrition pour l'année 2023 montrent des évolutions contrastées par rapport à l'année précédente. La couverture vaccinale pour le PENTA-3 diminue fortement, passant de 67% en 2022 à 16% en 2023. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans augmente, passant de 5,64% à 12%. Dans le même temps, les données disponibles indiquent des niveaux élevés de prise en charge de certaines pathologies infantiles dans certaines localités, notamment pour le traitement de la diarrhée à Niakhar avec 98,6% et pour la pneumonie à Diakhao avec 100%.

La situation socio-économique des enfants âgés de 6 à 14 ans est décrite à partir des données sur l'occupation. En 2023, la proportion d'enfants occupés dans la région de Fatick est estimée à 6,0%, un niveau inférieur à la moyenne nationale établie à 8,7%. Une différence selon le sexe est observée, avec une proportion plus élevée chez les garçons à 7,2% que chez les filles à 4,8%.

En savoir plus :

- Région Médicale,
- ANSD- RGPHS 2023
- Inspection Académique (IA) de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau VIII-1: Taux de flux en 2022/2023 (%)

INDICATEUR DE FLUX	TAUX DE PROMOTION	TAUX DE REDOUBLEMENT	TAUX D'ABANDON
CI	88,8	0,9	10,3
CP	98,2	5,3	3,5
CE 1	90,7	2,0	7,3
CE 2	92,8	5,9	1,3
CM 1	78,2	2,5	19,3
CM 2	82,0	5,4	12,6

Tableau VIII-2: Taux de réussite au BFEM & CFEE(%)

INDICATEURS	SEXE	2022/2023	2023/2024
Taux de réussite au CFEE par IEF	Diofior	84,0	50,5
	Fatick	94,3	50,5
	Foundiougne	69,2	53,8
	Gossas	89,6	49,8
	IA	83,2	51,4

Tableau VIII-3 : Taux brut de scolarisation (%)

INDICATEURS	ANNÉES	GARÇONS	FILLES	GLOBAL	INDICE DE PARITÉ (F/H)
Taux Brut de Préscolarisation (TBPS)	2022/2023	15,8	18,5	17,1	1,2
	2023/2024	24,9	29,1	26,9	1,2
	Écart	9,1	10,6	9,8	-
Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire	2022/2023	73,4	82,5	77,8	1,1
	2023/2024	81,8	95,6	88,4	1,2
	Écart	8,4	13,1	10,6	-

Source : Inspection d'Académique de Fatick

Tableau VIII-4: Couverture sanitaire des enfants en 2023

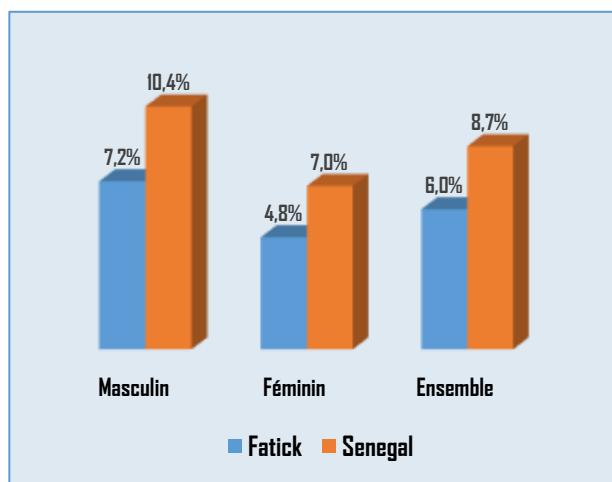
Structures	R20_Santé de l'enfant - Taux de rapportage	Total cas de diarrhée (chez les enfants vus)	R20_Proportion de cas de diarrhée chez les enfants 0-59 mois traités par SRO/ZINC	Total Cas de pneumonie (chez les enfants vus)	R20_Pourcentage d'enfants de 0-59 mois présentant une pneumonie et traitée avec un antibiotique approprié (Amoxicilline)	SVA Semestre 1 : Janv. à Juin 2023,		SVA Semestre 2 : Juillet à Décembre 2023	
						Enfants de 6-59 mois supplémentés en vit. A en routine	Enfants de 12-59 mois déparasités en routine	Enfants de 6-59 mois supplémentés en vit. A en routine	Enfants de 12-59 mois déparasités en routine
RM Fatick	16,9	3443	90	1181	92	12%	6%	10%	5%
Diakhao	1,2	42	86	21	100	4,4%	1%	1%	ND
Diofior	25,8	578	89	213	98	19%	9%	15,4%	6%
Fatick	12,2	254	94,5	20	90	14%	7%	15%	5%
Foundiougne	21,7	226	87,6	21	62	21,7%	12%	8,7%	4%
Gossas	11,6	408	93,6	167	77	9%	4%	7%	5%
Niakhar	0,64	75	98,6	ND	ND	1%	1%	ND	ND
Passy	6,8	169	78,7	34	106	20%	5%	1%	ND
Sokone	38	1691	89,5	705	94	13,6%	6%	17%	9%

Tableau VIII-5: Indicateurs de suivi de l'enfant en 2023

Indicateurs	Réalizations		Cibles	Ecart	
	2022	2023		Réalisation (2023-2022)	Réalisation (2023-Cible 2023)
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	4,41%	7%	10%	2,59	-3
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois	5,64%	12%	10%	6,36	-2
Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 05 ans	5,87%	8%	15%	2,13	-7
Proportion d'enfants malnutris guéris	52,58%	52%	>75%	-0,58	-23
Taux de couverture Hépatite B < 24 h	56%	15%	90%	-41%	-75%
Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	67%	16%	90%	-51%	-74%
Taux de couverture en RRI	62%	14%	90%	-48%	-76%
Proportion d'enfants âgés de 0-II mois complètement vaccinés	57%	13%	90%	-33%	-77%

Source : région médicale de Fatick

Graphique VIII-1 : Proportion (%) d'enfants de 6 à 14 ans occupés selon le sexe en 2023



Source : ANSD, RGPH5 - 2023

VIII.2 Situation des femmes

Les violences faites aux femmes regroupent l'ensemble des actes dirigés contre les filles et les femmes et qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux ainsi qu'à leur participation sociale, économique, politique et culturelle.

Dans la région de Fatick, cette problématique, bien que présente, apparaît relativement moins marquée au regard des autres régions. Il convient toutefois de souligner que le Sénégal fait encore face à un déficit de données exhaustives, lié notamment aux difficultés des victimes à dénoncer les violences en raison de leurs conséquences psychologiques et sociales. Dans ce contexte, la conduite d'enquêtes régulières demeure essentielle pour apprécier l'évolution du phénomène, mesurer les effets des politiques publiques et renforcer la lutte contre les inégalités de genre.

L'enquête nationale menée en 2023-2024, première entièrement consacrée aux violences faites aux femmes, révèle que 31,9% des femmes âgées de 15 ans ou plus au Sénégal ont subi au moins une forme de violence. Comparativement, la région de Fatick se

distingue par des taux de prévalence parmi les plus faibles du pays. Pour la violence globale au cours des douze derniers mois, Fatick affiche un taux de 15,1%, la plaçant dans la tranche la plus basse à l'échelle nationale, loin derrière des régions telles que Diourbel (42,6%) et Thiès (39,0%). Cette situation se confirme également pour les violences hors union, où la région enregistre un taux de 8,1%, correspondant au niveau de prévalence le plus faible observé.

S'agissant des violences conjugales, Fatick conserve une position relativement préservée avec un taux de 12,2%. Bien que ce niveau soit supérieur à celui des violences hors union, il demeure nettement inférieur aux valeurs élevées relevées dans des régions comme Thiès (32,7%) ou Dakar (29,8%). En définitive, quel que soit le type de violence considéré, la région de Fatick apparaît systématiquement parmi les zones de faible intensité, comme l'illustrent les classes de prévalence les plus basses sur les cartes, traduisant une situation globalement moins alarmante que dans le centre et l'ouest du pays.

Définitions :

- **Violences conjugales** : elles sont toutes formes de violence commises par un/le conjoint au cours d'une union. Également appelée violence entre partenaires intimes, elle est tout modèle de comportement visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre. Elle englobe toutes sortes d'actes physiques, sexuels, économiques et psychologiques (ou la menace de tels actes) de nature à influencer une autre personne.
- **Violences hors union** : elles regroupent toutes formes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, subies par la femme quel que soit son statut matrimonial, perpétrées par quelqu'un d'autre que le mari/partenaire actuel ou ancien.

En savoir plus :

- Enquête nationale de référence sur les violences faites aux femmes (2023-2024)

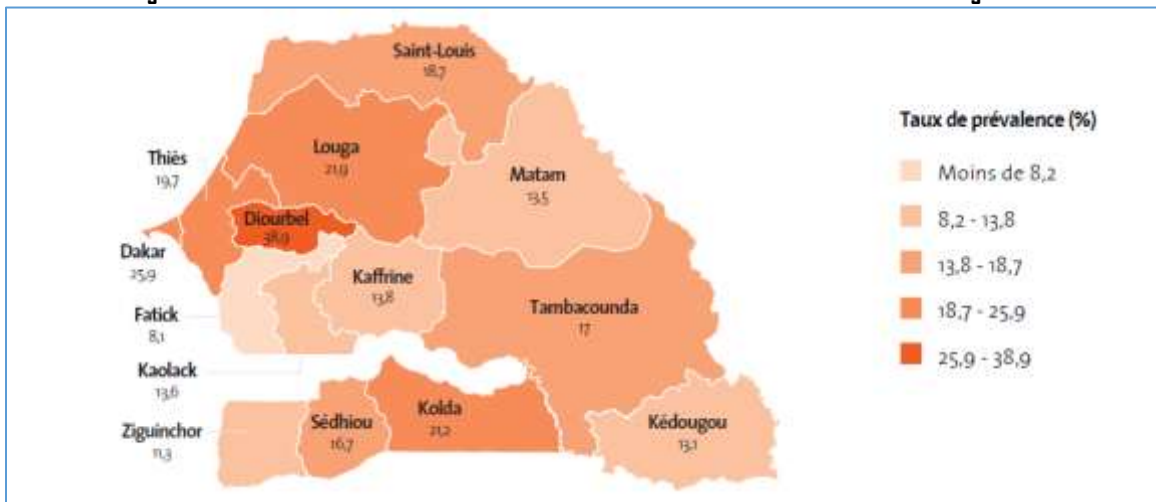
Tableaux et Graphiques

Figure VIII-1 : Prévalence des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois selon la région



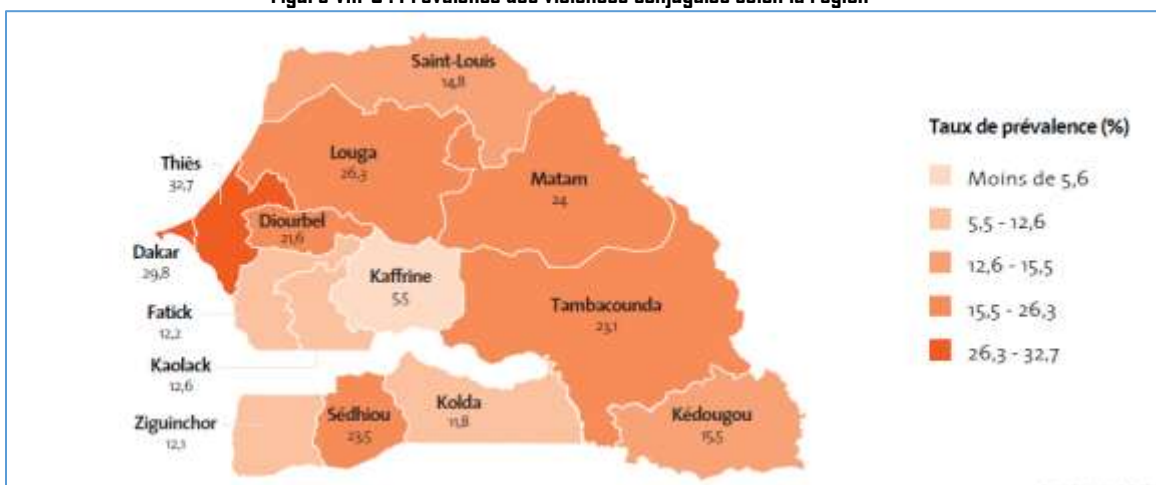
Source : Enquête Nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes (2023-2024)

Figure VIII-2 : Prévalence des violences hors union au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : Enquête Nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes (2023-2024)

Figure VIII-3 : Prévalence des violences conjugales selon la région



Source : Enquête Nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes (2023-2024)

VIII.3 Sécurité alimentaire

L'analyse de la situation alimentaire dans la région de Fatick, selon les résultats du Cadre Harmonisé de novembre 2024, met en évidence une stabilité relative ainsi qu'un bon niveau de résilience des ménages. Les trois départements de la région, à savoir Fatick, Foundiougne et Gossas, enregistrent respectivement des taux d'insécurité alimentaire aiguë sévère de 0%, 1% et 0%. Cette faible prévalence témoigne de la capacité des ménages à accéder à une alimentation suffisante et adéquate. Par ailleurs, l'état nutritionnel des populations reste rassurant puisque les scores de consommation alimentaire et de diversité alimentaire atteignent les seuils minimaux requis. Cela traduit des régimes alimentaires globalement équilibrés, sans signes notables de déficit de survie ni de dégradation des moyens d'existence.

La majorité des populations des trois départements se trouvent dans une situation qualifiée de phase minimale. Les proportions sont estimées à 83% pour Fatick, 86% pour Foundiougne et également 83% pour Gossas. Cette situation reflète une capacité des ménages à couvrir leurs besoins essentiels, qu'ils soient alimentaires ou non alimentaires, sans recourir à des stratégies d'adaptation non durables ou préjudiciables à long terme. Ces résultats illustrent une stabilité économique relative, ainsi que des pratiques alimentaires qui

permettent aux foyers de faire face aux difficultés de manière autonome. Néanmoins, il est important de souligner la présence d'une insécurité alimentaire modérée au sein d'une partie de la population. Ces ménages, bien qu'ils maintiennent une consommation alimentaire minimale, ne parviennent pas toujours à assumer certaines dépenses non alimentaires sans recourir à des mécanismes d'adaptation de type stress, comme la vente d'actifs non essentiels ou la réduction de certaines dépenses sociales.

La situation de Foundiougne présente une particularité, avec 1% de sa population classée en phase crise. Bien que ce chiffre reste faible, il révèle une vulnérabilité qu'il convient de ne pas négliger. Les ménages concernés ne peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels que de manière marginale, et souvent au prix de mesures extrêmes comme la liquidation d'actifs de production ou le recours à l'endettement. Dans certains cas, cette situation se manifeste également par une malnutrition aiguë supérieure aux niveaux habituellement observés. Ces constats rappellent qu'une frange, même réduite, de la population reste exposée à des risques importants, appelant des interventions ciblées et rapides pour éviter une détérioration de leurs conditions de vie.

En savoir plus :

- Bureau régional de sécurité alimentaire de Fatick

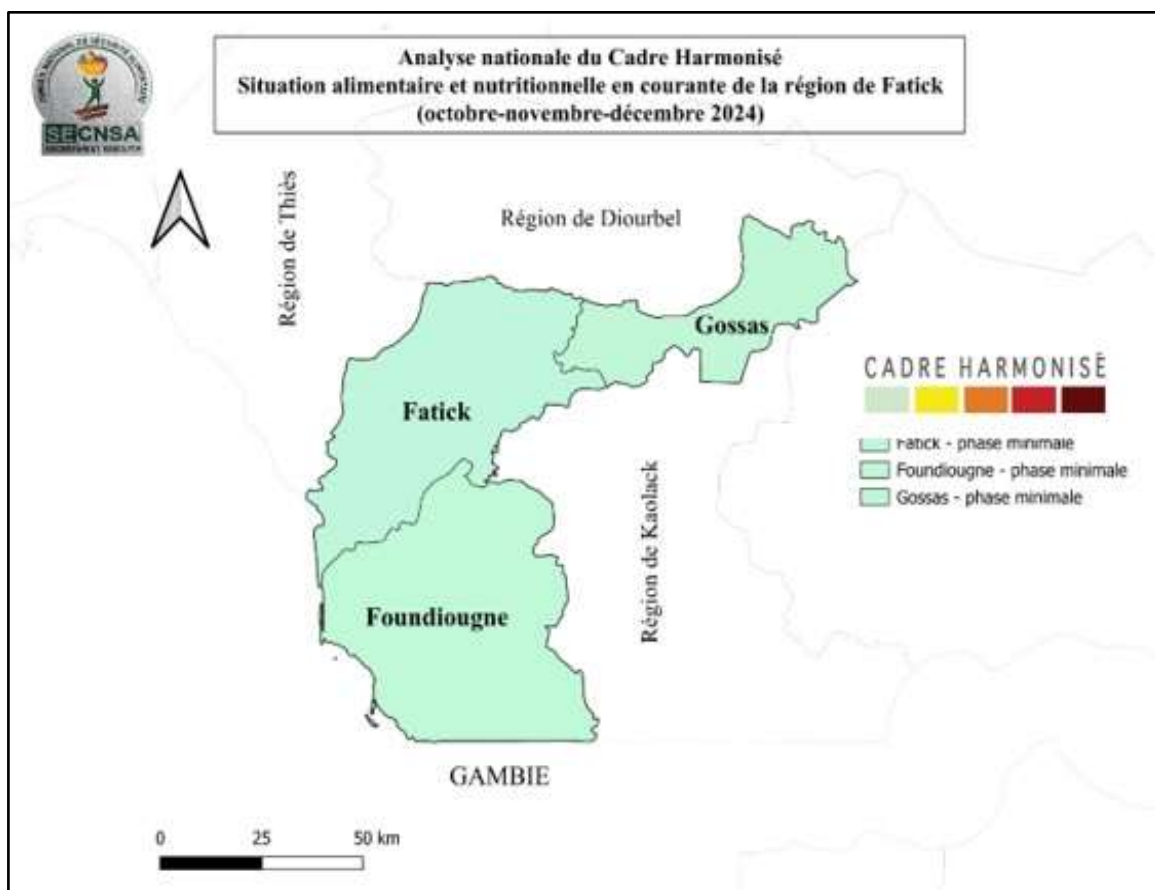
Tableaux et Graphiques

Tableau VIII-4: Prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe sévère en 2024

RÉGION	DÉPARTEMENTS	PRÉVALENCE À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGÛE SÉVÈRE
Fatick	Fatick	0%
	Foundiougne	1%
	Gossas	0%

Source : Bureau régional de sécurité alimentaire de Fatick

Figure VIII-4 : Carte sur la situation alimentaire des départements de la région de Fatick en 2024



Source : Bureau régional de sécurité alimentaire de Fatick

Tableau VIII-5 : Prévalence des phases d'insécurité alimentaire par département - phase courante (octobre - décembre 2024)

Département	Phase 1 Aucune/Minimale	Phase 2 Sous pression	Phase 3 Crise	Phase 4 Urgence	Phase 5 Famine
Fatick	83%	17%	0%	0%	0%
Foundiougne	86%	13%	1%	0%	0%
Gossas	83%	17%	0%	0%	0%

Source : Bureau régional de sécurité alimentaire de Fatick

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE. LOISIRS. JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : PROTECTION SOCIALE

IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Le régime sénégalais de protection sociale s'organise autour de deux axes principaux : l'assistance sociale et la sécurité sociale. Dans ce cadre, la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) joue un rôle essentiel en apportant une aide aux populations. Elle intervient dans divers domaines, tels que le secours aux victimes d'accidents, la lutte contre les incendies, l'assistance aux malades, et d'autres opérations, y compris des activités d'assainissement, de ravitaillement en eau, la gestion des alertes et la prise en charge des corps sans vie. Des activités de sensibilisation, telles que des visites de prévention et des tournées de contrôle des Bouches d'Incendie (BI), complètent ces missions.

Dans la région de Fatick, la caserne des pompiers, connue sous le nom de 32e Compagnie d'incendie et de secours (32e CIS), réalise ces missions. Elle appartient au groupement d'incendie et de secours n°3 (Gis 3), couvrant les régions de Kaolack, Fatick, et Kaffrine. La 32e CIS comprend cinq centres : le Centre principal d'incendie et de secours (CPIS) de Fatick et quatre Centres secondaires d'incendie et de secours (CSIS) situés à Foundiougne, Gossas, Fimela et Toubacouta.

La région connaît une augmentation globale des interventions des sapeurs-pompiers. Au total, 2 418 sorties ont été enregistrées en 2022 contre 2 739 en 2023, soit une augmentation de 13,2%. En 2022, le centre de Fatick a enregistré 1054 sorties, représentant 43,60% du total régional. En 2023, ce nombre est passé à 1099 sorties, mais sa part relative a diminué à 40,10%. Pour le Centre de Fimela, il a réalisé 379 sorties en 2022, soit 15,70% du total régional. En 2023, ce chiffre est monté à 410 sorties, mais le pourcentage a légèrement baissé à 15,00%. Ainsi, le département de Fatick reste le plus actif, mais son poids relatif dans les interventions régionales diminue, ce qui suggère une montée en activité dans les autres départements. En

effet, le centre de Foundiougne a effectué 333 sorties en 2022 (13,80% du total régional), ce nombre étant passé à 408 en 2023 (14,90% du total). Quant au centre de Toubacouta, il a réalisé 359 sorties en 2022, représentant 14,80% du total régional. En 2023, le nombre de sorties est resté stable à 359, mais la part est tombée à 13,10%.

Concernant les interventions du Centre de Gossas en 2022, elles tournent autour de 273 sorties, représentant 11,30% du total régional. En 2023, ce nombre a grimpé à 462 sorties, soit 16,90% du total régional. Gossas enregistre la plus forte augmentation en pourcentage parmi les centres, passant de 11,30% à 16,90%. Cela montre une forte intensification des interventions dans ce centre, qui pourrait être liée à des besoins accrus ou à des événements particuliers en 2023.

Ces sorties sont de différentes natures : incendies (9,5% en 2022 et 6,7% en 2023), secours aux victimes/accidents (37,6% en 2022 et 39,2% en 2023), assistance à une personne malade (21,3% en 2022 et 6,6% en 2023) ou autres activités ou opérations. Ces dernières sont liées aux fausses alertes, à l'alerte motivée, à l'assainissement, au ravitaillement en eau, à la récupération de corps sans vie, aux visites de prévention, à la tournée de BI et aux services de représentation.

En termes de secours aux personnes à risque, 1 414 cas ont été enregistrés dans la région de Fatick en 2022 contre 1 270 en 2023, soit 144 cas de moins. Ces interventions humanitaires ont enregistré 2 285 victimes en 2022, dont 2 177 secourues et 94 décédées. En 2023, le nombre de victimes est évalué à 2 163 dont 2 071 secourues et 88 cas de décès. Selon la nature, il s'agit généralement des cas d'accidents, des secours aux personnes malades, des cas de noyade, des corps sans vie.

En savoir plus :

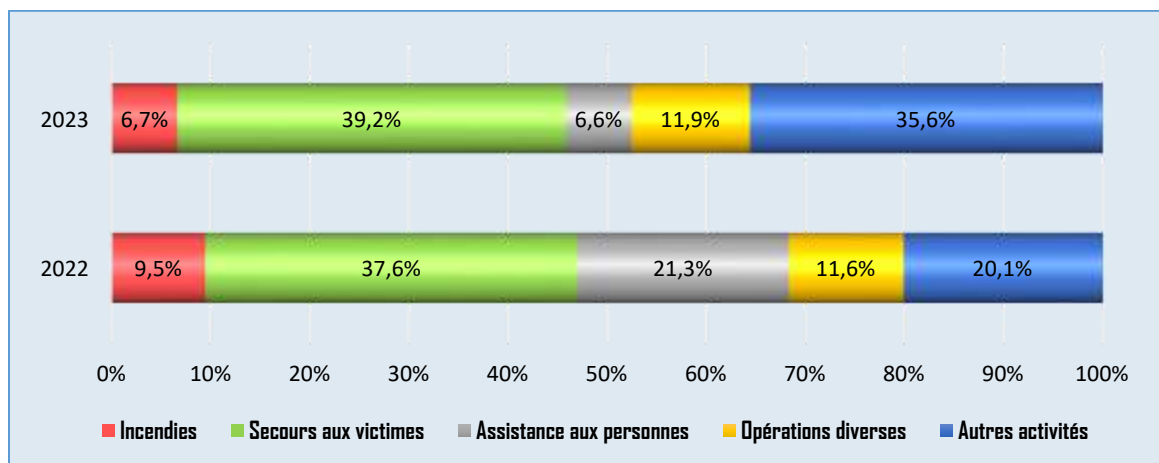
- Sapeurs-Pompiers de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau IX-1 : Nombre des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick en 2022 et 2023

Circonscription administrative	Centre	2021		2022		2023	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Département de Fatick	Fatick	990	46,1%	1054	43,6%	1099	40,1%
	Fimela	336	15,6%	379	15,7%	410	15,0%
	Total	1326	61,7%	1433	59,2%	1509	55,1%
Département de Foundiougne	Foundiougne	335	15,6%	333	13,8%	408	14,9%
	Toubacouta	205	9,5%	359	14,8%	359	13,1%
	Total	540	25,1%	692	28,6%	767	28,0%
Département de Gossas	Gossas	283	13,2%	273	11,3%	462	16,9%
Région		2149	100,0%	2419	100,0%	2739	100,0%
Variation en%				12,6%		13,2%	

Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

Graphique IX-1 : Répartition des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick selon la nature en année 2022 et 2023


Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

Tableau IX-2 : Situation de l'assistance aux personnes par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick en 2022 et en 2023

Nature	2022				2023			
	Nombre	Total Victimes	Victimes sauvées	Victimes Décédées	Nombre	Total Victimes	Victimes sauvées	Victimes Décédées
Accident	745	1599	1555	44	768	1656	1618	38
Malade	531	529	515		351	351	347	
Accident divers (personne en danger)	99	118	102	16	106	111	105	6
Noyade	18	18	5	13	8	8	1	7
Corps sans vie	21	21		21	37	37		37
TOTAL	1414	2285	2177	94	1270	2163	2071	88

Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

IX.2 Programmes d'assistance sociale

L'assistance sociale est intégrée dans les programmes de l'État visant la protection des personnes vulnérables à travers des politiques de transferts sociaux et de dispositifs spécifiques. Deux approches se distinguent : d'une part, l'adoption de filets sociaux ciblés grâce au Registre National Unique (RNU), qui identifie les bénéficiaires de programmes comme le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) ; et d'autre part, la mise en place de programmes à portée universelle, tels que la Couverture Sanitaire Universelle (CSU). En complément, la Carte d'Égalité des Chances (CEC) est délivrée pour renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le Registre National Unique (RNU) : Depuis son institutionnalisation en 2021, le RNU a fait l'objet d'un processus de revalidation et d'extension pour atteindre un million de ménages à l'échelle nationale. Dans la région de Fatick, ce processus a permis d'enregistrer 70 731 ménages en 2024 contre 42 772 en 2023, soit une progression de 65,4%. Cette hausse reflète un élargissement notable de la couverture sociale, particulièrement dans les départements de Fatick et Foundiougne.

Le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) : Le nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF est resté inchangé depuis 2017. Toutefois, en fin 2023, le montant trimestriel de la bourse a été réévalué de 25 000 F CFA à 35 000 F CFA, avec le paiement exceptionnel de cinq trimestres au lieu de quatre, portant le total perçu par ménage à 135 000 F CFA (25 000 FCFA pour les 4 premiers paiements et 35 000 FCFA pour le cinquième versement), soit une hausse significative. En 2024, la situation s'est inversée : seuls deux trimestres ont été payés sur les quatre prévus. Ainsi, les ménages n'ont reçu que 50% du montant attendu (70 000 F

CFA sur 140 000 F CFA), malgré un taux de paiement proche de 73%.

Les détenteurs de Carte d'Égalité des Chances (CEC) : Le nombre de bénéficiaires des CEC inscrits au PNBSF est passé de 2 294 en 2023 à 4 203 en 2024, soit une augmentation significative, coïncidant avec la revalorisation du montant de la bourse. Toutefois, la proportion de bénéficiaires effectivement payés s'établissait à 84% en 2023 contre 73% en 2024.

Les consultations sociales : En 2024, la Direction régionale de l'Action Sociale (DRAS) de Fatick a enregistré 2 954 demandes contre 1 369 en 2023, soit plus du double. La hausse est largement portée par les demandes de secours (2 012, soit 68,1% du total). Les autres types de demandes progressent en volume mais reculent en proportion : la prise en charge médicale passe de 14,5% à 7,3%, les aides scolaires de 12,1% à 7,9%, et les financements de projets de 6,1% à 5,8%. Les demandes d'appareillage connaissent la plus forte progression (73 à 228), bien qu'elles restent minoritaires. Quant aux consultations effectivement réalisées, elles n'augmentent que faiblement (10 816 en 2023 à 11 045 en 2024), traduisant un écart croissant entre besoins exprimés et capacité de réponse. On note une légère hausse du poids des secours (17,7% à 19,8%) et une baisse de la prise en charge médicale (15,7% à 13,1%).

La promotion sociale des personnes handicapées et âgées : La promotion sociale des personnes handicapées et âgées repose sur le PNRBC et le PAPA, destinés respectivement à favoriser l'inclusion des handicapés et à renforcer les capacités des personnes âgées. Ces programmes ont connu une forte réduction de leurs budgets depuis 2018, passant de 7,5 millions à 2 millions de FCFA, limitant leur impact. Malgré des dispositifs comme la JNPA et le Conseil national des Aînés, la baisse de financement réduit significativement l'efficacité de ces initiatives.

En savoir plus :

- CSU Fatick -DRAS Fatick - DGPSN Fatick

Tableau IX-3 : Évolution du nombre de ménages inscrits dans le RNU, des bénéficiaires de la PNBSF et des titulaires de la CEC et des montants perçus par bénéficiaires entre 2023 et 2024 par département

ANNÉE	INDICATEURS	FATICK	FOUNDIOUGNE	GOSSAS	RÉGION
2023	Nombre de ménages inscrits dans le RNU	19 106	17 320	6 346	42 772
	Nombre de ménage BSF	9 777	8 916	3 678	22 371
	Nombre de ménage BSF payés	8 830	8 097	3 406	20 333
	% de ménages BSF payés	90%	91%	93%	91%
	Montant moyen perçu par ménage	135 000 F	135 000 F	135 000 F	135 000 F
	Nombre de CEC bénéficiaires de BSF	997	646	651	2 294
	Nombre de CEC payés	763	589	568	1 919
	% de CEC bénéficiaires BSF payés	76%	91%	87%	84%
	Montant moyen perçu par ménage	135 000 F	135 000 F	135 000 F	135 000 F
2024	Nombre de ménages inscrits dans le RNU	32 455	30 373	7 903	70 731
	Nombre de ménage BSF	9 777	8 916	3 678	22 371
	Nombre de ménage BSF payés	9 017	8 008	3 470	20 495
	% de ménages BSF payés	92%	90%	94%	92%
	Montant moyen perçu par ménage	70 000 F	70 000 F	70 000 F	70 000 F
	Nombre de CEC bénéficiaires de BSF	1 592	1 371	1 240	4 203
	Nombre de CEC payés	1 125	964	987	3 076
	% de CEC bénéficiaires BSF payés	71%	70%	80%	73%
	Montant moyen perçu par ménage	70 000 F	70 000 F	70 000 F	70 000 F

Source : Coordination régionale de la DGPSN à Fatick, CSU

Tableau IX-4 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par la DRAS dans la région de Fatick selon le type de demande

TYPE DE DEMANDE DE CONSULTATION SOCIALE	ANNÉE	DEMANDES REÇUES		CONSULTATIONS EFFECTUÉES	
		Nombre	%	Nombre	%
Secours	2023	784	57,3	1916	17,7
	2024	2012	68,1	2186	19,8
Prise en charge médicale	2023	199	14,5	1694	15,7
	2024	216	7,3	1446	13,1
Demande d'appareillage	2023	73	5,3	1420	13,1
	2024	228	7,7	1476	13,4
Médiation familiale	2023	39	2,8	1446	13,4
	2024	55	1,9	1434	13,0
Appui et assistance aux "daara"	2023	24	1,8	1430	13,2
	2024	41	1,4	1436	13,0
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2023	166	12,1	1489	13,8
	2024	232	7,9	1568	14,2
Demande de financement de projet	2023	84	6,1	1421	13,1
	2024	170	5,8	1499	13,6
Total	2023	1369	100,0	10816	100,0
	2024	2954	100,0	11045	100,0

Source : Direction régionale de l'Action Sociale

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

L'analyse du système judiciaire et pénitentiaire dans la région de Fatick permet d'apprécier l'organisation des structures de détention ainsi que la disponibilité du personnel chargé de l'administration de la justice. Cette section présente un aperçu des établissements pénitentiaires existants, de leurs capacités d'accueil, ainsi que des effectifs du personnel judiciaire et pénitentiaire affectés à la région.

Entre 2023 et 2024, les données montrent que le personnel pénitentiaire est majoritairement composé de surveillants, avec 1 658 hommes et 282 femmes en 2024, en hausse par rapport à l'année précédente. Les effectifs des contrôleurs et des inspecteurs restent relativement constants, avec une légère augmentation du nombre d'inspecteurs masculins en 2024. Le personnel administratif, quant à lui, présente une présence féminine plus visible, avec 63 femmes contre 128 hommes cette même année. D'autres fonctions, comme celles d'éducateurs spécialisés, commencent également à être prises en compte.

Ce personnel agit dans un environnement plus large regroupant divers intervenants de la chaîne judiciaire. Les greffiers, interprètes, administrateurs de greffe, avocats, huissiers et notaires travaillent ensemble à la bonne marche des juridictions. D'autres structures, comme l'éducation surveillée et la protection sociale, interviennent auprès des mineurs. Dans la région de Fatick, les MAC de Foundiougne et Gossas accueillent les détenus. Depuis la

fermeture temporaire de la MAC de Fatick pour des travaux, une partie des détenus a été transférée vers ces deux établissements, ce qui a entraîné une modification des effectifs accueillis, notamment à Foundiougne.

Les chiffres relatifs à l'espace disponible par détenu permettent d'évaluer le taux d'occupation selon la norme nationale de 1,85 m² par personne. À Foundiougne, ce taux est passé de 197% en 2023 à 208% en 2024. À Gossas, il a évolué de 70% à 111% sur la même période. Au niveau national, le taux d'occupation est de 262% en 2023, puis de 244% en 2024. En parallèle, la capacité d'accueil estimée sur la base de cette norme est passée de 4 924 à 7 397 places, tandis que les effectifs sont passés de 12 910 à 13 685 détenus.

Lorsqu'on applique la norme du CICR (Comité international de la Croix-Rouge), qui fixe une surface de 3,4 m² par détenu, les taux d'occupation deviennent plus élevés. À Foundiougne, ils s'élèvent à 358% en 2023 et à 387% en 2024. À Gossas, les chiffres sont de 127% et 205% pour les mêmes années. Au niveau national, les taux sont de 262% en 2023 et de 257% en 2024. Ces taux sont calculés à partir de capacités respectives de 4 924 et 5 314 places pour ces deux années, en comparaison aux effectifs totaux de détenus. Les écarts entre la capacité théorique et les effectifs en présence sont également renseignés dans les observations associées.

En savoir plus :

- Maison d'Arrêt et de Correction de Foundiougne
- Maison d'Arrêt et de Correction de Gossas
- Rapport d'activités annuel de la Direction de l'Administration pénitentiaire

Tableaux et Graphiques

Tableau X-1 : Taux d'occupation des établissements pénitentiaires selon les normes nationale

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	ANNÉE	SURFACE OCCUPÉE EN M ²	EFFECTIFS CARCÉRAUX	CAPACITÉ D'ACCUEIL RÉELLE (1,85 M ² /DÉTENU)	TAUX D'OCCUPATION NORMES NATIONALES (1,85 M ² /DÉTENU)	OBSERVATIONS
MAC Foundiougne	2023	172	183	93	197%	90
	2024	197	221	106	208%	115
MAC Gossas	2023	232	87	125	70%	-38
	2024	259	156	140	111%	16
National	2023	16743	12910	4924	262%	7986
	2024	18070	13685	7397	244%	6288

Source : Rapport d'activités annuel de la Direction de l'Administration pénitentiaire

Tableau X-2 : Taux d'occupation des établissements pénitentiaires selon les normes du CICR

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	ANNÉE	SURFACE OCCUPÉE EN M ²	EFFECTIFS CARCÉRAUX	CAPACITÉ D'ACCUEIL RÉELLE (3,4 M ² /DÉTENU)	TAUX D'OCCUPATION NORMES CICR (3,4 M ² /DÉTENU)	OBSERVATIONS
MAC Foundiougne	2023	172	183	51	358%	132
	2024	197	221	57	387%	164
MAC Gossas	2023	232	87	68	127%	19
	2024	259	156	76	205%	80
National	2023	16743	12910	4924	262%	7986
	2024	18070	13685	5314	257%	8371

Source : Rapport d'activités annuel de la Direction de l'Administration pénitentiaire

X.2 Population pénale

En 2024, la population carcérale enregistrée dans les MAC de Gossas et de Foundiougne s'élève à 897 personnes écrouées, contre 785 en 2023, soit une progression globale de 14,3%. La répartition par sexe met en évidence une très forte domination masculine, avec 892 hommes (99,4%) contre seulement 5 femmes (0,6%). Par établissement, la MAC de Gossas compte 223 écroués dont 222 hommes et 1 femme, tandis que la MAC de Foundiougne enregistre 674 écroués dont 670 hommes et 4 femmes. Foundiougne concentre ainsi plus des deux tiers de la population carcérale régionale. L'évolution entre 2023 et 2024 apparaît contrastée selon les établissements. À la MAC de Gossas, l'effectif carcéral augmente fortement, passant de 147 à 223 personnes écrouées, soit une hausse de 51,7%, essentiellement imputable à la population masculine (+56,3%). À l'inverse, le nombre de femmes y recule nettement, passant de 5 à 1 (-80%). À Foundiougne, la croissance est plus modérée : +5,6% (de 638 à 674 détenus), avec une légère hausse chez les hommes (+5,7%) et une stabilité des femmes (4 détenues). Globalement, la progression de l'effectif est donc liée à la hausse du nombre d'hommes (+14,9%), alors que celui des femmes chute fortement (-44,4%).

Concernant la répartition des détenus selon la classe d'âges, en 2024, les deux établissements comptent 376 détenus, en hausse de 19,4% par rapport à 2023 (315 détenus). Ils sont majoritairement jeunes, avec 134 détenus âgés de 19 à 26 ans (35,6%) et 108 détenus de 27 à 36 ans (28,7%). Les catégories plus âgées, bien que minoritaires, progressent nettement : les 47-56 ans passent de 31 à 44 détenus (+41,9%), et les plus de 56 ans de 11 à 17 détenus (+54,5%). Comparativement à 2023, les 19-26 ans restent le groupe le plus représenté, mais leur croissance est modérée (+10,7%). Les 27-36

ans augmentent de 16,1% globalement, avec une forte hausse à Foundiougne (+50%) contre une baisse à Gossas (-26,8%). Enfin, les classes plus âgées connaissent une croissance marquée, traduisant un vieillissement relatif de la population carcérale. Les mineurs (13-18 ans) sont au nombre de 2.

La répartition selon la nationalité, révèle, qu'en 2024, la population carcérale est composée à 94,4% de sénégalais (355 détenus), confirmant la nette prédominance des nationaux. Les étrangers sont très minoritaires (21 détenus au total), principalement des guinéens (5 détenus, +25%) et des gambiens (11 détenus, -21,4%), avec quelques cas isolés (maliens, sierra-léonais, nigériens).

Selon la nature des infractions, en 2024, les principales causes d'incarcération concernent :

- La détention, trafic et usage de chanvre indien avec 154 détenus (+55,6%), devenue la première cause d'incarcération.
- Les vols, tentatives et recel avec 120 détenus, en légère baisse (-1,6%).
- Les infractions sexuelles (viol, enlèvement de mineur, attentat à la pudeur, pédophilie) avec 27 détenus (+28,6%).
- Les coups et blessures volontaires avec 16 détenus (+23,1%).

Comparé à 2023, une forte progression des infractions liées à la drogue a été observée, qui supplantent désormais le vol comme principale cause d'incarcération. Certaines infractions connaissent des hausses importantes : escroquerie et abus (+61,5%), outrage et rébellion (+150%), homicide volontaire ou involontaire (+100%). À l'inverse, plusieurs infractions disparaissent : infanticide, trafic d'armes, évasion, fraude, collecte de données informatiques.

En savoir plus :

- MAC FOUNDIOUGNE ET GOSSAS

Tableaux et Graphiques

Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre des écroués (mandats de dépôt) selon le sexe

ANNEE	MAC GOSSAS			MAC FOUNDIUGNE			TOTAL		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
2023	142	5	147	634	4	638	776	9	785
2024	222	1	223	670	4	674	892	5	897
Variation (%)	56,3	-80,0	51,7	5,7	0,0	5,6	14,9	-44,4	14,3

Source : MAC FOUNDIUGNE ET GOSSAS

Tableau X-4 : Répartition et évolution des détenus selon la classe d'âges

Tranche d'âge	MAC GOSSAS			MAC FOUNDIUGNE			TOTAL		
	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)
13 à 18 ans	2	2	0,0	0	0	-	2	2	0,0
19 à 26 ans	55	71	29,1	66	63	-4,5	121	134	10,7
27 à 36 ans	41	30	-26,8	52	78	50,0	93	108	16,1
37 à 46 ans	19	27	42,1	38	44	15,8	57	71	24,6
47 à 56 ans	8	17	112,5	23	27	17,4	31	44	41,9
Plus de 56 ans	6	4	-33,3	5	13	160,0	11	17	54,5
Total	131	151	15,3	184	225	22,3	315	376	19,4

Source : MAC FOUNDIUGNE ET GOSSAS

Tableau X-5 : Répartition et évolution des détenus selon la nationalité

Nationalités	MAC GOSSAS			MAC FOUNDIUGNE			TOTAL		
	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)
SENEGALAISE	128	150	17,2	163	205	25,8	291	355	22,0
GUINNEENS	1	1	0,0	3	4	33,3	4	5	25,0
GAMBIEN	0	0	-	14	11	-21,4	14	11	-21,4
MALIEN	1	0	-100,0	2	3	50,0	3	3	0,0
SIERRA LEONAIS	1	0	-100,0	0	1	-	1	1	0,0
IVOIRIEN	0	0	-	2	0	-100,0	2	0	-100,0
NIGERIEN	0	0	-	0	1	-	0	1	-
TOTAL	131	151	15,3	184	225	22,3	315	376	19,4

Source : MAC FOUNDIUGNE ET GOSSAS

Tableau X-6 : Répartition et évolution des détenus selon la nature des infractions

Nature des infractions	MAC GOSSAS			MAC FOUNDIUGNE			TOTAL		
	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)
Meurtre, assassinat, parricide	1	3	200,0	9	6	-33,3	10	9	-10,0
Coups et blessures volontaire	6	9	50,0	7	7	0,0	13	16	23,1
Homicide volontaire ou involontaire	0	0	-	2	4	100,0	2	4	100,0
Menaces, violences, voies de faits, injures	0	2	-	0	5	-	0	7	-
Vol, tentative et recel	78	75	-3,8	44	45	2,3	122	120	-1,6
Détention, trafic, usage de chanvre indien	28	50	78,6	71	104	46,5	99	154	55,6
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	8	6	-25,0	5	15	200,0	13	21	61,5
Infanticide, abandon	0	0	-	1	0	-100,0	1	0	-100,0
Viol, enlèvement mineur, attentat à la pudeur, pédophilie	3	3	0,0	18	24	33,3	21	27	28,6
Trafic et détention d'armes	0	0	-	3	0	-100,0	3	0	-100,0
Collecte et traitement de données à caractère personnel, introduction dans un système informatique.	0	0	-	3	0	-100,0	3	0	-100,0
Outrage et rébellion	0	0	-	2	5	150,0	2	5	150,0
Evasion et tentative	0	0	-	2	0	-100,0	2	0	-100,0
Fraude	0	0	-	1	0	-100,0	1	0	-100,0
Autres	7	3	-57,1	16	10	-37,5	23	13	-43,5
Total	131	151	15,3	184	225	22,3	315	376	19,4

Source : MAC FOUNDIUGNE ET GOSSAS

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnels et équipements de santé

L'analyse des infrastructures sanitaires de la région de Fatick en 2024 montre que la majorité des structures sont des postes de santé, au nombre de 137. Ces postes constituent la base du système de soins et permettent un accès relativement facile aux soins de proximité. En revanche, le nombre d'hôpitaux et de centres de santé reste très faible. Cette répartition déséquilibrée limite la prise en charge des cas plus complexes et montre que le système de santé est encore fragile, surtout pour les soins spécialisés.

Le secteur privé joue encore un rôle limité, même s'il se développe progressivement. On compte 32 pharmacies, soit la plupart des structures privées, mais seulement 03 cliniques, 01 cabinet médical et 12 cabinets paramédicaux. Cela montre que le privé se concentre surtout sur la vente de médicaments et contribue peu aux soins spécialisés. Par conséquent, la population dépend encore fortement des structures publiques pour la plupart des soins.

Concernant le personnel de santé, les chiffres sont contrastés. Le ratio médecins/population est d'un médecin pour 19 430 habitants, meilleur que la norme de l'OMS (1/50 000), mais la plupart des médecins se trouvent en ville et les spécialistes sont rares. En revanche, les ratios

pour les infirmiers (1/3 746 habitants) et les sages-femmes (1/964 femmes) sont supérieurs aux normes nationales, ce qui montre un effort important dans la santé maternelle et infantile. Le système met donc l'accent sur les soins primaires et la santé reproductive, mais il reste un besoin urgent de spécialistes.

La répartition du personnel en 2024 confirme cette situation, seuls 17 médecins généralistes et quelques spécialistes (souvent moins de 05 par discipline) travaillent dans la région, contre 249 infirmiers et 212 sages-femmes. Par ailleurs, près de 3 988 acteurs communautaires assurent un lien essentiel entre les populations et les structures de santé, en participant à la prévention et au suivi. Bien que précieux, ces acteurs ne peuvent remplacer les médecins et les équipements nécessaires pour des soins de qualité.

La région dispose d'un accès correct aux soins de base grâce aux postes de santé, aux infirmiers et aux sages-femmes, mais la prise en charge spécialisée reste insuffisante. Pour renforcer le système, il est important de développer le secteur privé, d'augmenter le nombre de spécialistes et de créer de nouveaux hôpitaux. Ces actions permettront d'avoir un système de santé plus équilibré, accessible et durable.

En savoir plus :

— Région médicale de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-1 : Structures sanitaires publiques et parapubliques en 2024

STRUCTURES SANITAIRES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES	NOMBRE
Sous Brigade de l'Hygiène	5
Service départemental Action sociale	3
Centres de Promotion et de Réinsertion sociale	10
Postes de santé publique et confessionnelle	137
Cases de santé fonctionnelles	127
Poste de Garnison militaire ((Toubakouta, Sokone, Foundiougne, Fatick, ENSOG, Diofior, Gossas)	7
Infirmierie MAC	3
Ecole de Formation en santé (2 Fatick, 1 Sokone)	3
IRD Niakhar et Sokone (Ndielmo Ndiop)	2

Tableau XI-2 : Structures sanitaires et social de la région en 2024

STRUCTURES SANITAIRES	NOMBRE
Direction Régionale de la Santé (DRS)	1
Districts sanitaires	8
Centres de santé	14
Etablissements Publics de Santé niveau 2	1
Poste de référence d'appui (PRA)	1
Brigade Régionale de l'Hygiène	1
Direction Régionale de l'Action Sociale	1

Graphique XI-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires privées en 2024

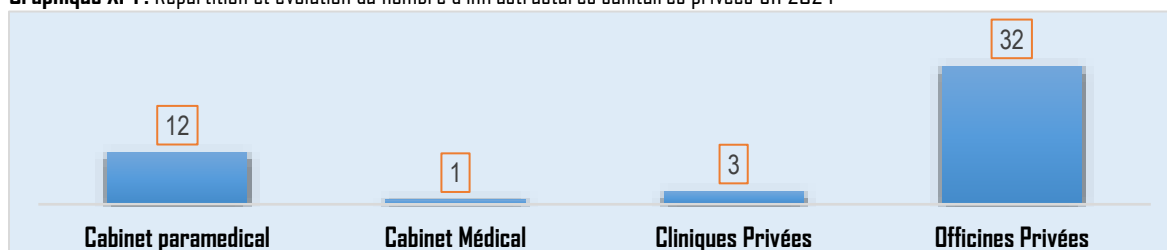


Tableau XI-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations en 2024

CATÉGORIE	NOMBRE	RATIO	NORMES/RATIO
Médecins	48	1 Médecin / 19430 hbts	Selon le niveau de la structure 1 Médecin/50 000 hbts-(PNDS)
Infirmier d'Etat/AI	249	1 IDE ou AIE / 3 746 hbts	1 IDE/5 000 hbts (PNDS)
Sage-femme d'Etat	212	1 SFE/ 964 FAR	1 SFE/1 500 à 3 000 FAR (PNDS)

Tableau XI-4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle en 2024

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	NOMBRE	CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	NOMBRE
Médecins Généralistes	17	SFE	212
Médecins compétents SOU	2	Infirmiers et assistants infirmiers d'Etat	249
Santé Publiques	9	Travailleurs Sociaux	14
Gynécologues	6	Planificateur	1
Pédiatres	2	Comptable	1
Chirurgiens	3	TSS E/A	4
Cardiologues	3	TS en biologie	5
Urologues	2	TS en Néphrologues	2
Ophthalmologue	1	Chauffeurs	67
Dermatologue	1	TSGS	1
Diabétologue	1	Sous officier d'hygiène	3
Radiologue	0	TSAR	5
ORL	1	Agents de l'hygiène	13
Rhumatologue	1	Agents Administratifs	63
Orthopédistes	2	Techniciens en Maintenance Hospitalière	7
Pharmaciens	13	Acteurs communautaires	3 988

Source : Région médicale de Fatick

XI.2 Résultats des programmes de santé

Protection sociale : En 2024, la protection sociale dans la région a progressé, avec 43 % des personnes handicapées détentrices de la Carte d'Égalité des Chances, contre 10,5 % en 2023, bien que seulement 25 % des services effectifs aient été offerts et que le taux d'appareillage des personnes handicapées ait légèrement baissé à 73 %. La satisfaction des demandes de soins coûteux a dépassé les attentes, atteignant 117 %. L'accompagnement psychosocial et l'insertion socio-professionnelle ont également progressé, avec respectivement 73 % et 78 % de bénéficiaires, tandis que la couverture par les mutuelles de santé reste limitée, avec seulement 46 % de pénétration et 63 % des bénéficiaires de la carte inscrits. Les initiatives de gratuité pour les enfants et certaines interventions médicales, comme la césarienne ou l'hémodialyse, continuent de toucher un nombre croissant de personnes, sans pour autant atteindre les objectifs fixés.

Santé de la reproduction : Les indicateurs de santé de la reproduction montrent des tendances contrastées, avec un taux d'utilisation des consultations prénatales de 25 % et seulement 66 % des femmes achevant leurs consultations prénatales, alors que la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié reste élevée à 96 %. La prévalence contraceptive reste faible à 12,6 %, traduisant un besoin de renforcer l'accès aux services de planification familiale. En matière de nutrition infantile, des progrès sont observés : l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans est passée de 7 % à 4 %, le

retard de croissance a chuté de 12 % à 3 % et le taux de guérison des enfants malnutris atteint 87 %, dépassant largement l'objectif minimal, ce qui témoigne de l'efficacité des interventions nutritionnelles et du suivi maternel et infantile.

Maladies Transmissibles : Les indicateurs de morbidité montrent que, pour les maladies transmissibles, 88% des personnes vivant avec le VIH sont sous traitement antirétroviral, mais seulement 60% présentent une charge virale indétectable, ce qui souligne la nécessité de renforcer le suivi thérapeutique. La tuberculose est globalement bien maîtrisée, avec un taux de détection de 79,1% et un taux de succès au traitement de 88,4% chez les nouveaux cas à bacilloscopie positive. La prévalence du paludisme demeure faible (0,16%), et bien que la mortalité associée soit limitée, le maintien des efforts de prévention et de prise en charge reste essentiel pour préserver ces acquis.

Médicaments et Produits Traceurs : La disponibilité des médicaments et produits traceurs reste fragile malgré des améliorations : la durée moyenne de rupture est passée de 14 à 10 jours, mais le pourcentage de produits en rupture a augmenté à 13 %, ce qui peut affecter la continuité des soins. Ces chiffres soulignent l'importance de renforcer la gestion des stocks et de sécuriser la chaîne d'approvisionnement pour garantir l'accès aux traitements essentiels, condition indispensable pour le bon fonctionnement des services de santé dans la région.

En savoir plus :

- Région médicale de Fatick
- Plateforme DHIS2
- Rapports surveillance épidémiologique des districts

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-5 : Indicateurs sur la protection sociale

INDICATEURS	RÉALISATIONS		CIBLES	ECARTS	
	2023	2024	2024	2024-2023	2024-Cible 2024
Pourcentage de personnes handicapées détentrices de la carte d'égalité des chances	10,50%	43%	714	32,50%	-406
Proportion de services effectifs offerts par la carte d'égalité des chances	25%	25%	12	0%	-9
Taux d'appareillage des personnes handicapées (Nombre de personnes handicapées bénéficiaires d'appareillages et d'aides techniques)	79%	73%	150	-6%	-41
Pourcentage de satisfaction des demandes de PEC médicale des soins couteux	5%	117%	100	112%	17
Proportion de personnes ayant bénéficié d'accompagnement psychosocial	35%	73%	26	38%	-7
Pourcentage de personnes et groupes vulnérables insérés au plan socio-économique et professionnel	11,11%	78%	101	67%	-22
Proportion d'organisations mutualistes fonctionnelles	100%	100%	100%	0%	0%
Taux de pénétration des mutuelles de santé	52,18%	46,17%	100%	-6,01%	-53,83%
Pourcentage des bénéficiaires de la Carte d'Égalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé	31,92%	63%	100%	31,53%	-37%
Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité	45,94%	55,47%	100%	9,53%	-44,53%
Nombre de bénéficiaires de la gratuité de la césarienne dans les structures publiques de santé	1 034	1 795	-	761	-
Nombre de bénéficiaires de la gratuité de l'hémodialyse dans les structures publiques de santé	39	41	-	2	-
Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame	4 780	5 177	-	397	-

Tableau XI-6 : Évolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région

INDICATEURS	RÉALISATIONS		CIBLES	ECARTS	
	2023	2024	2024	2024-2023	2024-Cible 2024
Taux d'utilisation en consultation prénatale	0,33	25%	0,95	-0,08	-0,7
Taux d'achèvement en CPN	74%	66%	0,72	-8%	-0,06
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	99%	96%	1	-3%	-0,04
Taux de recrutement en planification familiale	3,60%	4%	0,09	0,40%	-0,05
Taux de prévalence contraceptive	8,64%	12,60%	0,46	4,40%	-33,40%
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	7%	4%	0,1	-3%	-0,06
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 - 59 mois	12%	3%	0,1	-9%	-0,07
Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 05 ans	8%	6%	0,15	-2%	-0,09
Proportion d'enfants malnutris guéris	52%	87%	>75%	35%	0,12
Taux de couverture Hépatite B < 24 h	41%	39%	>= 90%	-2%	-0,51
Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	49%	48%	>= 90%	-1%	-0,42
Taux de couverture en RRI	48%	49%	>= 90%	1%	-0,41

Tableau XI-7 : Maladies transmissibles

INDICATEURS	RÉALISATIONS		CIBLES	ECARTS	
	2023	2024	2024	2024-2023	2024-Cible 2024
Pourcentage de PVVIH mises sous traitement antirétroviral	84%	88%	0,95	0,04	-0,07
Pourcentage de PVVIH ayant une charge virale indétectable	75%	60%	0,95	-15%	-0,35
Taux de détection de la tuberculose toutes formes confondues	79%	79,10%	74%	2,70%	5,10%
Taux de succès au traitement des nouveaux cas de TB à bascilloscopie positive	96,77%	88,40%	91%	-8,37	-2,6
Taux de prévalence du paludisme	0%	0,16%	0,5%	0,06	-0,3%
Taux de mortalité liée au paludisme	0%	0,13%	-	0,085	-

Tableau XI-8 : Médicaments et produits traceurs

INDICATEURS	DURÉE MOYENNE DE RUPTURE DES MÉDICAMENTS ET PRODUITS TRACEURS	PROPORTION DE MÉDICAMENTS/PRODUITS TRACEURS AYANT CONNU UNE RUPTURE
Réalisation en 2023	14	9%
Réalisation en 2024	10	13%
Cible	22	21%
Ecart (2023-Cible)	-8	-12%
Ecart (2024-Cible)	-12	-8%

Source : Région médicale de Fatick

XI.3 Analyse financière du secteur de la santé

Le bilan de l'exécution budgétaire du secteur de la santé en 2024 fait apparaître un niveau de performance globalement satisfaisant. Les financements mobilisés par les partenaires techniques et financiers se sont élevés à plus d'un milliard de francs CFA, représentant 20% des ressources du secteur. Parmi ces financements, 99% ont été effectivement exécutés. Ce résultat traduit une forte capacité d'absorption des ressources et une bonne maîtrise des mécanismes de gestion financière mise en place. La quasi-totalité des partenaires ont atteint un taux d'exécution de 100%, confirmant l'efficacité des dispositifs de mise en œuvre. Cependant, des écarts subsistent : l'UNFPA (99%) et GAVI (98%) enregistrent de légères sous-exécutions, tandis que le Fonds mondial TB se distingue par un taux nettement plus faible de 71%, révélant des contraintes spécifiques ayant limité l'utilisation complète des ressources allouées.

Au-delà des taux d'exécution, l'analyse des contributions financières met en évidence une concentration significative des appuis extérieurs. Trois partenaires stratégiques, à savoir ENABEL, GAVI et CHEMONICS, regroupent à eux seuls plus de la moitié des financements mobilisés. Cette configuration illustre le rôle prépondérant de ces bailleurs dans le soutien au système de santé régional, mais elle souligne aussi une dépendance potentiellement risquée : un désengagement ou une réorientation de leurs priorités pourrait fragiliser l'équilibre financier global du secteur.

Parallèlement, l'examen des sources globales de financement révèle une légère contraction des ressources totales, qui passent de 5,3 milliards de francs CFA en 2023 à 5,2 milliards en 2024, soit une baisse de 1,4%. Cette diminution est essentiellement imputable au recul des financements extérieurs, dont la part relative est passée de 21% à 20% dans la structure globale. Néanmoins, cette tendance est partiellement compensée par une dynamique positive au niveau des financements locaux et communautaires.

L'État demeure de loin le premier contributeur, avec plus de 2,6 milliards de francs CFA représentant 51% du financement total, confirmant son rôle de garant central du système de santé. Mais la progression des collectivités territoriales (17% en 2024 contre 16,7% en 2023) et des Comités de Développement Sanitaire (12% en 2024 contre 10,6% en 2023) traduit un engagement accru des acteurs locaux.

Ainsi, le bilan met en évidence des performances notables en matière d'exécution budgétaire, mais aussi des défis stratégiques. La sous-exécution marquée du Fonds mondial TB appelle des mesures correctives ciblées, tandis que la concentration des financements extérieurs incite à diversifier les partenariats pour réduire la dépendance. Dans le même temps, la montée en puissance des collectivités territoriales et des communautés constitue une avancée significative, à consolider pour garantir un financement durable et équilibré de la santé dans la région.

En savoir plus :

- Région médicale de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-1 : Exécution budgétaire par les partenaires techniques et financiers dans le secteur de la santé en 2024

PARTENAIRES	MONTANTS ALLOUÉS	MONTANTS EXÉCUTÉS	TAUX D'EXÉCUTION
BUFFET DSME	117 362 883	117 362 883	100%
FOND MONDIAL PNL	129 861 194	129 861 194	100%
CROIX ROUGE	2 070 000	2 070 000	100%
FHI 360	28 327 788	28 327 788	100%
BREAK THROUGH ACTION	22 238 625	22 238 625	100%
MTAPS	8 837 000	8 837 000	100%
CHEMONICS	131 758 490	131 758 490	100%
ENABEL	230 459 964	230 459 964	100%
FOND MONDIAL DLSI	1 981 400	1 981 400	100%
UNFPA	82 827 414	82 701 964	99%
UNICEF	15 707 941	15 707 941	100%
SIGHTSAVERS	13 339 700	13 339 700	100%
PLAN INTERNATIONAL	32 837 500	32 837 500	100%
GAVI	165 962 283	163 795 200	98%
FOND MONDIAL TB	10 983 887	7 845 400	71%
FONDS MONDIAL CNLS	9 780 566	9 780 566	100%
DMS	2 976 000	2 976 000	100%
ANGS	21 251 245	21 251 245	100%
TOTAL PTFs	1 028 563 880	1 023 132 860	99%

Source : Région médicale de Fatick

Tableau XI-2 : Sources de financement du secteur de la santé en 2024

SOURCES DE FINANCEMENTS	2023		2024	
	MONTANTS EXÉCUTÉS	RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENTS	MONTANTS EXÉCUTÉS	RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENTS
ETAT	2 729 741 318	51,50%	2 681 654 404	51%
PARTENAIRES	1 123 231 719	21,19%	1 023 132 860	20%
COLLECTIVITES TERRITORIALES	886 736 466	16,73%	904 753 835	17%
CDS	561 049 609	10,58%	617 154 570	12%
TOTAL	5 300 759 112	100,00%	5 226 695 669	100,00%

Source : Région médicale de Fatick

Chapitre XII : ÉDUCATION

XII.1 Préscolaire

En 2024, la région de Fatick compte 407 établissements d'accueil de la petite enfance, contre 330 en 2023, soit une progression globale de 23,3%. Cette croissance est cependant inégale selon les départements : Gossas enregistre la hausse la plus forte avec +51% (49 à 74 établissements), Fatick progresse de 24,3% (206 à 256 établissements), tandis que Foundiougne n'enregistre qu'une évolution de 2,7% (75 à 77 établissements). La répartition par type d'établissement montre une forte présence des classes préscolaires intégrées à l'élémentaire, particulièrement à Fatick, qui concentre également l'essentiel des cases des Tout Petits (33 sur 59), des centres d'éveil (19 sur 19) et des écoles maternelles (17 sur 22). Les garderies sont principalement privées et largement localisées à Fatick (47 sur 54). À l'inverse, Foundiougne se distingue par ses sites communautaires CLM (3 sur 4 au total) et ses 25 classes préscolaires communautaires. En termes de statut, le secteur public domine largement avec 220 établissements (54%), suivi du communautaire/associatif avec 131 établissements (32%) et du privé avec 56 établissements (14%).

Ces établissements comptent 977 membres du personnel, répartis de manière quasi équilibrée entre le secteur public (492, soit 50,4%) et le secteur non public (485, soit 49,6%). Cependant, la qualité de la qualification varie fortement selon le statut. Plus de la moitié des enseignants, soit 500 (51,2%), ne disposent d'aucun diplôme professionnel, proportion particulièrement élevée dans le non-public où ils représentent près des trois quarts du personnel (356 sur 485), contre 29% dans le public (144 sur 492). Le CAP est le diplôme le plus représenté avec 360 titulaires (36,8%), principalement dans le public (270). Les CEAP regroupent 94 enseignants (9,6%) et les CAEP 23 enseignants (2,4%). La répartition par département confirme la prédominance de Fatick, qui concentre 648 enseignants (66,3% du total régional), mais ce

département affiche également un déficit notable de qualification avec 346 enseignants sans diplôme, dont 257 dans le non-public. Foundiougne compte 188 enseignants (19,2%), dont 85 sans diplôme, et Gossas 141 enseignants (14,4%), avec 69 non qualifiés. Suivant le sexe, la région présente une nette prédominance féminine, avec 724 femmes (74%) pour 253 hommes (26%). Cette tendance se retrouve dans presque tous les types d'établissements. Les garderies d'enfants emploient le plus grand nombre de personnel, avec 182 femmes et 27 hommes, suivies des cases des Tout Petits (169 femmes, 35 hommes) et des classes préscolaires communautaires à l'élémentaire (142 femmes, 79 hommes). Les classes préscolaires à l'élémentaire et les écoles maternelles présentent également une majorité féminine, bien que l'écart avec les hommes soit moins prononcé (respectivement 98 femmes pour 85 hommes et 97 femmes pour 22 hommes).

Enfin, ces établissements accueillent un effectif total de 20 462 enfants, dont 9 698 garçons (47,4%) et 10 764 filles (52,6%), révélant une légère surreprésentation des filles. La concentration des effectifs est particulièrement forte dans le département de Fatick (13 418 enfants, 65,6%), suivi de Foundiougne (4 334, 21,2%) et de Gossas (2 710, 13,2%). Trois types d'établissements regroupent l'essentiel des enfants : les cases des Tout Petits (5 036 enfants, 24,6%), les classes préscolaires communautaires à l'élémentaire (4 598, 22,5%) et les garderies (4 362, 21,3%), représentant ensemble plus de deux tiers des effectifs régionaux. Viennent ensuite les classes préscolaires à l'élémentaire (3 115 enfants, 15,2%) et les écoles maternelles (2 092 enfants, 10,2%). Suivant le sexe, les filles sont légèrement majoritaires dans presque toutes les structures, traduisant une meilleure fréquentation féminine dès la petite enfance.

En savoir plus :

- Inspection académique (IA) de Fatick, cubes 2023-2024
- Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick, Foundiougne & Gossas
- Rapport de performances, IA- FTK 2024

Tableaux et Graphiques

Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et par département en 2024

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	STATUT	GOSSAS	FOUNDIOUGNE	FATICK	RÉGION
Case des Tout Petits	Public	4	22	32	58
	Com/Ass	0	0	1	1
Centre d'éveil	Com/Ass	0	0	19	19
Classe préscolaire à l'élémentaire	Public	1	12	55	68
	Privé	1	0	0	1
	Com/Ass	0	25	4	29
Classe Préscolaire Communautaire à l'EE	Public	62		11	73
	Com/Ass	0	1	66	67
Ecole Maternelle	Public	1	2	17	20
	Privé	0	0	1	1
	Com/Ass	0	1	0	1
Garderie	Privé	5	2	47	54
	Com/Ass	0	9	1	10
Jardin d'enfant	Public	0	0	1	1
Site communautaire CLM	Com/Ass	0	3	1	4
Total	Public	68	36	116	220
	Privé	6	2	48	56
	Com/Ass	0	39	92	131
TOTAL		74	77	256	407
TOTAL 2023		49	75	206	330
Variation%		51,0	2,7	24,3	23,3

Tableau XII-2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et le sexe, par département en 2024

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	SEXE	GOSSAS	FOUNDIOUGNE	FATICK	RÉGION
Site communautaire CLM	Garçons	0	129	23	152
	Filles	0	136	47	183
	Ensemble	0	265	70	335
Case des Tout Petits	Garçons	159	799	1 402	2 360
	Filles	168	977	1 531	2 676
	Ensemble	327	1 776	2 933	5 036
Centre d'éveil	Garçons	0	0	384	384
	Filles	0	0	485	485
	Ensemble	0	0	869	869
Classe Préscolaire Communautaire à l'EE	Garçons	832	9	1 291	2 132
	Filles	956	13	1 497	2 466
	Ensemble	1 788	22	2 788	4 598
Classe préscolaire à l'élémentaire	Garçons	28	624	814	1 466
	Filles	45	704	900	1 649
	Ensemble	73	1 328	1 714	3 115
Ecole maternelle	Garçons	83	87	856	1 026
	Filles	89	101	876	1 066
	Ensemble	172	188	1 732	2 092
Jardin d'enfant	Garçons	0	0	31	31
	Filles	0	0	24	24
	Ensemble	0	0	55	55
Garderie d'enfants	Garçons	176	379	1 592	2 147
	Filles	174	376	1 665	2 215
	Ensemble	350	755	3 257	4 362
Total	Garçons	1 278	2 027	6 393	9 698
	Filles	1 432	2 307	7 025	10 764
	Ensemble	2 710	4 334	13 418	20 462

Source : IA FATICK

XII.2 Élémentaire

L'évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire dans la région de Fatick entre 2022/2023 et 2023/2024 est restée relativement modeste, avec un passage de 732 à 739 établissements, soit seulement 7 ouvertures supplémentaires. Ce léger mouvement est principalement localisé dans le département de Fatick, qui enregistre 6 nouvelles écoles, contre une seule à Foundiougne et aucune à Gossas. Dans cette dynamique, le secteur privé se montre légèrement plus actif, avec 4 créations, contre 3 du côté public. Ce ralentissement généralisé témoigne d'un réseau éducatif en phase de consolidation plus que d'expansion rapide.

Dans ce contexte, la structure des classes révèle un paysage marqué par une prédominance du flux simple, qui reste le modèle majoritaire avec 3 302 classes sur un total régional de 4 699. Le secteur public concentre l'essentiel de ces classes (3 058), tandis que le privé en compte 244. À côté de cela, les classes multigrades restent bien présentes, avec 1 357 unités, réparties principalement dans les départements de Foundiougne et Gossas, où les réalités géographiques et la dispersion des villages continuent de justifier ce mode d'organisation. Les classes à double flux, marginales (40 au total), sont exclusivement publiques et presque toutes concentrées dans le département de Fatick.

En parallèle, les effectifs du personnel enseignant enregistrent une hausse modérée, passant de 4 971 à 4 991 agents, soit une progression de 20 enseignants à l'échelle régionale. Cette évolution est portée par les femmes, dont le nombre passe de 1 484 à 1 510 (+26), alors que les effectifs masculins connaissent une légère baisse (-6). Cette dynamique se retrouve dans tous les départements, avec une féminisation plus marquée à Fatick (+20 femmes), suivie de Foundiougne (+4) et Gossas (+2). Dans le privé, la tendance suit la même logique, avec une progression plus nette chez les femmes que chez les hommes.

L'observation des effectifs dans le public selon le statut du personnel met en lumière une hausse significative du nombre de fonctionnaires, qui passent de 3 033 à 3 339, soit 306 agents de plus, ainsi qu'un renforcement des effectifs de décisionnaires, en hausse de 30 (de 293 à 323). À l'inverse, le nombre de contractuels recule fortement, passant de 1 290 à 984, une baisse nette de 306 postes, probablement liée à des intégrations ou non-renouvellements. Seul le département de Fatick affiche un gain global (+21 agents), tandis que Foundiougne reste stable et Gossas enregistre une légère baisse (-7).

Sur le plan du profil académique, les enseignants de l'élémentaire sont majoritairement titulaires de diplômes intermédiaires. Le baccalauréat constitue le socle principal, avec 3 043 enseignants (60,97%), suivi du BFEM avec 1 057 agents (21,18%). Les détenteurs de diplômes supérieurs restent minoritaires : 463 ont une licence (9,28%), 135 une maîtrise (2,70%), et 69 un master (1,38%), tandis que seuls 3 enseignants disposent d'un doctorat. Quelques cas exceptionnels subsistent avec seulement le CFEE (11 enseignants). Cette répartition reflète la réalité des parcours de recrutement et la faible attractivité de l'élémentaire pour les diplômés du supérieur.

Enfin, les effectifs d'élèves ont connu une légère hausse, passant de 139 631 à 141 037, soit 1 406 élèves de plus. Ce progrès concerne aussi bien les garçons (+453) que les filles (+953), avec une augmentation plus soutenue chez ces dernières, traduisant les efforts déployés en faveur de la scolarisation des filles. Le secteur public reste le principal moteur de cette croissance (+1 334 élèves), avec des progressions notables dans les départements de Foundiougne (+654), Fatick (+500) et Gossas (+252). Dans le privé, la hausse reste modeste (+72 élèves), montrant que l'école publique continue d'assumer l'essentiel de la charge éducative dans la région.

En savoir plus :

- Rapport de performances, IA- FTK 2024

Tableaux et Graphiques

Tableau XII-3 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et par département

DEPARTEMENT	2022/2023			2023/2024			VARIATION EN%		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Gossas	127	6	133	127	6	133	0,00	0,00	0,00
Foundiougne	239	9	248	239	10	249	0,00	11,11	0,40
Fatick	318	33	351	321	36	357	0,94	9,09	1,71
Total	684	48	732	687	52	739	0,44	8,33	0,96

Tableau XII-4 : Évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département

DEPARTEMENT	SEXE	2022/2023			2023/2024			VARIATION EN%		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Gossas	Hommes	530	23	553	522	23	545	-1,51	0,00	-1,45
	Femmes	171	11	182	172	12	184	0,58	9,09	1,10
	Ensemble	701	34	735	694	35	729	-1,00	2,94	-0,82
Foundiougne	Hommes	1 069	35	1 104	1066	43	1109	-0,28	22,86	0,45
	Femmes	356	35	391	359	36	395	0,84	2,86	1,02
	Ensemble	1 425	70	1 495	1425	79	1504	0,00	12,86	0,60
Fatick	Hommes	1 714	116	1 830	1721	106	1827	0,41	-8,62	-0,16
	Femmes	797	114	911	811	120	931	1,76	5,26	2,20
	Ensemble	2 511	230	2 741	2532	226	2758	0,84	-1,74	0,62
Total	Hommes	3 313	174	3 487	3 309	172	3 481	-0,12	-1,15	-0,17
	Femmes	1 324	160	1 484	1 342	168	1 510	1,36	5,00	1,75
	Ensemble	4 637	334	4 971	4 651	340	4 991	0,30	1,80	0,40

Graphique XII-1 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut

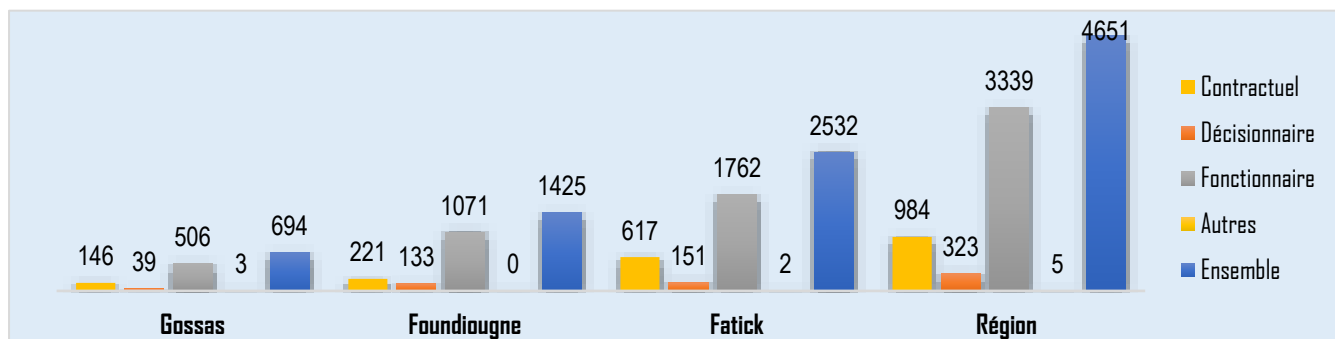


Tableau XII-5 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le statut de l'établissement et le sexe, par département

DEPARTEMENT	STATUT	2022/2023			2023/2024			VARIATION EN%		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Gossas	Public	6 826	8 648	15 474	6 975	8 786	15 761	2,18	1,60	1,85
	Privé	414	420	834	401	398	799	-3,14	-5,24	-4,20
	Total	7 240	9 068	16 308	7 376	9 184	16 560	1,88	1,28	1,55
Foundiougne	Public	18 535	20 518	39 053	18 707	20 916	39 623	0,93	1,94	1,46
	Privé	789	898	1 687	849	922	1 771	7,60	2,67	4,98
	Total	19 324	21 416	40 740	19 556	21 838	41 394	1,20	1,97	1,61
Fatick	Public	37 731	38 622	76 353	37 810	39 020	76 830	0,21	1,03	0,62
	Privé	3 169	3 061	6 230	3 175	3 078	6 253	0,19	0,56	0,37
	Total	40 900	41 683	82 583	40 985	42 098	83 083	0,21	1,00	0,61
Total	Public	63 092	67 788	130 880	63 492	68 722	132 214	0,63	1,38	1,02
	Privé	4 372	4 379	8 751	4 425	4 398	8 823	1,21	0,43	0,82
	Total	67 464	72 167	139 631	67 917	73 120	141 037	0,67	1,32	1,01

XII.3 Moyen et secondaire général

L'enseignement moyen et secondaire général dans la région de Fatick, en 2023/2024, se compose de deux cycles : le premier cycle (moyen général) de la 6^e à la 3^e, et le second cycle (secondaire général) de la Seconde à la Terminale. L'analyse des données révèle une structuration marquée autour du secteur public. Sur 190 établissements, 125 sont publics contre 65 privés, soit respectivement 66% et 34%. Les collèges (CEM) constituent 89 établissements, dont 88% relèvent du public. Les lycées mixtes, au nombre de 89, présentent une répartition différente entre public (40) et privé (49), tandis que les lycées purs sont peu nombreux (12 au total).

La distribution territoriale montre que le département de Fatick concentre 107 établissements, soit 56% du total régional, suivi de Foundiougne avec 65 établissements, et Gossas avec 18. À Fatick, les établissements privés représentent 37% de l'offre locale, contre 29% à Foundiougne et 33% à Gossas. Concernant les effectifs d'élèves, le cycle moyen accueille 58 396 apprenants, dont 92% dans le public. Le secondaire général compte 26 176 élèves, avec 81% dans le public. Les filles sont majoritaires dans les deux cycles, représentant 55% des effectifs au moyen (32 171 filles contre 26 225 garçons) et 59% au secondaire (15 442 filles contre 10 734 garçons).

Le corps enseignant public comprend 2 688 personnes. Les hommes représentent 81,2% de l'ensemble, contre 18,8% de femmes. Les

fonctionnaires forment 83,6% du personnel enseignant, suivis des contractuels (12,8%) et des décisionnaires (3,6%). La répartition par niveau indique que 56% des enseignants exercent dans des établissements mixtes (premier et second cycles), 35% dans le premier cycle seul, et 9% dans le second cycle uniquement.

Sur le plan académique, 40,5% des enseignants disposent du baccalauréat, 23% d'une licence ou équivalent, 24,2% d'un master ou d'une maîtrise, 8,7% d'un DEUG, et 3,2% du BEFM ou équivalent. Seuls 0,5% des enseignants détiennent un doctorat ou un diplôme supérieur. Dans le secondaire, les séries littéraires accueillent l'essentiel des effectifs : en Terminale, 7 455 élèves sont inscrits en littéraire contre 1 107 en scientifique, soit 87% contre 13%. Cette répartition est constante à tous les niveaux du second cycle.

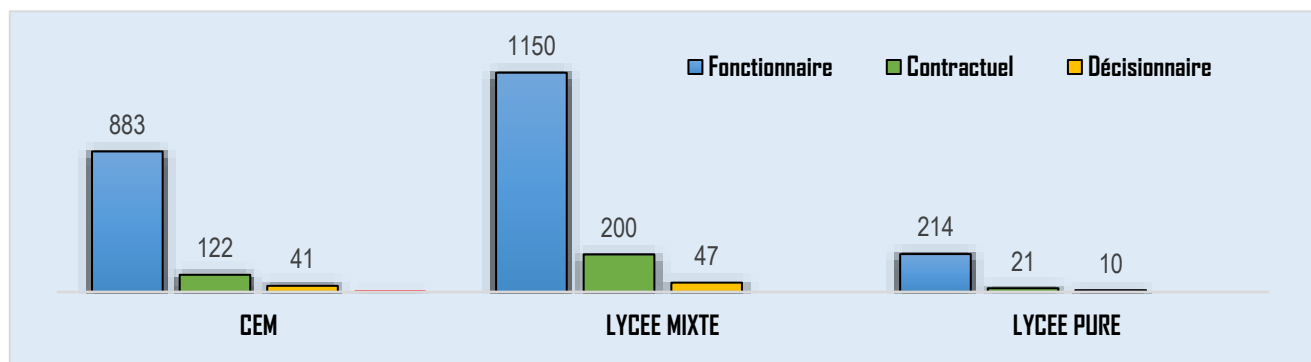
Enfin, les effectifs du secondaire par niveau montrent une évolution décroissante : 9 742 élèves sont inscrits en Seconde, 7 872 en Première, et 8 562 en Terminale. Les filles restent majoritaires dans toutes les séries et tous les niveaux. En terminale littéraire, elles représentent 61% des effectifs (4 546 sur 7 455). Les séries scientifiques, bien que plus équilibrées, comptent 578 filles contre 529 garçons en terminale. Le secteur public concentre l'essentiel des effectifs scientifiques à tous les niveaux, tandis que le privé est davantage présent dans les séries littéraires.

En savoir plus :

- Inspection académique (IA) de Fatick, cubes 2023-2024
- Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick, Foundiougne & Gossas
- Rapport de performances, IA- FTK 2024

Tableaux et Graphiques
Tableau XII-6 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le type, le statut et le département en 2024

DEPARTEMENT	CEM			LYCEE PURE			LYCEE MIXTE			TOTAL		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Gossas	9	1	10	0	0	0	3	5	8	12	6	18
Foundiougne	30	3	33	3	1	4	13	15	28	46	19	65
Fatick	40	6	46	3	5	8	24	29	53	67	40	107
Total	79	10	89	6	6	12	40	49	89	125	65	190

Graphique XII-2 : Répartition du personnel enseignant du moyen-secondaire général public selon le corps au niveau régionale en 2024

Tableau XII-7 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par département en 2024

DEPARTEMENT	STATUT	CYCLE MOYEN			CYCLE SECONDAIRE		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Gossas	Public	3 421	2 573	5 994	990	803	1 793
	Privé	103	98	201	179	134	313
	Total	3 524	2 671	6 195	1 169	937	2 106
Foundiougne	Public	7 365	6 170	13 535	3 370	2 620	5 990
	Privé	751	681	1 432	886	636	1 522
	Total	8 116	6 851	14 967	4 256	3 256	7 512
Fatick	Public	19 699	15 699	35 398	8 033	5 295	13 328
	Privé	832	1 004	1 836	1 984	1 246	3 230
	Total	20 531	16 703	37 234	10 017	6 541	16 558
Total	Public	30 485	24 442	54 927	12 393	8 718	21 111
	Privé	1 686	1 783	3 469	3 049	2 016	5 065
	Total	32 171	26 225	58 396	15 442	10 734	26 176

Tableau XII-8 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau en 2024

SÉRIE	NIVEAU	PUBLIC			PRIVÉ			TOTAL		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Séries littéraires	Seconde	3948	2834	6782	752	585	1337	4700	3419	8119
	Première	3168	2163	5331	853	595	1448	4021	2758	6779
	Terminale	3120	2096	5216	1426	813	2239	4546	2909	7455
Séries scientifiques	Seconde	962	661	1623	0	0	0	962	661	1623
	Première	635	458	1093	0	0	0	635	458	1093
	Terminale	560	506	1066	18	23	41	578	529	1107
TOTAL (2nd cycle)	Seconde	4910	3495	8405	752	585	1337	5662	4080	9742
	Première	3803	2621	6424	853	595	1448	4656	3216	7872
	Terminale	3680	2602	6282	1444	836	2280	5124	3438	8562

Source : IA FATICK

XII.4 Analyse des performances scolaires

L'analyse des indicateurs de flux scolaires révèle de fortes disparités dans les taux de promotion, redoublement et abandon selon les niveaux. Les taux de promotion sont très élevés au primaire, avec 98,22 % en CP et souvent plus de 90 % du CI au CE2, ainsi qu'entre la 6e et la 5e. En revanche, ils baissent nettement en 4e (74,2 %), 3e (57,7 %) et surtout en Terminale (54,4 %). Les redoublements sont quasi inexistantes en CI (0,9%) et faibles en CE1 (2,0 %), mais atteignent 27,5 % en Terminale, 25,1 % en 3e et 17,2 % en 4e. Par ailleurs, les abandons sont particulièrement élevés en CM1 (19,3 %), en Terminale (18,2 %) et en 3e (17,2 %), alors qu'ils restent faibles dans les premiers niveaux, comme au CE2 (1,3 %) et CP (3,5 %).

Du côté des taux bruts de scolarisation, la tendance est globalement positive au niveau préscolaire et primaire. La préscolarisation progresse fortement, passant de 17,1 % à 26,9 %, avec une parité stable entre filles et garçons (1,2). La scolarisation au primaire suit cette dynamique, en hausse de 77,8 % à 88,4 %, avec une progression plus marquée chez les filles (+13,1 points) que chez les garçons (+8,4 points), améliorant l'indice de parité de 1,1 à 1,17. En revanche, au moyen et au secondaire, les taux bruts enregistrent un léger recul global, surtout chez les garçons, tandis que ceux des filles restent stables ou augmentent légèrement, ce qui accentue les écarts de parité à ces niveaux.

Les taux de transition entre cycles confirment ces tendances différenciées. Le passage du cycle élémentaire au moyen a progressé de 4 points entre 2021/2022 et 2022/2023, atteignant 82,0 % au global, avec des progrès chez les

garçons comme chez les filles, cette dernière catégorie affichant même une hausse un peu plus forte. La transition de la 3e à la seconde s'est également améliorée, passant de 54,6 % à 57,7 %, portée par une hausse notable chez les filles (de 54,9 % à 60,6 %), alors que celle des garçons reste stable.

Quant aux taux d'achèvement, on note une évolution contrastée. Le taux d'achèvement au primaire progresse de 59,6 % à 64,6 %, avec un gain plus net chez les filles (de 67,7 % à 76,2 %). En revanche, l'achèvement au secondaire général baisse légèrement, passant de 29,0 % à 27,1 %, cette baisse étant imputable à la diminution chez les garçons, tandis que les filles maintiennent leur taux à 33,4 %.

Les résultats aux examens nationaux montrent des évolutions variées selon les filières. Le taux de réussite au BFEM baisse de 67,2 % à 62,2 % entre 2022/2023 et 2023/2024, avec une diminution visible chez les garçons comme chez les filles, même si ces dernières restent plus performantes. Cette tendance est confirmée dans toutes les inspections de la région, avec des baisses marquées à Diofior et Fatick. Le CFEE connaît une baisse encore plus spectaculaire, avec une chute d'environ 30 points dans plusieurs IEF.

Pour le Bac, la situation diffère selon la voie. Le Bac technique à Fatick progresse fortement, passant de 42,9 % à 65,0 %, avec une hausse impressionnante chez les filles (de 36,0 % à 71,4 %), tandis que les garçons enregistrent une progression plus modérée. En revanche, le Bac général affiche une légère baisse, passant de 47,8 % à 46,9 %, avec une baisse chez les deux sexes.

En savoir plus :

- Inspection académique (IA) de Fatick, cubes 2023-2024
- Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick, Foundiougne & Gossas
- Rapport de performances, IA- FTK 2024

Tableaux et Graphiques**Tableau XII-9** : Taux de flux en 2022/2023 (%)

INDICATEUR DE FLUX	TAUX DE PROMOTION	TAUX DE REDOUBLEMENT	TAUX D'ABANDON
CI	88,8	0,9	10,3
CP	98,2	5,3	3,5
CE 1	90,7	2,0	7,3
CE 2	92,8	5,9	1,3
CM 1	78,2	2,5	19,3
CM 2	82,0	5,4	12,6
6 ^{ème}	91,4	2,4	6,2
5 ^{ème}	91,4	5,8	2,9
4 ^{ème}	74,2	17,2	8,6
3 ^{ème}	57,7	25,1	17,2
2 ^{nde}	72,2	15,9	12,0
1 ^{ère}	80,2	14,0	5,8
Terminale	54,4	27,5	18,2

Tableau XII-10 : Taux brut de scolarisation (%)

INDICATEURS	ANNÉES	GARÇONS	FILLES	GLOBAL	INDICE DE PARITÉ (F/H)
Taux Brut de Préscolarisation (TBPS)	2022/2023	15,8	18,5	17,1	1,2
	2023/2024	24,9	29,1	26,9	1,2
	Écart	9,1	10,6	9,8	-
Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire	2022/2023	73,4	82,5	77,8	1,1
	2023/2024	81,8	95,6	88,4	1,2
	Écart	8,4	13,1	10,6	-
Taux Brut de Scolarisation (TBS) au moyen	2022/2023	50,2	62,6	56,3	1,3
	2023/2024	47,3	63,6	55,1	1,3
	Écart	-2,9	1,0	-1,2	-
Taux Brut de Scolarisation (TBS) au Secondaire	2022/2023	33,3	44,5	38,9	1,3
	2023/2024	28,6	44,5	36,3	1,6
	Écart	-4,7	0,0	-2,6	-

Tableau XII-11 : Taux de réussite au BFEM & CFEE (%)

INDICATEURS	SEXE	2022/2023	2023/2024
Taux de réussite au BFEM par sexe	Garçons	65,4	60,4
	Filles	68,6	63,7
	Total	67,2	62,2
Taux de réussite au BFEM par IEF	Diofior	70,2	64,0
	Fatick	63,9	60,3
	Foundiougne	67,2	62,6
	Gossas	64,6	62,6
	IA	67,2	62,2
Taux de réussite au CFEE par IEF	Diofior	84,0	50,5
	Fatick	94,3	50,5
	Foundiougne	69,2	53,8
	Gossas	89,6	49,8
	IA	83,2	51,4

Tableau XII-12 : Taux de réussite au BAC(%)

INDICATEURS	SEXE	RÉGION FATICK		SÉNÉGAL	ÉCART 2024 (FATICK)- 2024 (SÉNÉGAL)	ÉCART 2023 (FATICK) - 2022 (FATICK)
		2022/2023	2023/2024	2023/2024		
Taux de réussite au Bac technique	Garçons	52,9	56,0	-	-	3,1
	Filles	36,0	71,4	-	-	35,4
	Total	42,9	65,0	-	-	22,1
Taux de réussite au Bac général	Garçons	50,8	49,4	53,0	-3,6	-1,4
	Filles	45,6	45,2	47,8	-2,6	-0,4
	Total	47,8	46,9	50,0	-3,1	-0,9

Source : IA FATICK

XII.5 Formation professionnelle et technique

La formation professionnelle et technique (FPT) occupe une place stratégique dans la région de Fatick, en tant que levier d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et de réponse aux besoins en compétences du tissu économique local. En 2023/2024, la région compte 13 structures d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP), toutes publiques, réparties entre Gossas (1 établissement), Foundiougne (4) et Fatick (8). Ce nombre est resté inchangé par rapport à l'année précédente, traduisant une stabilité de l'offre institutionnelle, mais aussi un besoin de diversification, notamment par l'implication du secteur privé.

Les dynamiques d'orientation post-fondamentale montrent toutefois une évolution encourageante. En 2024, 11,0 % des sortants du cycle fondamental se sont inscrits en formation professionnelle, contre 8,0 % en 2023. L'enseignement technique a également gagné en attractivité, avec une progression marquée de 1,0 % à 5,0 % des sortants orientés vers ce sous-secteur. Cependant, cette dynamique a été modérée par un ralentissement de la croissance des effectifs, passé de +30,6 % à +11,0 %, ainsi qu'une baisse de la proportion de filles parmi les apprenants (de 72,0 % à 67,0 %). Ce recul s'explique notamment par des facteurs contextuels défavorables, comme la grève prolongée au CFP de Diakhao, nouvellement créé mais confronté à une absence de raccordement électrique, ou encore l'arrêt de plusieurs formations de courte durée financées par le 3FPT.

Malgré ces difficultés, les résultats aux examens professionnels en 2024 témoignent d'un niveau de performance élevé dans plusieurs filières. Le CAP enregistre des taux de réussite de 99,00 % chez les filles et 100,00 % chez les garçons, soit

des écarts très favorables par rapport à la moyenne nationale (+20,08 et +23,33 points). Le BT affiche également d'excellents résultats avec 84,61 % chez les filles et 100,00 % chez les garçons. En revanche, les performances au BEP se révèlent plus contrastées : une baisse de -0,83 point chez les filles et -12,94 points chez les garçons, pour un taux global de 57,66 %, en recul de 9,44 points par rapport à 2023.

La répartition des 1 825 apprenants dans les établissements ETFP met en lumière de fortes disparités selon les filières et le genre. Les femmes représentent 67,1 % des inscrits (1 225 sur 1 825), dominant largement les filières comme l'Habillement et la Restauration. À l'inverse, les hommes prédominent en Électricité et Mécanique auto. Certaines filières comme le Froid climatisation, le Dessin bâtiment ou le Génie civil présentent une meilleure mixité, tandis que des spécialités comme la Coiffure sont exclusivement féminines. Globalement, la structuration des effectifs par filière reflète encore des choix genrés et appelle à promouvoir davantage de diversification et d'équité dans l'accès aux métiers.

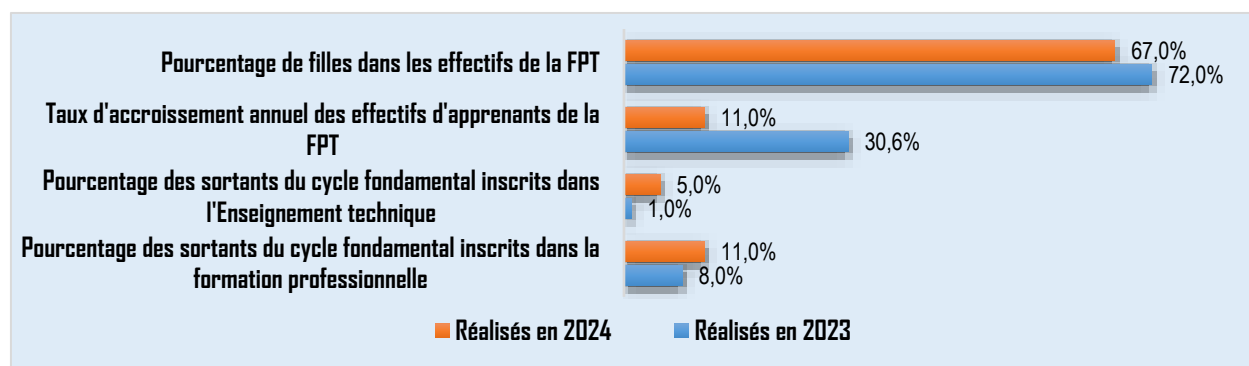
La qualité de la formation repose largement sur l'engagement du corps enseignant, qui compte 155 membres répartis dans la région. Le département de Fatick concentre à lui seul près de 60 % de cet effectif, avec 93 enseignants, tandis que Foundiougne en accueille 46 et Gossas 16. La présence féminine se renforce progressivement, notamment à Gossas, où les femmes représentent plus de la moitié du personnel enseignant. Ce capital humain, à la fois qualifié et diversifié, joue un rôle central dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et dans la consolidation des dynamiques de développement local.

En savoir plus :

- Inspection académique (IA) de Fatick
- Inspections de l'Éducation et de la Formation

Tableaux et Graphiques
Tableau XII-13 : Évolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par département en 2024

DÉPARTEMENT	2022/2023			2023/2024		
	PUBLIC	PRIVÉ	TOTAL	PUBLIC	PRIVÉ	TOTAL
Gossas	1	-	1	1	-	1
Foundiougne	4	-	4	4	-	4
Fatick	8	-	8	8	-	8
Total	13	-	13	13	-	13

Graphique XII-3 : Capacités d'accueil et de rétention dans la FPT accrues

Tableau XII-14 : Taux de réussite aux examens professionnels (%)

EXAM	SEXE	FATICK 2023	FATICK 2024	SÉNÉGAL 2024	ECART FATICK-SÉNÉGAL (2024)	ECART F ATICK 2024 - 2023
CAP	Fille	97,1	99,0	78,9	20,1	1,9
	Garçon	93,2	100,0	76,7	23,3	6,8
	Global	96,4	99,0	76,2	22,8	2,6
BEP	Fille	53,3	52,5	51,2	1,3	-0,8
	Garçon	72,7	59,8	60,3	-0,5	-12,9
	Global	67,1	57,7	57,6	0,1	-9,4
BT	Fille	100,0	84,6	55,6	29,0	-15,4
	Garçon	100,0	100,0	55,7	44,3	0,0
	Global	100,0	94,4	55,4	39,1	-5,6

Tableau XII-15 : Répartition des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le sexe et la filière en 2024

SEXE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
Restauration	36	398	434
Habillement	19	438	457
Coiffure	0	100	100
Electricité	234	32	266
Mécanique Auto	73	14	87
Dessin Bâtiment	37	38	75
Élevage	25	41	66
Horticulture	6	21	27
Froid Climatisation	58	48	106
Structure Métallique	46	44	90
Génie Civil	66	51	117
TOTAL	600	1 225	1 825

Source : IA FATICK

XII.6 Analyse financière du secteur de l'éducation

La région de Fatick voit son budget global pour l'éducation augmenter sur la période 2023/2024 de manière significative, passant à 4,58 milliards de FCFA contre 3,81 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de près de 767 millions de FCFA. Cette enveloppe renforcée profite surtout à l'enseignement élémentaire, dont le budget a presque triplé, atteignant près de 3 milliards de FCFA. Ce geste marque une volonté claire de soutenir l'éducation de base, essentielle pour poser des fondations solides. Cependant, cette progression ne bénéficie pas à tous les secteurs : l'éducation préscolaire, le moyen général, le secondaire général, ainsi que l'éducation des jeunes et adultes analphabètes voient leurs crédits diminuer, certains de façon plus marquée. Le pilotage et la gestion administrative connaissent aussi un léger repli, signe peut-être d'une optimisation des ressources.

Par ailleurs, l'année 2024 est marquée par une exécution budgétaire exemplaire pour les corps émergents dans la région. Les crédits alloués aux maîtres et professeurs contractuels, qui totalisent près de 4,6 milliards de FCFA, ont été entièrement utilisés, témoignant d'une gestion efficace et rigoureuse. Avec près de 3 milliards de FCFA dédiés aux maîtres contractuels et 1,63 milliard de FCFA aux professeurs, ces investissements reflètent l'importance accordée à renforcer le corps enseignant, élément clé pour améliorer la qualité de l'enseignement et répondre aux besoins croissants en personnel qualifié. Cette mobilisation financière soutient directement le développement de l'éducation dans la région, en favorisant l'accès à un enseignement plus stable et mieux encadré.

En savoir plus :

- Inspection académique (IA) de Fatick.
- Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick. Foundiougne & Gossas
- Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2022 et 2023)

Tableaux et Graphiques**Tableau XII-16** : Allocation Budgétaire par programme du MEN

PROGRAMMES	RÉALISÉ EN 2023	RÉALISÉ EN 2024	ECART
Éducation préscolaire	10 023 400	7 849 600	- 2 173 800
Enseignement élémentaire	1 069 897 838	2 984 679 900	1 914 782 062
Enseignement moyen général	139 459 705	126 153 765	- 13 305 940
Enseignement secondaire général	160 540 295	131 351 000	- 29 189 295
Éducation de base des jeunes et des adultes analphabètes	25 449 500	20 000 000	- 5 449 500
Pilotage, gestion et coordination administrative	1 404 780 639	1 306 808 532	- 97 972 107
Total	3 810 151 377	4 576 842 797	766 691 420

*Source : IA FATIGK***Tableau XII-17** : Exécution budgétaire des crédits des corps émergents

TITRE DE DÉPENSE	MONTANT EXÉCUTÉ EN 2024	TAUX D'EXÉCUTION
Maîtres contractuels	2 967 562 542	100%
Professeurs contractuels	1 632 847 655	100%
Total	4 600 410 197	100%

Source : IA FATIGK

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

En 2024, la région de Fatick compte toujours 19 infrastructures culturelles, dont 11 situées dans le chef-lieu du département, cinq (5) à Foundiougne et deux (2) à Gossas. Ces infrastructures sont réparties comme suit : un Centre Culturel Régional, 6 Centres de Bibliothèque et de Documentation, 2 Centres de Lecture et d'Animation Culturelle, une Maison de la Culture et de la Francophonie (créée en 2022), un centre d'interprétation du patrimoine culturel, 5 salles de spectacles culturels, 3 musées et 4 studios d'enregistrement. La région ne dispose ni de cinémas, ni de manufactures, ni de galeries d'art pour des événements culturels. Cependant, dans les zones touristiques (Toubacouta, Foundiougne, Ndangane), il y est identifié de petites boutiques vendant des objets artistiques. Les bibliothèques et centres de documentation, dépendant du ministère de la Culture, se situent au Centre Culturel Régional de Fatick (CCR), à la Maison de la Culture et de la Francophonie de Foundiougne, au Centre d'Interprétation de Toubacouta (CIT), à l'espace jeunes de Gossas, dans la commune de Fimela et dans la commune de Ngayokhème.

La région dispose par ailleurs d'un patrimoine matériel riche et diversifié. Le département de Fatick se distingue avec sept sites historiques emblématiques, parmi lesquels la Maison royale, les tombes des Guéléwars et l'écomusée de Diakhao. Foundiougne et Gossas comptent

chacun quatre sites d'intérêt, incluant la mosquée d'El Hadj Amadou DEME, des sites mégalithiques et le champ de bataille du Marigot de Danki.

La région possède aussi un patrimoine immatériel particulièrement riche et varié. Il comprend des rites religieux et divinatoires comme le Xooy et Miss Diobay, des rites initiatiques tels que le Nduut et le Ndiom, ainsi que des danses traditionnelles comme le Diambadon, le Ndiagnar et le Ndomm. À cela s'ajoutent des pratiques thérapeutiques telles que le Kagnaleng, qui complètent cet héritage. Certains de ces éléments sont aujourd'hui fragilisés par les mutations sociales et culturelles, mais le Xooy bénéficie d'une reconnaissance internationale grâce à son inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

En 2024, la région a connu un véritable dynamisme culturel. Plusieurs festivals ont animé la vie locale, parmi lesquels le Festival National des Arts et de la Culture (FESNAC) à Fatick, le Festival Niumi Badiya à Toubacouta et le Festival du Cousinage à Foundiougne. Des concerts, des formations et divers événements organisés par des structures locales telles que le Centre Culturel Régional ou l'écomusée sont également venus renforcer cette vitalité culturelle. Toutefois, le département de Gossas reste en retrait en matière d'animation culturelle.

Définitions :

- **La culture** est l'ensemble des connaissances des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.
- **Patrimoine culturel** désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

En savoir plus :

- Centre culturel de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XIII-1 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par département

INFRASTRUCTURES CULTURELLES	FOUNDIOUGNE		GOSSAS		FATICK		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Bibliothèque et Centre de documentation	1	1	0	0	2	2	3	3
Centre de lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	1	1	0	0	1	1	2	2
Théâtre, salle et aire de spectacle	1	1	1	1	2	2	4	4
Centre Culturel	0	0	0	0	1	1	1	1
Manufacture	0	0	0	0	1	1	1	1
Musée	1	1	0	0	2	2	3	3
Studio d'enregistrement	1	1	1	1	3	3	5	5
TOTAL	5	5	2	2	11	11	19	19

Source : Centre culturel de Fatick

Tableau XIII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

EXPRESSIONS CULTURELLES ET RITES	OBSERVATIONS
« MISS DIQBAYE »	Rite traditionnel chez les sérère du Sine, tenu à l'approche de l'hivernage (partir à la chasse) pour une bonne saison des pluies mais aussi de protéger les populations des mauvais esprits. Il draine toujours du monde (sérères). Rite hivernale qui consiste à aller chasser le gibier porteur de pluies abondantes. Il sert aussi à protéger contre le mauvais sort. Il est aujourd'hui pratiqué par les sérères de « Ndiaye Ndiaye ».
LE « XOY »	Son engouement au sein de la population de faiblit pas. C'est une cérémonie de voyance sérère inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce rite a lieu à l'approche de l'hivernage et est caractérisé par la rencontre des « Saltigués » (à la fois prédicateurs, sorciers et guérisseurs). C'est une cérémonie au cours de laquelle ces derniers mettent en relief leur pouvoir en guérissant des maladies ou en accomplissant des tours de magie. A la fin de la rencontre, ils prédisent quelques événements (positifs ou négatifs) qui auront lieu dans le pays.
LA LUTTE TRADITIONNELLE	Lutte traditionnelle sans frappe a comme objectif : cultiver le courage et l'endurance. Elle est également l'occasion pour montrer un pan important de la culture sérère à travers les chants, les danses, le mystique... c'est une pratique qui suscite toujours beaucoup d'engouement en milieu sérère.
A « MBOY » OU FUNÉRAILLES CHEZ LES SÉRÈRES	Les funérailles sont en général des cérémonies riches en couleurs alliant pleurs et festivités, elles sont l'occasion de l'immolation de plusieurs bœufs. C'est un cadre qui au-delà de l'hommage rendu au défunt participe à la socialisation de la communauté et à la solidarité. Cette pratique demeure très respectée chez l'ethnie sérère.
« PAY NDIOR » PAGNE TRADITIONNEL SÉRÈRE	Pagne traditionnel sérère symbole de la pureté, la fécondité et de protection. Il est présent avant, pendant et après la vie c'est-à-dire lors du mariage, de la naissance et la mort. Les vertus qu'on lui reconnaît ne faiblissent toujours pas en milieu sérère
LE « KAGNALENG »	Rite de fécondité, de protection de l'enfant et lutte contre la stérilité et les fausses couches répétitives
« SEM »	rite pré hivernale fait par les femmes
« NDUT »	Cérémonie d'excision et d'initiation

Source : Centre culturel de Fatick

XIII.2 Jeunesse et Sports

Chaque région administrative du Sénégal abrite une inspection de la jeunesse chargée d'assurer la mise en œuvre de la politique publique sectorielle au niveau des territoires, en veillant à la gestion des infrastructures dédiées aux jeunes et à leurs associations.

En 2024, la région de Fatick dispose de 12 infrastructures de jeunesse, comprenant 03 Centres départementaux d'Éducation populaire et sportive (CDEPS), un Espace Jeunes, un Centre de Service aux Entrepreneurs (CSE), 05 Foyers de Jeunes et 02 Centre Conseil d'Adolescents (CCA).

Les associations de jeunes, réparties en trois catégories (associations reconnues, associations non reconnues et associations déclarées d'utilité publique), sont bien représentées dans la région. En 2024, leur nombre s'élevait à 866, contre 824 en 2023, soit une augmentation de 42 associations. La typologie des associations montre une prépondérance du mouvement « Navétane » (83,0%). Les associations affiliées au Mouvement national des Jeunes représentent 1,8%, tandis que les autres types d'associations constituent 15,1%. Au niveau départemental, la majorité des associations de jeunes (45,2%) se trouve à Fatick, tandis que Foundiougne et Gossas en enregistrent respectivement 35,1% et 19,7%.

Par ailleurs, les jeunes de la région sont généralement très réceptifs aux efforts et activités physiques, notamment le sport. Le

Définitions :

- **Licence sportive** : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions. et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

En savoir plus :

- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Fatick

mouvement sportif est représenté au niveau régional par les ligues et les comités de gestion, placés sous la tutelle du Service régional des Sports (SRS). Cette structure déconcentrée est chargée de l'encadrement, de l'appui technique, de l'impulsion, du contrôle et de l'évaluation du sport dans la région. Les disciplines sportives pratiquées dans la région sont nombreuses et variées, avec un total de 1 597 clubs : athlétisme (5 clubs), football (23 clubs), basketball (7 clubs), handball (5 clubs), karaté (17 clubs), taekwondo (12 clubs), boxe (2 clubs), jeux de dames (9 clubs), randonnée pédestre (7 clubs), sports de vacances (643 clubs) et sport scolaire (838 clubs). Le nombre de pratiquants de sports de vacances disposant de licences s'élève à 30 709. Bien que les hommes soient plus nombreux dans la pratique du sport, il est important de noter que la participation des femmes est en augmentation, notamment dans des disciplines telles que le handball et l'athlétisme.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, en 2024, la région dispose de 24 stades et terrains clôturés (dont 7 stades municipaux et 1 régional), ainsi que 22 plateaux multifonctionnels, 24 arènes de lutte et 2 boulodromes.

Le nombre d'associations et de centres de formation sportive est à 736 en 2024. Ces associations se concentrent principalement sur les disciplines suivantes : football, handball, basketball, athlétisme, arts martiaux et sports de vacances.

Tableaux et Graphiques

Tableau XIII-3 : Répartition du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département en 2024

DÉPARTEMENTS	CDEPS	CSE	ESPACE JEUNES	FOYERS DE JEUNES	CCA	TOTAL
Foundiougne	1	1	0	0	1	3
Gossas	1	0	1	1	0	3
Fatick	1	0	0	4	1	6
Total	3	1	1	5	2	12

Tableau XIII-4 : Répartition du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département en 2024

DÉPARTEMENTS	MOUVEMENTS DE JEUNES À CARACTÈRE NATIONAL		ASSOCIATIONS AFFILIÉES AU MOUVEMENT « NAVÉTANE »		AUTRES ASSOCIATIONS DÉCLARÉES		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Foundiougne	5	5	263	263	28	36	296	304
Gossas	5	5	85	91	65	75	155	171
Fatick	6	6	320	365	47	20	373	391
Total	16	16	668	719	140	131	824	866

Source : IRJ Fatick

Tableau XIII-5 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2024

DISCIPLINES SPORTIVES	NB DE CLUBS	NB DE LICENCIÉS (DONT NB DE FILLES)
Athlétisme	5	200 (dont 70 filles)
Football	23	
Basketball	7	
Handball	5	115 (dont 82 filles)
Associations promotrices de lutte	17	
Karaté	17	510
Taekwondo	12	506
Boxe	2	18 (dont 4 filles)
Jeux de Dames	9	50
lutte	5	350
Randonnée pédestre	7	
Sport Boules	7	
Sports de vacances	643	30709
Sport scolaire	838	

Tableau XIII-6 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type et par département en 2024

TYPE	FOUNDIOUGNE	GOSSAS	FATICK	RÉGION
ASC	264	78	296	638
Equipe de football	11	2	10	23
Equipe de basketball	4	1	1	6
Equipe de handball	1	0	4	5
Equipe de volleyball	0	0	1	1
Ecurie de lutte	1	1	3	5
Club de judo	0	0	0	0
Club de karaté	8	1	8	17
Club de Taekwondo	7	0	6	13
Club de boxe	0	0	2	2
Club d'Athlétisme	3	0	2	5
Club de Sports boules		0	1	1
Club de Viet vo dao	2	0	0	2
Club de Natation	0	0	0	0
Sport boule	2	0	0	2
Association de jeux de dame	4	0	1	5
Randonnées pédestre	7	1	1	9
Kung fu	0	2	0	2
Total	314	86	336	736

Tableau XIII-7 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par département en 2024

TYPE	FOUNDIOUGNE		GOSSAS		FATICK		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Stade et terrain clôturés	8	8	5	6	10	10	23	24
Plateau multifonctionnel	10	10	4	4	8	8	22	22
Terrain de football	7	7	5	6	10	10	22	23
Terrain de basketball	10	10	4	4	8	8	22	22
Terrain de handball	10	10	4	4	8	8	22	22
Terrain de volleyball	10	10	4	4	8	8	22	22
Arène de lutte	18	18			6	6	24	24
Dojo	0	0	1	1	5	5	6	6
Boulodrome	0	0	1	1	1	1	2	2
Piscine flottante	0	0	0	0	1	1	1	1
Total	73	73	28	30	65	65	166	168

Source : Service régional des Sports -Fatick

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX À LA
CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER
DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIV.1 Situation des marchés

L'activité commerciale dans la région de Fatick reste largement dominée par le commerce de détail, principalement exercé sur les marchés. En 2024, la région compte un total de 59 marchés, dont 30 permanents et 29 hebdomadaires. La répartition géographique demeure inégale, avec une prédominance dans les départements de Fatick et Foundiougne, tandis que Gossas enregistre un nombre plus restreint.

La répartition des marchés par département reste stable entre 2023 et 2024. Le département de Fatick demeure le mieux pourvu, avec 28 marchés (13 permanents et 15 hebdomadaires), suivi de Foundiougne (18 marchés) et Gossas (13 marchés). Cette stabilité dans l'infrastructure commerciale contraste toutefois avec l'évolution des autres indicateurs, notamment les stocks et les contrôles de qualité.

Concernant la qualité des produits, une intensification des contrôles est observée en 2024 dans l'ensemble des départements. Le nombre de tests effectués a augmenté, et le taux de résultats positifs est passé de 89,47% en 2023 à 91,10%, traduisant un renforcement des dispositifs de surveillance.

Parallèlement, le nombre de commerçants progresse dans tous les départements. À Fatick, il passe de 472 à 487, avec une hausse marquée du nombre de détaillants. Des augmentations similaires sont observées à Foundiougne et à

Gossas, témoignant d'une dynamique croissante du commerce de détail, qui continue de soutenir l'économie locale.

En 2024, 3 344 instruments de mesure ont été présentés à la vérification, contre 3 128 en 2023, soit une hausse de 6,9%. Malgré cette augmentation, le taux global de conformité a légèrement baissé, passant de 86,9% à 84,3%, en raison notamment de la hausse des refus (de 410 à 525). Les balances, bien que majoritaires, enregistrent une baisse de leur taux de conformité (de 89,0% à 84,5%). En revanche, les distributeurs de carburant affichent une nette amélioration (de 67,6% à 87,5%), tout comme les distributeurs d'huile comestible. Les balances restent les moins conformes, avec un taux autour de 73% sur les deux années.

S'agissant des stocks de denrées, une hausse générale est observée entre 2023 et 2024. Les augmentations les plus marquées concernent le sucre cristallisé (+177,3%), le sucre en morceaux (+44,0%) et le riz brisé parfumé (+11,9%). En revanche, le riz brisé non parfumé enregistre une baisse significative de 17,7%, ce qui pourrait refléter une évolution des préférences de consommation. Les autres produits (riz local, lait en poudre, huile, ciment, gaz butane) présentent des variations modérées, traduisant une relative stabilité des niveaux de stock.

En savoir plus :

- Service régional du commerce de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XIV-1 : Répartition des marchés selon le statut, par département

DEPARTEMENT	ANNÉE	MARCHÉS PERMANENTS	MARCHÉS HEBDOMADAIRES	TOTAL
Foundiougne	2023	9	9	18
	2024	9	9	18
Gossas	2023	8	5	13
	2024	8	5	13
Fatick	2023	13	15	28
	2024	13	15	28
Total	2023	30	29	59
	2024	30	29	59
	variation	0%	0%	0%

Tableau XIV-2: Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits par département

DEPARTEMENT	ANNÉE	NBRE DE TESTS EFFECTUÉS	RÉSULTATS POSITIFS		RÉSULTATS NÉGATIFS
			Nombre	Proportion/ nombre de tests effectués (%)	
Foundiougne	2023	372	327	87,9	45
	2024	401	354	88,28	47
Gossas	2023	219	194	88,58	25
	2024	354	326	92,1	28
Fatick	2023	814	736	90,42	78
	2024	965	887	92	78
Total	2023	1405	1257	89,47	148
	2024	1720	1567	91,1	153

Tableau XIV-3: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

DEPARTEMENT	ANNÉE	GROSSISTES	½ GROSSISTES	DÉTAILLANTS	TOTAL
FOUNDIOUGNE	2023	6	7	410	423
	2024	6	7	426	439
Gossas	2023	4	10	152	166
	2024	4	10	164	178
Fatick	2023	9	19	472	500
	2024	9	21	487	517
Total	2023	19	36	1034	1089
	2024	19	38	1077	1134

Tableau XIV-4 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

INSTRUMENTS DE MESURE	2023			2024		
	PRÉSENTÉS	ADMIS	REFUSÉS	PRÉSENTÉS	ADMIS	REFUSÉS
Balances	2602	2315	287	2882	2436	446
Bascules	214	156	58	168	123	45
Distributeurs d'huile comestible	207	176	31	198	176	22
Distributeurs de carburant	105	71	34	96	84	12
Total	3128	2718	410	3344	2819	525

Tableau XIV-5: Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit

PRODUITS	2023 (en tonnes)	2024 (en tonnes)	Variation en%
Riz brisé parfumé	7850	8785	11,9
Riz brisé non parfumé	13750	11318	-17,7
Riz local	1812	1829	0,9
Sucre en morceaux	275	396	44,0
Sucre Cristallisé	740	2052	177,3
Lait en Poudre	656	673	2,6
Huile en fût	4760	5075	6,6
Ciment SOCOCCIM	22140	24550	7,0
Ciment SAHEL	7304	7625	4,4
Gaz Butane de 6 kg	36000	36896	2,5
Gaz Butane de 2,7 kg	14300	14312	0,1

Source : Service régional du commerce de Fatick

XIV.2 Prix à la consommation

L'analyse des évolutions des prix dans les départements de Foundiougne, Gossas et Fatick entre 2023 et 2024 met en lumière des dynamiques différenciées selon les catégories de produits. Certaines denrées, comme le riz brisé parfumé et le sucre en morceaux, ont vu leurs prix augmenter de manière uniforme (+11,1 %) dans l'ensemble des zones étudiées, ce qui pourrait s'expliquer par une hausse des coûts d'approvisionnement ou par des modifications de la demande locale. En revanche, des baisses sensibles ont été constatées sur des produits tels que le sucre cristallisé (jusqu'à -8,3 % à Foundiougne), l'huile

en fût (jusqu'à -9,5 %) et le ciment (-2,6 % de façon homogène dans les trois départements).

Par ailleurs, certains produits, notamment le riz local, le lait en poudre et le gaz butane, ont maintenu des prix stables sur la période, suggérant une certaine résilience face aux fluctuations générales. Ces tendances contrastées illustrent la complexité des mécanismes de formation des prix dans un contexte économique marqué par des pressions inflationnistes globales et des interventions ciblées sur certains produits stratégiques.

En savoir plus :

- Service régional du commerce

Tableaux et Graphiques

Tableau XIV-6 : Evolution des prix des principales denrées consommées (en FCFA) selon le produit par département

PRODUITS	FOUNDIUGNE			GOSSAS			FATICK		
	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
Riz brisé parfumé / kg	450	500	11,1%	450	500	11,1%	450	500	11,1%
Riz brisé non parfumé / kg	335	420	25,4%	335	415	23,9%	335	415	23,9%
Riz local / kg	450	450	0,0%	450	450	0,0%	450	450	0,0%
Sucre en morceaux / kg	900	1000	11,1%	900	1000	11,1%	900	1000	11,1%
Sucre Cristallisé / kg	665	610	-8,3%	660	610	-7,6%	660	610	-7,6%
Lait en Poudre / kg	2825	2825	0,0%	2800	2800	0,0%	2800	2800	0,0%
Huile en fût / litre	1105	1000	-9,5%	1100	1000	-9,1%	1100	1000	-9,1%
Ciment / tonne	78300	76300	-2,6%	75800	73800	-2,6%	75800	73800	-2,6%
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3035	3035	0,0%	2970	2970	0,0%	2970	2970	0,0%
Gaz Butane de 2.7 kg / bonbonne	1380	1380	0,0%	1345	1345	0,0%	1345	1345	0,0%

Source : Service régional du commerce de Fatick

Chapitre XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XV.1 Activités des SFD

Cette section met en lumière les principaux indicateurs de la microfinance dans la région de Fatick, notamment en termes de couverture, d'épargne et de crédit.

La région de Fatick compte 20 SFD, dont 11 non affiliés constitués d'IMCEC isolées. En 2023, le nombre total de sociétaires atteint 88 057, en hausse de 4,7% par rapport à 2022 (84 100). La majorité est constituée de personnes physiques (81,1%), dont 39,4% de femmes, tandis que les personnes morales représentent 18,9%. Au niveau départemental, Fatick (43,0%) et Foundiougne (43,7%) concentrent la plus grande part des sociétaires.

Le nombre d'épargnants enregistre une progression remarquable, passant de 16 003 en 2022 à 30 353 en 2023, soit une hausse de 89,7%. Cette croissance est observée aussi bien en milieu urbain, où les effectifs augmentent de 10 184 à 18 180, qu'en milieu rural, avec une progression de 5 819 à 12 173. Les hommes demeurent les principaux épargnants (16 525), suivis des femmes (9 008) et des personnes morales (4 820).

À l'inverse, le nombre de crédits en cours enregistre une légère baisse de 8,3%, passant de 10 483 en 2022 à 9 608 en 2023. Ce recul concerne principalement les hommes (-14%), tandis que les niveaux restent relativement stables pour les femmes et les personnes morales.

En ce qui concerne les nouveaux crédits, le volume des crédits accordés reste quasiment inchangé, avec 7 906 en 2023 contre 7 851 en 2022. Toutefois, la dynamique diverge selon le milieu : la zone rurale affiche une évolution

positive (+10,9%), alors que l'urbain enregistre une contraction de 3,9%.

En termes financiers, l'épargne collectée progresse de 5 122,5 millions FCFA à 5 924,7 millions (+15,7%), portée par les femmes (+15,2%) et les personnes morales (+39,5%), le milieu rural enregistrant une forte croissance (+48,1%). L'encours de crédit augmente également, passant de 832,1 millions à 994 millions FCFA (+19,5%), avec une forte progression en milieu rural (+164,8%) et pour les femmes (+14,7%). Les crédits accordés affichent la plus forte croissance (+22,5%), majoritairement captée par les femmes (3 619,6 millions) et les hommes (515,6 millions), tandis que les personnes morales enregistrent une forte contraction (-89,8%).

La production de crédits selon l'objet montre une augmentation des crédits immobiliers (+11,7%), d'équipement (+14,7%), à la consommation (+36%) et de trésorerie (+14,9%), le milieu rural contribuant fortement aux segments d'équipement et autres crédits (+283%). Par secteur, les financements se concentrent sur le commerce, restaurants et hôtels (+19,3%), le BTP (+51,7%), l'immobilier (+35,5%) et les services divers (+43,6%), tandis que l'agriculture, les industries extractives, l'électricité et les transports connaissent des reculs.

La région de Fatick se caractérise ainsi par une forte expansion du nombre d'épargnants et de l'épargne collectée, un léger recul des crédits en cours mais une augmentation notable des crédits accordés, avec un recentrage sur les secteurs urbains et dynamiques tels que le commerce, le BTP, l'immobilier et les services.

En savoir plus :

- La Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés. Fatick
- <https://drs-sfd.gouv.sn/sitedrs/index.php/category/publications/donnees-consolidees/>

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-1 : Situation du nombre de sociétaires des SFD par département en 2023

DÉPARTEMENT	PERSONNES PHYSIQUES			PERSONNES MORALES	TOTAL	%
	Homme	Femme	Total			
FATICK	16 557	13 484	30 041	7 795	37 836	43,0%
FOUNDIOUGNE	21 585	9 803	31 388	7 062	38 450	43,7%
GOSSAS	5 146	4 846	9 992	1 779	11 771	13,4%
TOTAL	43 288	28 133	71 421	16 636	88 057	100,0%
%	49,2%	31,9%	81,1%	18,9%	100,0%	

Tableau XV-2 : Évolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2022			2023			Variation (en%)		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	4348	3513	7861	8649	7876	16525	98,9	124,2	110,2
	Femmes	3336	1414	4750	5885	3123	9008	76,4	120,9	89,6
	Personnes morales	2500	892	3392	3646	1174	4820	45,8	31,6	42,1
	Total	10184	5819	16003	18180	12173	30353	78,5	109,2	89,7
Nombre de crédits en cours	Hommes	3661	2785	6446	3040	2503	5543	-17,0	-10,1	-14,0
	Femmes	2270	947	3217	2275	980	3255	0,2	3,5	1,2
	Personnes morales	672	148	820	737	73	810	9,7	-50,7	-1,2
	Total	6603	3880	10483	6052	3556	9608	-8,3	-8,4	-8,3
Nombre de crédits accordés	Hommes	2681	1597	4278	2682	1901	4583	0,0	19,0	7,1
	Femmes	2201	796	2997	2061	781	2842	-6,4	-1,9	-5,2
	Personnes morales	527	49	576	454	27	481	-13,9	-44,9	-16,5
	Total	5409	2442	7851	5197	2709	7906	-3,9	10,9	0,7

Tableau XV-3 : Évolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2022 (en millions de FCFA)			2023 (en millions de FCFA)			Variation (en%)		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Épargne collectée	Hommes	3 432,9	7,8	3 440,6	3 802,5	13,4	3 816,0	10,8	72,4	10,9
	Femmes	973,0	3,3	976,3	1 121,4	3,0	1 124,4	15,3	-10,0	15,2
	Personnes morales	705,3	0,2	705,6	983,9	0,4	984,3	39,5	68,0	39,5
	Total	5 111,2	11,4	5 122,5	5 907,9	16,8	5 924,7	15,6	48,1	15,7
Encours de crédit	Hommes	85,2	0,0	85,2	95,2	0,0	95,2	11,7	-	11,7
	Femmes	545,3	4,0	549,3	620,3	9,9	630,3	13,8	149,5	14,7
	Personnes morales	196,9	0,7	197,7	266,1	2,6	268,7	35,2	246,8	36,0
	Total	827,4	4,7	832,1	981,7	12,5	994,2	18,6	164,8	19,5
Montant des crédits accordés	Hommes	337,2	2,7	339,9	506,2	9,4	515,6	50,1	243,9	51,7
	Femmes	3 030,1	2,7	3 032,9	3 618,2	1,4	3 619,6	19,4	-48,6	19,3
	Personnes morales	1,7	0,0	1,7	0,2	0,0	0,2	-89,8	-	-89,8
	Total	3 369,0	5,5	3 374,5	4 124,6	10,8	4 135,4	22,4	97,3	22,5

Tableau XV-4 : Évolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2022 (en millions de FCFA)			2023 (en millions de FCFA)			Variation (en%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Objet des crédits accordés									
Crédits immobiliers	85,2	0,0	85,2	95,2	0,0	95,2	11,7	-	11,7
Crédits d'équipement	545,3	4,0	549,3	620,3	9,9	630,3	13,8	149,5	14,7
Crédits à la consommation	196,9	0,7	197,7	266,1	2,6	268,7	35,2	246,8	36,0
Crédits de trésorerie	4232,3	5,9	4238,3	4870,1	1,6	4871,7	15,1	-73,0	14,9
Autres	51,4	0,7	52,1	56,1	2,7	58,8	9,0	283,0	12,7
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés									
Agriculture, sylviculture et pêche	818,3	2,9	821,3	788,8	1,4	790,3	-3,6	-51,2	-3,8
Industries extractives	19,8	0,0	19,8	0,4	0,0	0,4	-97,7	-	-97,7
Industries manufacturées	202,4	0,9	203,3	214,6	0,1	214,7	6,0	-88,2	5,6
Bâtiment et travaux publics	337,2	2,7	339,9	506,2	9,4	515,6	50,1	243,9	51,7
Commerce, restaurants, hôtels	3030,1	2,7	3032,9	3618,2	1,4	3619,6	19,4	-48,6	19,3
Électricité, gaz, eau	1,7	0,0	1,7	0,2	0,0	0,2	-89,8	-	-89,8
Transports, entrepôts et communications	327,2	0,2	327,4	269,4	0,1	269,5	-17,7	-44,3	-17,7
Assurances, services aux entreprises	17,4	0,0	17,4	17,6	0,0	17,6	1,5	-	1,5
Immobilier	229,5	0,6	230,1	310,9	0,9	311,8	35,5	54,2	35,5
Services divers	127,5	1,2	128,8	181,5	3,4	185,0	42,3	178,0	43,6
TOTAL	5111,2	11,4	5122,5	5907,9	16,8	5924,7	15,6	48,1	15,7

Source : Rapport-données-consolidées-des-sfd-par-région-exercice-2023

XV.2 Activités postales

Dans la région de Fatick, la situation des infrastructures postales demeure stable entre 2023 et 2024. En effet, aucune évolution n'est enregistrée, que ce soit en termes de nombre de bureaux de poste, de boîtes postales installées ou de boîtes attribuées.

Au niveau du département de Foundiougne, le nombre de bureaux de poste reste fixé à 10, avec 800 boîtes postales installées, dont seulement 195 attribuées, soit un taux d'utilisation de 24,4%. Ce faible niveau traduit une sous-utilisation des infrastructures, qui peut s'expliquer par un manque de demande ou une préférence croissante pour d'autres canaux de communication et de distribution. Dans le département de Gossas, l'offre est plus réduite avec un seul bureau de poste et 100 boîtes postales installées. Parmi celles-ci, 26 sont attribuées, soit un taux d'utilisation de 26%, légèrement supérieur à celui de Foundiougne. Bien que l'offre soit limitée, son utilisation proportionnelle apparaît plus en phase avec les besoins locaux. Le département de Fatick dispose quant à lui de 5 bureaux de poste et de 800 boîtes postales, dont 164 attribuées, soit un taux d'utilisation de 20,5%. Il s'agit du taux le plus faible de la région, révélant une inadéquation plus marquée entre l'offre et la demande. Ainsi, au niveau régional, les 16 bureaux de poste recensés totalisent 1 700 boîtes postales installées, dont seulement 385 attribuées. Cela correspond à un taux global d'utilisation de 22,6%, traduisant que moins d'un quart des boîtes disponibles sont utilisées. L'absence de variation entre 2023 et 2024 confirme une situation figée et un système qui peine à attirer davantage d'usagers.

Concernant les mandats émis par la Poste, la tendance régionale est marquée par une baisse globale de 13,2% entre 2023 et 2024. Cette diminution s'explique principalement par la chute des dépôts à la CNE (-57,1%) et des mandats Poste-One (-35,9%). Dans le département de Foundiougne, les mandats émis reculent de

18,8%, en raison notamment de l'effondrement des dépôts à la CNE (-50,8%) et de la baisse du Poste-One (-46,7%). Toutefois, les dépôts sur compte CCP progressent de 12,2%, traduisant un léger report vers ce type de produit. À Gossas, la dynamique est inverse : les montants progressent fortement, avec une hausse de 81,2%. Cette croissance repose sur un bond spectaculaire des versements sur CCP (+170%) et une progression de 34,4% de la CNE. Dans le département de Fatick, les mandats émis connaissent une régression notable de 13,1%, liée à la forte chute des dépôts à la CNE (-71,9%). Les dépôts sur CCP (-11,8%) et le Poste-One (-20,5%) sont également en baisse.

S'agissant des mandats payés par la Poste, le montant régional enregistre une baisse encore plus marquée de 37,1% entre 2023 et 2024. Cette tendance est tirée principalement par le recul du BSF (-48,6%) et de la CNE (-29,9%), deux piliers du système. Toutefois, des hausses ponctuelles sont observées sur certains canaux, notamment Poste-One (+264,2%) et la BRED (+14,8%). Dans le département de Foundiougne, les mandats payés chutent de 32,6%, essentiellement en raison de la baisse du BSF (-48,7%) et de la CNE (-13,6%). En revanche, on observe des progressions notables des dépôts sur CCP (+46,1%), du Poste-One (+56,4%), et surtout de la BRED (+1819,7%). À Gossas, le montant total des mandats payés recule de 31%, sous l'effet du fort repli du BSF (-37,2%). Toutefois, certaines évolutions sont positives : le Poste-One bondit de manière spectaculaire (+12 564,1%), tandis que la CNE (+35,1%) et les dépôts sur CCP (+16,3%) affichent une croissance plus modérée. Dans le département de Fatick, la contraction est encore plus prononcée, atteignant -41,7%. La baisse touche quasiment toutes les structures : la BSF (-52,1%), la CNE (-38,2%), le Poste-One (-68%) et les versements sur CCP (-15,6%). Même les canaux secondaires comme l'ENIM (-19,6%) et la BRED (-23,6%) sont en recul.

En savoir plus :

- Direction régionale des Postes de Kaolack

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-5 : Évolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par département

DEPARTEMENT	ANNÉE	NB BUREAUX DE POSTE	NB BOITES POSTALES INSTALLÉES	NB BOITES POSTALES ATTRIBUÉES	TAUX D'ATTRIBUTION
Foundiougne	2023	10	800	195	24,4%
	2024	10	800	195	24,40%
	Variation (%)	-	-	-	-
Gossas	2023	1	100	26	26,0%
	2024	1	100	26	26,0%
	Variation (%)	-	-	-	-
Fatick	2023	5	800	164	20,5%
	2024	5	800	164	20,5%
	Variation (%)	-	-	-	-
Total	2023	16	1 700	385	22,6%
	2024	16	1 700	385	22,6%
	Variation (%)	-	-	-	-

Tableau XV-6 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par département (en francs CFA)

DEPARTEMENT	ANNÉE	POSTE-ONE	VERSEMENT SUR COMPTE CCP	CNE	Total
Foundiougne	2023	547 000	14 582 200	13 638 950	28 768 150
	2024	291 600	16 366 048	6 707 082	23 364 730
	Variation(%)	-46,7	12,2	-50,8	-18,8
Gossas	2023	-	447 900	850 000	1 297 900
	2024	-	1 209 300	1 142 300	2 351 600
	Variation(%)	-	170,0	34,4	81,2
Fatick	2023	385 000	500 527 085	11 005 778	511 917 863
	2024	306 000	441 474 825	3 088 950	444 869 775
	Variation(%)	-20,5	-11,8	-71,9	-13,1
Total	2023	932 000	515 557 181	25 494 728	541 983 909
	2024	597 500	459 050 373	10 938 332	470 586 205
	Variation(%)	-35,9	-11,0	-57,1	-13,2

Tableau XV-7 : Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par département (en francs CFA)

DEPARTEMENT	Année	Poste-One	Versement sur compte CCP	CNE	BSF	ENIM	BRED	Total
Foundiougne	2023	713 500	171 214 450	30 830 375	1 138 245 000	33 764 745	105 929	1 374 873 999
	2024	1 116 000	250 227 859	26 635 500	583 975 000	62 537 889	2 033 502	926 525 750
	Variation(%)	56,4	46,1	-13,6	-48,7	85,2	1819,7	-32,6
Gossas	2023	32 000	48 608 900	2 227 000	457 355 000	-	-	508 222 900
	2024	4 052 500	56 543 811	3 009 000	287 070 000	-	-	350 675 311
	Variation(%)	12564,1	16,3	35,1	-37,2	-	-	-31
Fatick	2023	988 000	430 918 426	54 086 629	1 393 583 000	140 689 374	5 002 818	2 025 268 247
	2024	316 000	363 735 586	33 413 000	666 870 000	113 137 620	3 823 180	1 181 295 386
	Variation(%)	-68	-15,6	-38,2	-52,1	-19,6	-23,6	-41,7
Total	2023	1 733 500	650 741 776	87 144 004	2 989 183 000	174 454 119	5 108 707	3 908 365 106
	2024	6 313 000	670 507 146	61 057 500	1 537 915 000	175 675 509	5 866 682	2 457 334 837
	Variation(%)	264,2	3	-29,9	-48,6	0,7	14,8	-37,1

Source : Direction régionale des Postes de Kaolack

Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XVI.1 Recettes des collectivités territoriales

Les recettes des collectivités proviennent généralement des impôts et taxes, des dotations et subventions de l'État et d'autres organismes publics, des produits des services et du domaine des collectivités, ainsi que des produits des emprunts.

En 2024, les recettes prévues pour l'ensemble des collectivités territoriales de la région s'élevaient à 17 929 millions de FCFA, dont 12 136 millions de FCFA ont été effectivement mobilisés, soit un taux global d'exécution de 67,7%. Près d'un tiers des recettes n'a donc pas été recouvré, avec un volume de 5 793 millions de FCFA, traduisant une forte dépendance à des ressources non perçues.

Le département de Fatick concentre plus de la moitié des recettes régionales (51,9%, soit 9 301 millions de FCFA). Cependant, ses réalisations atteignent seulement 5 773 millions de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 62,1%, le plus faible de la région. Avec 3 528 millions de FCFA de recettes à recouvrer (RAR), Fatick illustre d'importantes difficultés de mobilisation malgré son poids budgétaire.

Le département de Foundiougne occupe la deuxième place avec 6 347 millions de FCFA prévus (35,4% du total). Ses réalisations, de 4 527 millions de FCFA, portent son taux d'exécution à 71,3%. Les RAR, estimés à 1 820 millions de FCFA, bien qu'importants, restent plus contenus que ceux de Fatick.

Le département de Gossas, bien que représentant seulement 12,7% du budget régional (2 281 millions de FCFA prévus), affiche la meilleure performance avec 1 836 millions réalisés, soit un taux d'exécution de 80,5%. Ses

RAR s'élèvent à 445 millions de FCFA, un niveau relativement faible qui témoigne d'une meilleure efficacité en matière de recouvrement.

Comparé à 2023, le niveau d'exécution a globalement baissé de 4,1% en raison des baisses significatives observées à Fatick (-9,6%) et à Foundiougne (-3,8%), tandis que Gossas améliore nettement sa performance (+15%).

La structure des recettes régionales montre un quasi-équilibre entre fonctionnement (52,9%) et investissement (47,1%).

Concernant les recettes de fonctionnement, elles étaient prévues à 9 490 millions de FCFA, avec des réalisations de 7 672 millions, soit un taux global de 80,8%. Toutefois, les RAR demeurent élevés (1 819 millions de FCFA). Par département, les performances sont contrastées : Fatick (74,9%) reste en retrait avec plus de 1,2 milliard de recettes non mobilisées ; Foundiougne (85,3%) présente des résultats satisfaisants malgré 496 millions de FCFA en RAR ; tandis que Gossas atteint un rendement exceptionnel de 91,2%, avec seulement 114 millions de FCFA en RAR.

En revanche, les recettes d'investissement traduisent une faiblesse structurelle. Sur 8 439 millions de FCFA prévus, seules 4 465 millions de FCFA ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 52,9%. Les écarts sont particulièrement préoccupants à Fatick (48,2%, avec plus de 2,3 milliards de FCFA en RAR) et à Foundiougne (55,3%, soit 1 324 millions de FCFA non mobilisés). Seul Gossas obtient des résultats relativement meilleurs (66,7%), avec 331 millions de FCFA en RAR.

Définition :

- **Recettes** : Ensemble des ressources financières disponibles pour les collectivités
- **Reste à recouvrer (RAR)** : Montant des recettes prévues mais non encore encaissées

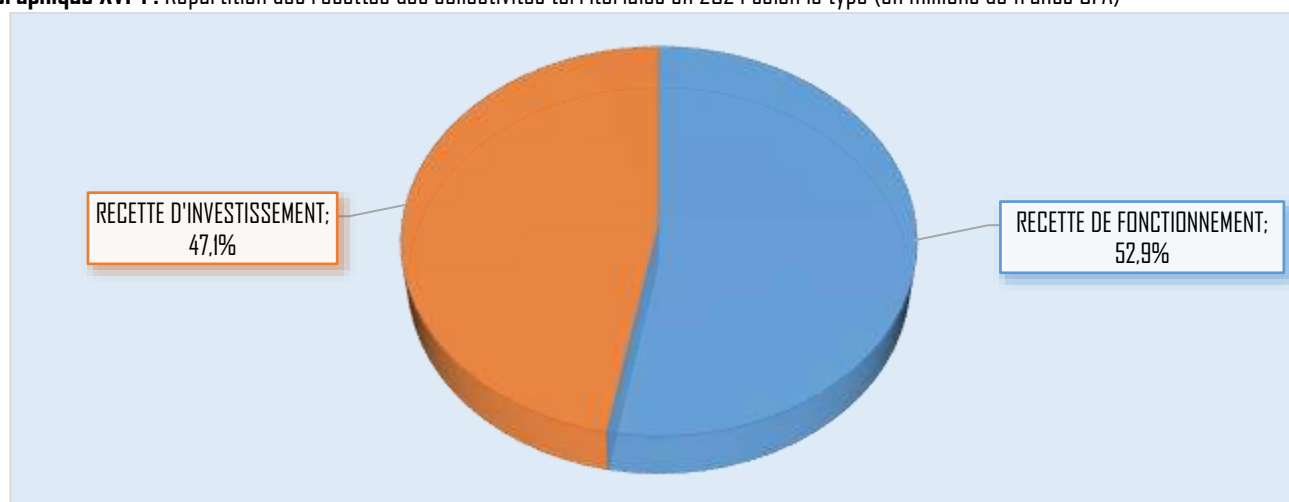
En savoir plus :

- Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XVI-1 : Situation des recettes des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)

DEPARTEMENT	PRÉVISIONS	PROPORTION	RÉALISATION	TAUX	R.A.R	TAUX EN 2023	ÉCART
Fatick	9 301	51,9%	5 773	62,1%	3 528	71,7%	-9,6%
Foundiougne	6 347	35,4%	4 527	71,3%	1 820	75,1%	-3,8%
Gossas	2 281	12,7%	1 836	80,5%	445	65,5%	15,0%
Total	17 929	100,0%	12 136	67,7%	5 793	71,8%	-4,1%

Graphique XVI-1 : Répartition des recettes des collectivités territoriales en 2024 selon le type (en millions de francs CFA)

Tableau XVI-2 : Situation des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)

DEPARTEMENT	BUDGET	PREVISIONS			TOTAL	REALISATION	TAUX	R.A.R.
		Autorisations Spéciales	Crédits ajoutés	Crédits retranchés				
Fatick	3 349	1 473	-00	-00	4 822	3 613	74,9%	1 209
Foundiougne	2 665	717	-00	-00	3 382	2 886	85,3%	496
Gossas	994	292	-00	-00	1 287	1 173	91,2%	114
Total	7 008	2 482	-00	-00	9 490	7 672	80,8%	1 819
MOYENNE/CT	163	58	-00	-00	221	178	80,8%	42

Tableau XVI-3 : Situation des recettes d'investissement des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)

DEPARTEMENT	BUDGET	PREVISIONS			TOTAL	REALISATION	TAUX	R.A.R.
		Autorisations Spéciales	Crédits ajoutés	Crédits retranchés				
Fatick	3 170	1 309	-00	-00	4 479	2 161	48,2%	2 319
Foundiougne	2 557	409	-00	-00	2 965	1 641	55,3%	1 324
Gossas	795	200	-00	-00	995	663	66,7%	331
Total	6 522	1 917	-00	-00	8 439	4 465	52,9%	3 974
MOYENNE/CT	152	45	-00	-00	196	104	52,9%	92

Source: Trésor public Fatick-Foundiougne-Gossas

XVI.2 Dépenses des collectivités territoriales

Les dépenses des collectivités territoriales comprennent les charges de fonctionnement nécessaires à la gestion courante et les dépenses d'investissement destinées à assurer le développement économique, social et culturel local.

En 2024, les dépenses totales prévues pour la région de Fatick s'élèvent à 18 177 millions de FCFA, réparties principalement entre Fatick (52,5%), Foundiougne (34,9%) et Gossas (12,6%). Cependant, seuls 7 999 millions de FCFA ont été réalisés, soit un taux d'exécution global de 44%, en recul de 4,39% par rapport à 2023. Cette sous-exécution traduit des difficultés structurelles de gestion budgétaire. Fatick, qui concentre la plus grande part du budget, enregistre la performance la plus faible (34,6%, en baisse de 8,38%), avec un volume élevé de R.A.R. (6 241 millions de FCFA). Foundiougne se situe à un niveau intermédiaire (52,6%, -1,63%), tandis que Gossas se distingue par le meilleur taux (59,4%) et une progression notable (+9,64%).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les prévisions s'élèvent à 9 738 millions de FCFA, dont 5 197 millions réalisés, soit un taux global de 53,4%, supérieur à celui des dépenses totales. Cela reflète une meilleure absorption des crédits de fonctionnement par rapport à l'investissement, même si le volume des R.A.R. demeure élevé (4 541 millions de FCFA). Fatick, malgré ses plus fortes prévisions (5 067 millions), reste en retrait (44,8% de réalisation, R.A.R. de 2 795 millions). Foundiougne affiche

une exécution satisfaisante (62%) et Gossas, bien que disposant du budget le plus limité, se démarque encore avec le meilleur taux (64,2%) et un faible niveau de R.A.R. (461 millions de FCFA).

En revanche, les dépenses d'investissement connaissent une exécution particulièrement faible : sur 8 439 millions prévus, seuls 2 802 millions de FCFA sont réalisés, soit 33,2%, nettement en deçà des dépenses de fonctionnement. Les R.A.R. atteignent 5 637 millions de FCFA, révélant de lourds retards dans la mise en œuvre des projets structurants. Fatick se distingue négativement avec un taux d'exécution de 23,1% et un volume élevé de R.A.R. (3 446 millions de FCFA). Foundiougne obtient un niveau intermédiaire (41,8%), tandis que Gossas confirme sa meilleure performance (53,2%) avec un volume relativement limité de crédits non absorbés (465 millions de FCFA).

En résumé, la situation d'ensemble des finances locales régionales se traduit par un excédent global de 4 138 millions de FCFA, résultant de 12 136 millions de FCFA de recettes contre 7 999 millions de dépenses. Fatick enregistre le solde le plus élevé (2 469 millions), suivi de Foundiougne (1 190 millions) et de Gossas (479 millions). Toutefois, cet excédent reflète davantage une sous-consommation des crédits, en particulier d'investissement, qu'une véritable performance budgétaire, mettant en évidence le défi majeur d'améliorer la capacité d'absorption des collectivités territoriales.

Définition :

- **Les dépenses publiques** représentent l'ensemble des paiements effectués par les administrations pour financer leurs activités, qu'il s'agisse de dépenses courantes (fonctionnement) ou d'investissement (infrastructures, équipements). Source : Banque Mondiale (2023) – Glossaire des finances publiques
- **Reste à recouvrer (RAR)** : Montant des dépenses prévues mais non encore encaissées

En savoir plus :

- Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XVI-4 : Situation des dépenses des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)

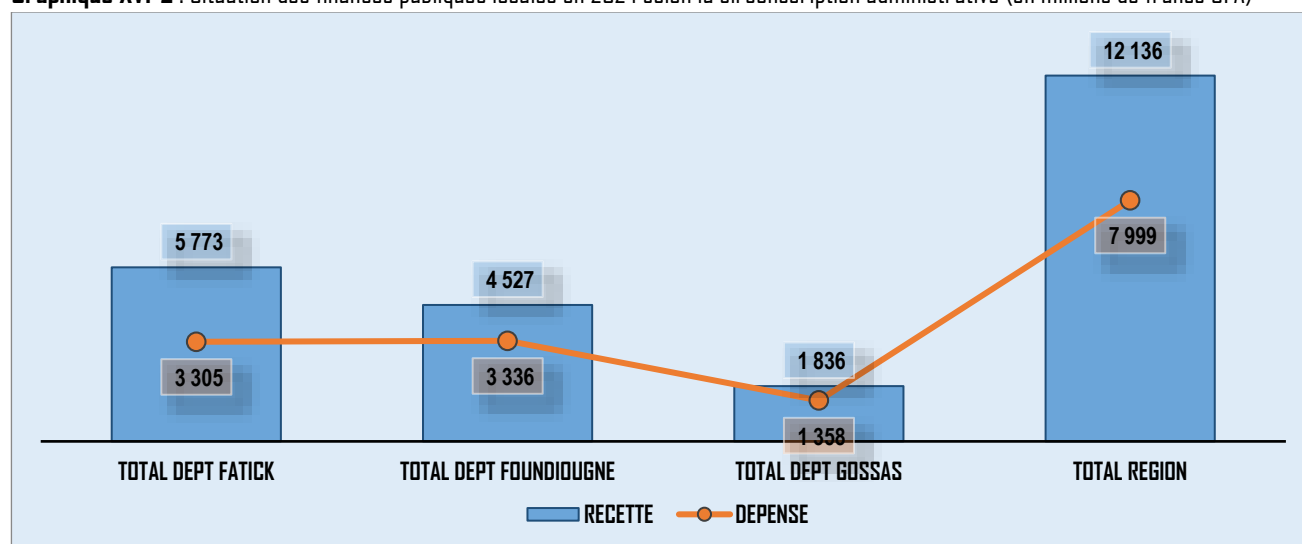
DEPARTEMENT	PRÉVISIONS	PROPORTION	RÉALISATION	TAUX	R.A.R	TAUX EN 2023	ÉCART
Fatick	9 546	52,5%	3 305	34,6%	6 241	43,0%	-8,38%
Foundiougne	6 347	34,9%	3 336	52,6%	3 010	54,2%	-1,63%
Gossas	2 284	12,6%	1 358	59,4%	926	49,8%	9,64%
Total	18 177	100,0%	7 999	44,0%	10 178	48,4%	-4,39%

Tableau XVI-5 : Situation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)

DEPARTEMENT	BUDGET	PREVISIONS			TOTAL	REALISATION	TAUX	R.A.R.
		Autorisations Spéciales	Crédits ajoutés	Crédits retranchés				
Fatick	3 594	1 473	110	110	5 067	2 272	44,8%	2 795
Foundiougne	2 665	717	189	189	3 382	2 097	62,0%	1 285
Gossas	994	295	28	28	1 289	828	64,2%	461
Total	7 253	2 485	327	327	9 738	5 197	53,4%	4 541
MOYENNE/CT	169	58	8	8	226	121	53,4%	106

Tableau XVI-6 : Situation des dépenses d'investissement des collectivités territoriales en 2024 (en millions de francs CFA)

DEPARTEMENT	BUDGET	PREVISIONS			TOTAL	REALISATION	TAUX	R.A.R.
		Autorisations Spéciales	Crédits ajoutés	Crédits retranchés				
Fatick	3 170	1 309	120	120	4 479	1 033	23,1%	3 446
Foundiougne	2 557	409	115	115	2 965	1 240	41,8%	1 725
Gossas	795	200	68	68	995	530	53,2%	465
Total	6 522	1 917	303	303	8 439	2 802	33,2%	5 637
MOYENNE/CT	152	45	7	7	196	65	33,2%	131

Graphique XVI-2 : Situation des finances publiques locales en 2024 selon la circonscription administrative (en millions de francs CFA)


Source: Trésor public Fatick-Foundiougne-Gossas

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE. SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVII : ENTREPRISES

XVII.1 Formalisation des entreprises

Une entreprise est définie comme une unité économique autonome sur le plan juridique, organisée pour la production de biens ou de services commerciaux. Juridiquement, elle peut être une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société), opérant pour son propre compte dans le cadre d'une activité économique. Une entreprise est considérée comme formelle lorsqu'elle possède un NINEA (Numéro d'Identification National des Entreprises) et tient une comptabilité conforme aux normes d'un système de comptabilité harmonisé, tel que le SYSCOA.

Toutefois, la réalité économique au Sénégal révèle une large prédominance du secteur informel, qui représente 97% des unités économiques selon le dernier Recensement Général des Entreprises (2016), tandis que les entreprises formelles ne couvrent que 3% du total. Cette faible proportion de formalisation est observée dans l'ensemble des circonscriptions administratives. En outre, plus de 80% des entreprises formelles sont concentrées dans les régions de Dakar et Thiès, avec respectivement 75,2% et 8,5%, alors que les autres régions, comme Fatick, comptent moins de 4% des unités formelles (2,4% pour Fatick).

En 2024, sur les 91 609 entreprises nouvellement immatriculées au NINEA au niveau national, 1 708 sont situées dans la région de Fatick (1,9%). Les entreprises de la région sont majoritairement concentrées dans le département de Fatick. Bien que le nombre

d'immatriculations nouvelles ait augmenté par rapport à l'année précédente (1 708 en 2024 contre 1 608 en 2023), la part du secteur informel demeure encore très élevée.

Parmi ces entreprises immatriculées dans la région, 88,8 % sont des personnes physiques (entreprises individuelles), soit un total de 1 516 unités. Parmi celles-ci, 64,2 % sont détenues par des personnes âgées de 30 à 39 ans. La majorité de ces entreprises sont dirigées par des hommes, qui représentent 68,8 % des chefs d'entreprise, marquant une progression de 3,0% par rapport à 2023. Les personnes morales, quant à elles, totalisent 192 unités, composées majoritairement de Groupements d'Intérêt Économique (GIE), qui représentent 86,5 %. Elles sont suivies des sociétés (8,3 %), puis des coopératives et associations (5,2 %).

En ce qui concerne la répartition des entreprises immatriculées au NINEA par branche d'activité en 2024, le secteur du commerce prédomine avec une part de 43,8%, en hausse de 0,22% par rapport à 2023. Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont également bien représentés avec 28,2%, suivis des services fournis aux entreprises (5,6%). La part restante est répartie entre les autres secteurs, tels que le BTP (4,9%), les autres industries (3,5%), l'industrie alimentaire (3,1%), l'hébergement, bars et restaurants (3,1%), les services personnels et divers (3,1%), l'industrie textile (2,5%) et le transport et les télécommunications (2,3%).

Définitions :

- **Entreprise individuelle** : Elle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise.
- **Personne morale** : C'est un groupement doté de la personnalité juridique. Généralement elle se compose d'un groupe de personnes réunies pour accomplir quelque chose en commun. Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales. Il peut aussi n'être constitué que d'un seul élément.

En savoir plus :

- Rapport global du Recensement général des Entreprises en 2016
- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
- Agence pour la promotion des investissements et grands travaux (APIX)

Tableaux et Graphiques

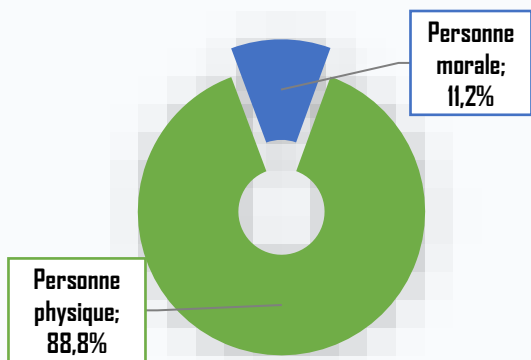
Tableau XVII-1 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon la région (%) en 2016

Régions	Formel	Informel
Dakar	75,2	38,4
Ziguinchor	2,2	3,9
Diourbel	3	9,6
Saint Louis	3,5	4,9
Tambacounda	1,6	4,8
Kaolack	2,2	6,1
Thiès	8,5	11,6
Louga	1,3	3,4
Fatick	0,8	2,4
Kolda	0,5	5,3
Matam	0,5	2,1
Kaffrine	0,3	2,6
Kédougou	0,2	1,6
Sédhiou	0,2	3,5
TOTAL	100	100

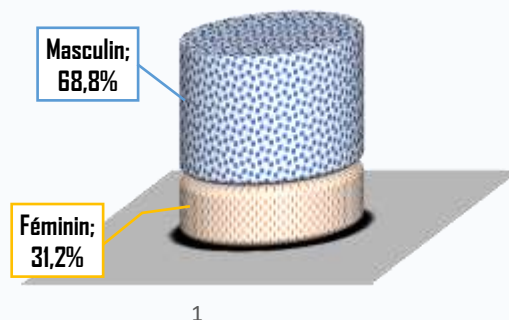
Tableau XVII-2 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA en 2024

Régions	Nouvelles immatriculations	%
Dakar	50 214	54,8
Diourbel	5 082	5,5
Fatick	1 708	1,9
Kaffrine	1 225	1,3
Kaolack	5 128	5,6
Kedougou	777	0,8
Kolda	1 240	1,4
Louga	1 833	2,0
Matam	1 403	1,5
Saint-louis	2 949	3,2
Sédhiou	1 202	1,3
Tambacounda	2 750	3,0
Thies	12 612	13,8
Ziguinchor	3 486	3,8
TOTAL	91 609	100,0

Graphique XVII-1 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2024 selon la forme et le régime juridique



Graphique XVII-2 : Répartition des entreprises individuelles immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon le sexe du propriétaire



Graphique XVII-3 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick selon la forme juridique en 2023 et 2024

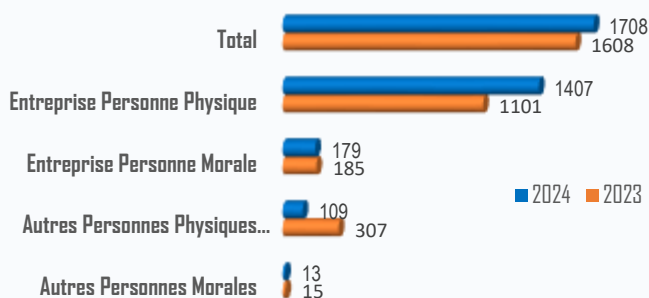


Tableau XVII-4 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon la forme régime juridique et l'activité

Branche d'activités	2023		2024	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture, élevage	342	21,3	481	28,2
Autres Industries	46	2,9	59	3,5
Industries Alimentaires	74	4,6	53	3,1
Industries textiles	23	1,4	43	2,5
BTP	64	4,0	83	4,9
Commerce	613	38,1	748	43,8
Transport, télécommunication	33	2,1	39	2,3
Hôtels, bars, restaurants	42	2,6	53	3,1
Services Fournis aux Entreprises	109	6,8	96	5,6
Services Personnel, Divers	262	16,3	53	3,1
Total	1608	100,0	1708	100,0

Source : ANSD, bureau des répertoires

XVII.2 Caractéristiques des entreprises

Cette section analyse en détail les caractéristiques des entreprises de la région de Fatick, en se concentrant sur leur statut juridique, leur secteur d'activité et leur taille. Depuis 1998, la régulation des types d'entreprises au Sénégal est encadrée par les Actes uniformes de l'OHADA, qui distinguent les personnes physiques des personnes morales. Parmi les 1 616 entreprises recensées dans la région de Fatick en 2016, seules 12,4% sont des personnes morales.

Cette configuration juridique se reflète dans la structure du tissu entrepreneurial régional. En 2024, celui-ci est largement dominé par les très petites entreprises (TPE), qui représentent 65,2% du total. Les petites entreprises suivent avec 24,6%, tandis que les moyennes et grandes entreprises ne représentent respectivement que 8,7% et 1,4%. Une telle structure témoigne de la forte prévalence de la micro-entreprise informelle ou semi-formelle, caractéristique des économies locales peu industrialisées et faiblement capitalisées.

Au-delà de cette structuration globale, l'analyse sectorielle met en évidence des dynamiques différenciées selon les branches d'activité. Le secteur des services se distingue particulièrement par sa performance. Entre 2023 et 2024, la valeur ajoutée y progresse de manière significative, passant de 7 517 à 8 487 millions de FCFA. Cette évolution s'accompagne d'une hausse de la production et du chiffre d'affaires, ainsi que d'un renforcement marqué

de l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui reflète une amélioration de la rentabilité. Le taux de valeur ajoutée, déjà élevé en 2023, s'accroît davantage pour atteindre 50,0% en 2024, confirmant la montée en puissance durable de ce secteur dans l'économie régionale.

À l'inverse, le secteur du commerce affiche une trajectoire plus modérée. La valeur ajoutée enregistre une progression limitée, tandis que le chiffre d'affaires et la production connaissent une augmentation contenue sur la période. L'EBE évolue dans le même sens, traduisant une amélioration prudente de la rentabilité. Toutefois, le taux de valeur ajoutée demeure inchangé à 30,6%, suggérant une stabilité de l'efficacité productive, sans transformation notable dans la capacité du secteur à générer davantage de richesse à partir de son activité.

Enfin, le secteur de l'industrie présente une évolution positive mais mesurée. La valeur ajoutée augmente légèrement pour atteindre 123 millions en 2024, parallèlement à une progression du chiffre d'affaires et de la production. L'EBE s'améliore marginalement, passant de 7 à 8 millions, ce qui traduit un redressement progressif de la situation financière du secteur. Néanmoins, le taux de valeur ajoutée reste stable à 23,3%, indiquant que les gains observés résultent principalement de l'accroissement de l'activité plutôt que d'une amélioration structurelle de l'efficacité productive.

Définitions :

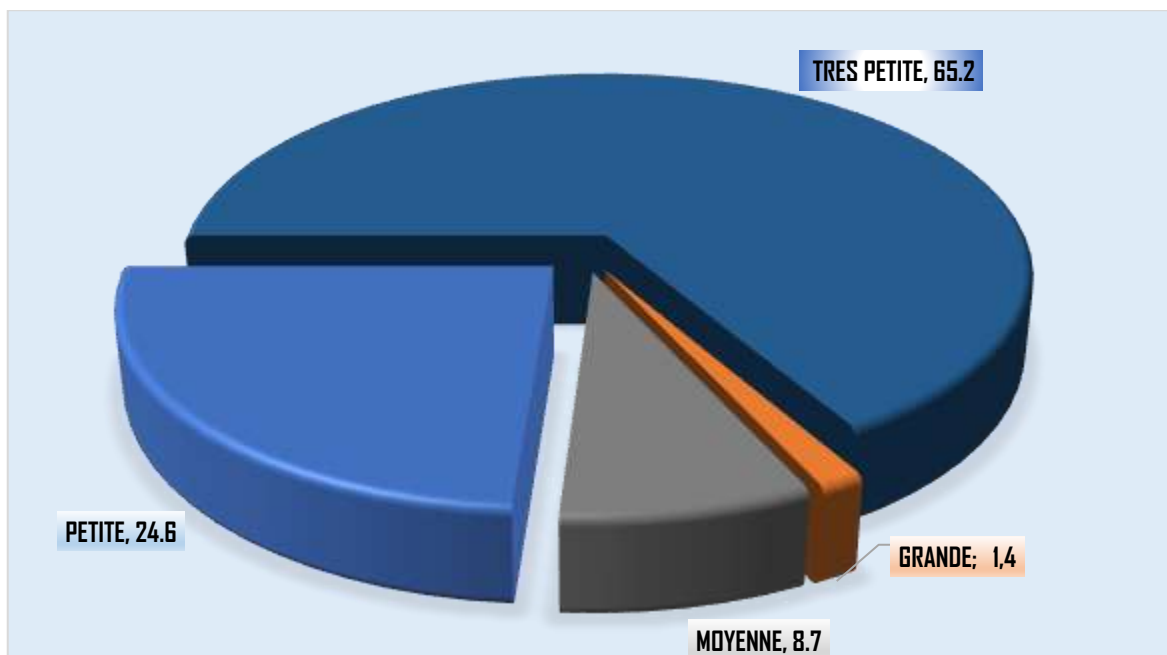
- **Valeur ajoutée (VA)** : Richesse créée par l'entreprise, calculée comme la différence entre la production (chiffre d'affaires + production stockée + production immobilisée) et les consommations intermédiaires (biens et services achetés).
- **Charge de personnel (CP)** : Ensemble des rémunérations versées aux salariés (salaires et traitements bruts) ainsi que les cotisations sociales à la charge de l'employeur.
- **Chiffre d'affaires (CA)** : Montant total des ventes de biens ou services réalisées par l'entreprise au cours d'une période.
- **EBE (Excédent Brut d'Exploitation)** : Indicateur de performance économique représentant la ressource dégagée par l'activité courante de l'entreprise avant amortissements, provisions et impôts.
- **Production** : Ensemble des biens et services produits par l'entreprise au cours d'une période, incluant la production vendue, stockée et immobilisée.
- **Taux de valeur ajoutée (Taux VA)** : Rapport entre la valeur ajoutée et la production, exprimé en pourcentage. Il mesure la part de la production qui constitue réellement de la richesse créée par l'entreprise. Source : Plan Comptable Général – ANC / INSEE

En savoir plus :

- Banque de Données Économiques et Financières (BDEF – 2024)

Tableaux et Graphiques

Graphique XVII-5 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2024 dans la région de Fatick (en%)



Source : BDEF - 2024

Tableau XVII-6 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2023 et 2024 dans la région de Fatick (en millions de FCFA)

Secteurs	Années	CP	CA	VA	EBE	PRODUCTION	TAUX DE VA (en%)
BTP	2023	20	855	37	17	855	4.3
	2024	21	891	39	18	891	4.3
COMMERCE	2023	218	17537	488	270	1596	30.6
	2024	227	18259	508	281	1662	30.6
INDUSTRIE	2023	111	567	118	7	506	23.3
	2024	115	591	123	8	527	23.3
SERVICES	2023	3158	16824	7517	4358	15526	48.4
	2024	3491	18313	8487	4996	16978	50.0

Source : BDEF - 2024

Chapitre XVIII : AGRICULTURE

XVIII.1 Caractéristiques des exploitations

Les caractéristiques des ménages agricoles de la région de Fatick pour la campagne 2022/2023 révèlent plusieurs aspects comparés à la moyenne nationale. La taille moyenne des ménages agricoles à Fatick est légèrement inférieure à celle du Sénégal (9,8 contre 10,1). De plus, les ménages agricoles dirigés par une femme à Fatick représentent 7,9% contre 11,1% au niveau national, soulignant une plus faible implication des femmes dans la direction des activités agricoles dans cette région. Cette tendance se reflète également dans le faible pourcentage de parcelles à usage agricole dirigées par des femmes (5,3% à Fatick contre 11,2% au Sénégal) et un indice d'entrepreneuriat féminin inférieur (5,6% à Fatick contre 12,6% au Sénégal), indiquant des opportunités pour renforcer la participation des femmes dans l'agriculture locale. Cette situation pourrait être améliorée par des programmes de soutien et de formation destinés aux femmes pour accroître leur rôle dans ce secteur vital.

La région de Fatick semble présenter moins de défis en termes d'accès à la terre et à l'eau comparée à la moyenne nationale. En effet, 22,3% des ménages agricoles de Fatick rencontrent des difficultés d'accès à la terre contre 36,7% au niveau national, et seulement 1,3% des ménages de Fatick ont des difficultés d'accès à l'eau contre 16,4% pour l'ensemble du pays. Cependant, les ménages de Fatick éprouvent plus de difficultés à accéder aux équipements agricoles (38,4% contre 61,4% au niveau national) et aux financements (71,9% contre 66,9%), ce qui pourrait limiter leur capacité à améliorer la productivité

agricole. Ces obstacles soulignent la nécessité de renforcer les infrastructures et les services financiers adaptés aux agriculteurs de la région. Malgré ces défis, une proportion notable des ménages de Fatick utilise des matières organiques (54,5% contre 36,2% au niveau national), ce qui pourrait contribuer à la durabilité et à la fertilité des sols, promouvant ainsi une agriculture plus écologique et résiliente.

En termes de pratiques agricoles, les ménages de Fatick montrent une prédominance de l'agriculture pluviale (86% contre 72% au niveau national) et une participation plus élevée dans l'arboriculture (23% contre 12%). L'élevage est également plus pratiqué à Fatick (95% contre 91%).

Les ménages de Fatick disposent en général de meilleures capacités de stockage pour les produits végétaux et animaux comparés à la moyenne nationale, ce qui est crucial pour la sécurité alimentaire et la gestion des récoltes. Par exemple, 75,1% des ménages de Fatick disposent de capacités de stockage de produits végétaux contre 54,2% au niveau national. Cette capacité de stockage accrue permet aux ménages de mieux gérer leurs productions et de minimiser les pertes post-récolte, renforçant ainsi leur résilience et leur sécurité économique. Les efforts pour améliorer encore ces capacités, notamment par des investissements dans des infrastructures de stockage modernes, pourraient grandement bénéficier aux agriculteurs de la région en augmentant leur rendement et leur revenu global.

Définitions :

- **Ménage agricole** : Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche) sans y être salarié

En savoir plus :

- <http://www.dapsa.gouv.sn> (Enquête Agricole Annuelle - EAA)
- Rapport EAA, 2022 - 2023

Tableaux et Graphiques

Tableau XVIII-1 : Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Fatick en 2022/2023

Indicateurs	Fatick	Senegal
Taille moyenne des ménages agricoles	9.8	10.1
Ménages agricoles dirigé par une Femme (%)	7.9	11.1
Parcelles à usage agricole dirigé par une Femme (%)	5.3	11.2
Parcelles à usage agricole appartenant aux personnes de moins de 34 ans (%)	6.4	15.6
Indice d'entreprenariat féminin dans le secteur agricole (%)	5.6	12.6
Ménages ayant des difficultés d'accès à la terre (%)	22.3	36.7
Ménages ayant des difficultés d'accès à l'eau (%)	1.3	16.4
Ménages ayant des difficultés d'accès à des financements (%)	71.9	66.9
Ménages ayant des difficultés d'accès à des équipements agricoles (%)	38.4	61.4
Ménages ayant utilisé de l'énergie pour l'activité agricole (%)	3.2	6.2
Ménages ayant pratiqué l'irrigation (%)	7.4	9.5
Superficie moyenne des parcelles irriguées par ménage en hectare	1.3	1.3
Ménages ayant pratiqué l'agriculture pluvial (%)	86	72
Ménages ayant pratiqué le maraichage (%)	5	9
Ménages ayant pratiqué l'arboriculture (%)	23	12
Ménages ayant pratiqué l'élevage (%)	95	91
Ménages forestiers (%)	54	40
Ménages ayant pratiqué la pêche (%)	10	2
Superficie moyenne emblavée par ménage en hectare	3	2.7
Nombre moyen de parcelles par ménages	2.6	3.4
Superficie totale des parcelles exploitées en hectare	194726.3	2045419
Superficie totale utilisée pour la culture de l'arachide en hectare	84467.6	966386.5
Superficie totale utilisée pour les céréales en hectare	94228.5	845901.6
Superficie totale utilisée pour d'autres cultures en hectare	16030.2	233130.8
Ménages utilisant des matières organiques (%)	54.5	36.2
Ménages utilisant des matières minérales (%)	23.5	23.4
Ménages utilisant des produits phytosanitaires (%)	8.4	21.5
Ménages qui enregistrent leurs activités dans des carnet ou registres (%)	9.2	7.3
Ménages ayant adhéré à une organisation agricole (%)	11.8	14.5
Ménages disposant de capacité de stockage de produits végétaux ou intrants pour la production végétale (%)	75.1	54.2
Ménages disposant de capacité de stockage de produits animaux ou intrants pour la production animale (%)	62	53.3
Ménages disposant de capacité de stockage de récolte et semences (%)	70.8	48.6
Ménages disposant de capacité de stockage d'intrants, machines et produits transformés pour la production végétale (%)	30.6	17.3
Ménages utilisation des chambres pour stocker des produits végétaux (%)	51.7	32.8
Ménages utilisation des chambres pour stocker des produits animaux (%)	30.1	19.7

Source : Rapport EAA, 2022 - 2023

XVIII.2 Production

La région de Fatick présente une agriculture marquée par la prédominance des cultures céréalières, notamment le mil. Avec 87 696 hectares emblavés et une production de 76 958 tonnes, cette céréale constitue la base de l'alimentation des populations locales. Le rendement moyen, établi à 878 kg/ha, reste en deçà du potentiel attendu, mais il garantit une relative stabilité alimentaire. À titre de comparaison, le mil représente à lui seul 83% de la production céréalière régionale, soulignant la forte dépendance des ménages à cette culture traditionnelle.

Le sorgho, cultivé sur 4 480 hectares, enregistre des rendements légèrement supérieurs, autour de 1 206 kg/ha, pour une production totale de 5 404 tonnes. Bien que modeste en volume (seulement 6% de la production céréalière), il joue un rôle complémentaire important, notamment dans les zones de Gossas et Foundiougne. Le maïs illustre, quant à lui, une disparité frappante : Foundiougne, avec seulement 2 220 hectares, produit 8 324 tonnes grâce à un rendement exceptionnel de 3 750 kg/ha, soit quatre fois supérieur à la moyenne régionale. Cela contraste avec Fatick, où 476 hectares n'ont donné que 428 tonnes. Enfin, le riz reste marginal dans la région, limité à 216 hectares pour une production de 513 tonnes, concentrée à Fatick et Foundiougne. Au total, les céréales occupent 95 826 hectares pour 92 365 tonnes, avec un rendement régional moyen de 964 kg/ha, traduisant un équilibre fragile entre superficie étendue et productivité encore limitée.

S'agissant des cultures industrielles, l'arachide demeure la référence historique. Elle couvre 97 630 hectares pour une production de 75 560

tonnes, avec un rendement régional de 774 kg/ha. Ce niveau reste relativement faible mais confirme le rôle central de cette légumineuse comme source de revenus et de sécurité alimentaire. Le niébé, quant à lui, s'étend sur 10 987 hectares et produit 6 754 tonnes, soit un rendement de 615 kg/ha. Bien que secondaire, il contribue à diversifier les systèmes de culture tout en améliorant la fertilité des sols grâce à sa nature fixatrice d'azote.

Les cultures à forte valeur ajoutée offrent des perspectives plus prometteuses. Le manioc, sur 4 414 hectares, génère 47 553 tonnes grâce à des rendements remarquables de 10 773 kg/ha. Ce tubercule devient une alternative stratégique au mil, tant pour l'alimentation que pour les revenus des ménages. La pastèque se démarque encore davantage avec 10 629 hectares et une production impressionnante de 115 374 tonnes, soit plus de 47% de la production industrielle régionale. Elle illustre le dynamisme de cultures de rente orientées vers les marchés. Enfin, le sésame, bien que limité à 111 hectares et 83 tonnes, symbolise l'ouverture progressive à des cultures de niche.

L'agriculture dans la région de Fatick repose sur un double pilier. D'un côté, les céréales, dominées par le mil, assurent la sécurité alimentaire mais révèlent des rendements encore modestes. De l'autre, les cultures industrielles, avec en tête la pastèque et le manioc, traduisent une dynamique d'innovation et de recherche de revenus. Ce contraste met en évidence une agriculture en transition, cherchant à concilier tradition et modernisation pour mieux répondre aux besoins des populations et aux défis économiques actuels.

Définitions :

- **Campagne agricole** : Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.
- **Production agricole** : La production agricole est le résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes. En d'autres termes, la production agricole est le fruit des semences et des récoltes au champ. Ceci, pour obtenir, avant tout, des produits comestibles pour la consommation humaine, même si une partie peut être utilisée pour une industrie qui apporte de la valeur ajoutée.

En savoir plus :

- Direction régionale de Développement rural (DRDR - Fatick)

Tableaux et Graphiques

Tableau XVIII-2 : Situation des cultures céréales dans la région de Fatick en 2024/2025

TYPE DE CÉRÉALE		FATICK	FOUNDIOUGNE	GOSSAS	RÉGION
MIL	Sup(ha)	39 369	21 800	26 527	87 696
	Rdt(kg/ha)	850	900	900	878
	Product(T)	33 464	19 620	23 874	76 958
SORGHO	Sup(ha)	2 300	1 230	950	4 480
	Rdt(kg/ha)	1 200	1 300	1 100	1 206
	Product(T)	2 760	1 599	1 045	5 404
MAIS	Sup(ha)	476	2 220	737	3 433
	Rdt(kg/ha)	900	3 750	1 000	2 764
	Product(T)	428	8 324	737	9 490
RIZ	Sup(ha)	109	107	0	216
	Rdt(kg/ha)	2 000	2 750	0	2 372
	Product(T)	218	295	0	513
Total céréales	Sup(ha)	42 254	25 357	28 214	95 826
	Rdt(kg/ha)	873	1 177	909	964
	Product(T)	36 870	29 839	25 656	92 365

Source : DRDR Fatick

Tableau XVIII-3 : Situation des cultures industrielles dans la région de Fatick en 2024/2025

INDUSTRIELLES		FATICK	FOUNDIOUGNE	GOSSAS	RÉGION
ARACHIDE	Sup(ha)	25 740	30 961	40 929	97 630
	Rdt(kg/ha)	800	850	700	774
	Product(T)	20 592	26 317	28 650	75 560
NIEBE	Sup(ha)	2 512	506	7 969	10 987
	Rdt(kg/ha)	650	672	600	615
	Product(T)	1 633	340	4 781	6 754
MANIOC	Sup(ha)	2 248	1 146	1 020	4 414
	Rdt(kg/ha)	12 000	9 500	9 500	10 773
	Product(T)	26 976	10 887	9 690	47 553
PASTEQUE	Sup(ha)	9 082	684	863	10 629
	Rdt(kg/ha)	11 000	10 000	10 000	10 854
	Product(T)	99 906	6 837	8 631	115 374
SESAME	Sup(ha)	0	111	0	111
	Rdt(kg/ha)	-	750	-	750
	Product(T)	0	83	0	83
Total culture industrielle	Sup(ha)	39 583	33 408	50 781	123 772
	Rdt(kg/ha)	3 767	1 331	1 019	1 982
	Product(T)	149 107	44 464	51 752	245 324

Source : DRDR Fatick

Chapitre XIX : ÉLEVAGE. SYLVICULTURE ET PECHE

XIX.1 Élevage

Les données issues du Recensement national de l'Élevage réalisé en 2023, indiquent un effectif total du cheptel de plus de 1,4 million de têtes, toutes espèces confondues. La volaille occupe la première place avec 550 107 têtes (37,4%), suivie des ovins (308 731 têtes, 21,0%) et des caprins (291 295 têtes, 19,8%). Les bovins représentent 211 999 têtes (14,4%), tandis que les équins (50 591 têtes, 3,4%) et les asins (59 181 têtes, 4,0%) affichent des effectifs nettement plus réduits. Enfin, les porcins constituent la catégorie la moins nombreuse, avec seulement 16 717 têtes (1,0%).

Sur le plan départemental, Fatick se distingue comme la principale zone d'élevage. Il enregistre le plus grand nombre de caprins (145 852 têtes) et de volailles (280 858 têtes). Foundiougne suit avec une présence notable d'ovins (58 407 têtes) et de caprins (83 705 têtes), ainsi qu'une production avicole conséquente (196 500 têtes). Gossas, quant à lui, se caractérise par un effectif d'ovins particulièrement élevé (131 657 têtes), qui dépasse largement ses effectifs bovins (51 191 têtes) et caprins (61 738 têtes). En revanche, sa volaille reste relativement faible (72 748 têtes) comparée aux autres départements.

Concernant la production de viandes et d'abats, la région enregistre une baisse globale de 7,3 %, passant de 1 087 tonnes en 2023 à 1 007,6 tonnes en 2024. Foundiougne concentre près de la moitié de la production régionale (46,3 %) malgré une forte diminution de 17,5 %. Fatick contribue à hauteur de 40,1 % et connaît une légère progression (+3,7 %), tandis que Gossas, avec 13,6 % du total, améliore également ses performances de 4,0 %.

La production laitière affiche une tendance positive, avec une hausse régionale de 3,2 % atteignant 157 528 litres en 2024. Fatick domine

largement avec 63,0 % du volume produit et une progression de 5,0 %. Foundiougne, bien que représentant seulement 20,4 %, connaît la plus forte croissance (+21,6 %). En revanche, Gossas, qui pèse 16,6 %, subit une baisse de 17,5 %.

S'agissant de la production d'œufs de consommation, la région enregistre une baisse de 30,3 %, passant de 13,3 millions d'unités en 2023 à 9,2 millions en 2024. Fatick reste de loin le principal producteur avec 79,9 % du total, malgré une baisse de 9,5 %. Foundiougne, représentant 10,1 % de la production régionale, connaît une régression importante de 77,1 %. Gossas, avec 10,0 % de la production, enregistre également un recul de 9,9 %.

Quant aux cuirs et peaux, la production régionale diminue légèrement de 3,1 % pour s'établir à 27 tonnes en 2024. Fatick conserve la première place avec 44,6 % du total malgré une baisse de 9,1 %. Foundiougne enregistre une forte progression (+23,0 %) et atteint 38,9 % de la production régionale, tandis que Gossas (16,5 %), accuse une baisse notable de 26,8 %.

En 2024, le mouvement commercial des animaux dans la région de Fatick montre de fortes disparités. Le solde migratoire est excédentaire pour les bovins (+3 013), volailles (+5 914), équins (+575), asins (+273) et caprins (+24), traduisant une bonne attractivité régionale. En revanche, il est déficitaire pour les autres espèces : ovins (-12 011), porcins (-1 640) et camélins (-3). L'analyse au sein des départements montre que Gossas se caractérise par un déficit majeur en ovins, Fatick par une situation globalement équilibrée mais avec des pertes ciblées, et Foundiougne par une nette attractivité pour la plupart des espèces, en particulier les ovins.

Définitions :

- **Cheptel** : Ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole, ou plus largement d'une zone.
- **Solde migratoire** : Différence entre le nombre de sujets entrant et le nombre de sujets sortant

En savoir plus :

- Direction régionale de l'Élevage et des Productions animales (DREPA-Fatick)

Tableaux et Graphiques**Tableau XIX-1** : Répartition de l'effectif du cheptel selon l'espèce, par département

DÉPARTEMENTS	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	PORCINS	VOLAILLE
Fatick	120 577	118 667	145 852	25 802	25 343		280 858
Foundiougne	40 231	58 407	83 705	12 598	22 870		196 500
Gossas	51 191	131 657	61 738	12 191	10 967		72 748
Total	211 999	308 731	291 295	50 591	59 181	16 717	550 107

Source : Recensement national de l'Élevage

Tableau XIX-2 : Évolution de la production animale entre 2023 et 2024

INDICATEURS	DÉPARTEMENTS	2023	2024	PROPORTION EN 2024	VARIATION ENTRE 2023 ET 2024
Production de viandes et d'abats (tonne)	Fatick	389,0	403,5	40,1%	3,7%
	Foundiougne	566,0	466,7	46,3%	-17,5%
	Gossas	132,0	137,3	13,6%	4,0%
	Total	1 087,0	1 007,6	100,0%	-7,3%
Production de lait (litre)	Fatick	94 500	99 225	63,0%	5,0%
	Foundiougne	26 440	32 142	20,4%	21,6%
	Gossas	31 694	26 161	16,6%	-17,5%
	Total	152 634	157 528	100,0%	3,2%
Quantité d'œufs de consommation (unité)	Fatick	8 186 400	7 408 800	79,9%	-9,5%
	Foundiougne	4 093 000	935 920	10,1%	-77,1%
	Gossas	1 025 733	923 690	10,0%	-9,9%
	Total	13 305 133	9 268 410	100,0%	-30,3%
Cuir et peaux (tonnes)	Fatick	13,2	12,0	44,6%	-9,1%
	Foundiougne	8,5	10,5	38,9%	23,0%
	Gossas	6,1	4,4	16,5%	-26,8%
	Total	27,8	27,0	100,0%	-3,1%

Source : DREPA-Fatick

Tableau XIX-3 : Mouvement commercial des animaux au sein de la région de Fatick en 2024

MOUVEMENT	BOVINS	OVINS	CAPRINS	ÉQUINS	ASINS	PORCINS	CAMELINS	VOLAILLE
Entrées	6 395	11 226	7 778	1 996	928	90		13 764
Sorties	3 382	23 237	7 754	1 421	655	1 730	3	7 850
Solde migratoire	3 013	-12 011	24	575	273	-1 640	-3	5 914

Source : DREPA-Fatick

Tableau XIX-4 : Mouvement commercial des animaux au sein des postes de contrôle en 2024

POSTE DE CONTRÔLE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	ÉQUINS	ASINS	PORCINS	CAMELIN	VOLAILLE
ENTREES								
Gossas	1 885	6 216	1 158	87	54	-	-	350
Fatick	4 662	5 085	3 682	1 781	780	1 110		13 148
Foundiougne	3 196	13 952	3 605	1 696	2 590	-	-	2 350
SORTIES								
Gossas	300	18 896	2 662	595	91	36	3	
Fatick	3 166	4 302	4 128	945	389	1 809	2	9 779
Foundiougne	1 750	3 125	2 406	1 052	1 594	45		2 840

Source : DREPA-Fatick

XIX.2 Sylviculture

L'analyse des recettes issues des produits de la cueillette en 2023 et 2024 met en évidence une tendance générale marquée par une baisse significative des fruits et gousses, qui constituent la principale ressource de la cueillette, alors que les produits secondaires tels que les écorces, racines, feuilles ainsi que les huiles et vins connaissent une progression notable.

Dans le département de Fatick, les fruits et gousses enregistrent une forte diminution, passant de 557 250 FCFA en 2023 à 194 400 FCFA en 2024, soit une chute de 65,1%. Les écorces et feuilles apparaissent timidement avec seulement 1 500 FCFA, et aucune recette n'est signalée pour les huiles et vins. Cette tendance traduit une forte dépendance de Fatick aux fruits et gousses, dont la baisse impacte directement le niveau global des recettes.

Le département de Foundiougne reste le plus dynamique en termes de cueillette. Bien que les fruits et gousses y diminuent de 19,7%, les écorces et feuilles progressent fortement (+113,2%), et les huiles et vins augmentent également de manière significative (+40,3%). Cette diversification des produits permet de limiter l'impact de la baisse des fruits et gousses et d'assurer une meilleure résilience économique.

À Gossas, aucune recette de cueillette n'est enregistrée en 2023 ni en 2024. Cette absence pourrait traduire une faible disponibilité des ressources forestières dans cette zone ou un défaut de valorisation et de recensement des produits locaux.

Au niveau global, l'IREF reflète bien la tendance générale. Les recettes issues des fruits et gousses reculent de 30%, tandis que les écorces et feuilles connaissent une forte croissance (+127,9%), et que les huiles et vins progressent de 40,3%. Ces évolutions mettent en lumière un rééquilibrage dans la structure des revenus, marqué par la baisse des produits traditionnels au profit des produits secondaires.

En somme, l'examen des données révèle une diminution généralisée des revenus tirés des fruits et gousses tels que le pain de singe, le néré, le madd ou le ditakh, qui sont pourtant des produits phares de la cueillette. En revanche, les produits dérivés des écorces et feuilles, notamment le kinkéliba, ainsi que l'huile et le vin de palme, gagnent en importance et contribuent de plus en plus à la valorisation économique des ressources forestières. Foundiougne demeure le pôle dominant grâce à la diversité de ses produits, tandis que Fatick subit une forte dépendance aux fruits et gousses.

En savoir plus :

- Inspection régional des Eaux et Forêts de Fatick (IREF)

Tableaux et Graphiques**Tableau XIX-5 : Recettes issues des produits de la cueillette en 2023 et en 2024 (en FCFA)**

DÉPARTEMENTS	ANNÉES	FRUITS ET GOUSSES	ÉCORCES, RACINES ET FEUILLES	HUILES ET VINS	RENOUVELLEMENT CPEF
Fatick	2023	557 250	0	0	-
	2024	194 400	1 500	0	1 067 000
	Variation	-65,1%	-	-	-
Foundiougne	2023	1 907 970	10 200	380 500	-
	2024	1 531 485	21 750	534 000	0
	Variation	-19,7%	113,2%	40,3%	-
Gossas	2023	0	0	0	-
	2024	0	0	0	0
	Variation	-	-	-	-
IREF	2023	2 465 220	10 200	380 500	-
	2024	1 725 885	23 250	534 000	1 067 000
	Variation	-30,0%	127,9%	40,3%	-

NATURE PRODUIT**Fruits et gousses**

Pain de singe (fruit du baobab)

Néré (fruit du *Parkia biglobosa* /Oul)

Nététou

Nep Nep (gousses de *Acacia nilotica*)Madd (*Saba senegalensis*)

Ditakh

Écorces / Racines et Feuille

Écorces diverses

Autres feuilles

Feuille kinkéliba

Huiles et vins

Huile de palme

Vin de palme

Source : IREF Fatick

XIX.3 Pêche

La pêche artisanale occupe une place centrale dans les dynamiques économiques et sociales de la région de Fatick, mobilisant de nombreux acteurs autour de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits halieutiques. L'analyse des données disponibles pour les années 2023 et 2024 permet de dresser un état des lieux précis de l'évolution des infrastructures, de l'armement, des volumes de production et de la destination des captures dans les départements Foundiougne et Fatick.

L'examen des infrastructures montre une stabilité presque complète entre 2023 et 2024. Aucun changement n'a été enregistré concernant les quais de pêche, complexes frigorifiques, fabriques de glace, marchés modernes aux poissons ou usines de transformation. À Foundiougne comme à Fatick, les niveaux d'équipement demeurent inchangés, avec respectivement 02 fabriques de glace par département, un (01) complexe frigorifique et 2 quais de pêche à Fatick, et 04 unités modernes de transformation dans toute la région. Cette stabilité se reflète également dans le nombre de villages de pêcheurs, qui reste constant à 79, répartis entre 53 à Foundiougne et 26 à Fatick.

Par ailleurs, le nombre de pirogues enregistrées dans la région augmente fortement, passant de 2 570 en 2023 à 4 292 en 2024. Pourtant, cette évolution ne se traduit pas par un accroissement global de l'armement. En effet, le nombre total d'embarcations (locales et saisonnières) diminue de manière significative, passant de 2112 à 1 424, soit une baisse de 32,6 %. Ce recul est plus marqué à Foundiougne, où le nombre total passe de 1 234 à 882 unités, contre

878 à 542 à Fatick. Une tendance similaire est observée pour les engins de pêche, avec une diminution régionale de 699 à 569 unités, dominée par les baisses enregistrées sur les filets dormants et les sennes de plage.

Malgré cette contraction de l'armement, la production artisanale halieutique connaît une progression notable. Elle passe de 24 755 tonnes en 2023 à 30 644 tonnes en 2024, soit une hausse de 23,8 %. Cette croissance est portée par l'augmentation des captures de poissons (+23,2 %) et, surtout, des crustacés, dont la production a plus que doublé (+154,4 %). Le département de Fatick enregistre la plus forte progression en volume total (+31,6 %), avec des hausses marquées des mollusques et crustacés. Foundiougne affiche une augmentation plus modérée de 10,1 %, marquée néanmoins par un quasi-triplement de la production de crustacés.

L'analyse de la destination des produits halieutiques illustre des circuits de valorisation différenciés. En 2024, le mareyage constitue la principale voie d'écoulement, absorbant 83 % de la production régionale, contre 12,5 % pour la transformation artisanale et seulement 4,5 % pour la consommation locale. Quant aux produits transformés, ils sont très majoritairement destinés à l'extérieur de la région : 78,6 % vers les autres régions du Sénégal et 12,9 % vers les pays de la sous-région, tandis que la consommation locale n'en capte que 8,5 %. Ces chiffres dessinent ainsi une structuration claire de la chaîne de valeur autour de l'exportation et du commerce interrégional.

En savoir plus :

- Service régional des Pêches de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XIX-6 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par département

INFRASTRUCTURES	FOUNDIOUGNE		FATICK		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Quais de pêche	0	0	2	2	2	2
Unités modernes de transformation	3	3	1	1	4	4
Complexes frigorifiques	0	0	1	1	1	1
Fabriques de glace	2	2	2	2	4	4

Tableau XIX-7 : Nombre de sites et armement selon le département

ANNÉE	FOUNDIOUGNE		FATICK		TOTAL	
	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues
2023	53	-	26	-	79	2570
2024	53	-	26	-	79	4292

Tableau XIX-8 : Évolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type par département

ARMEMENT		FOUNDIOUGNE			FATICK			TOTAL		
		2023	2024	Variation	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
EMBARCATION LOCALE	Pirogues à moteur	757	580	-23,4%	544	427	-21,5%	1301	1007	-22,6%
	Pirogues à voile	149	140	-6,0%	19	19	0,0%	168	159	-5,4%
	Total embarcations	906	320	-64,7%	563	446	-20,8%	1469	766	-47,9%
EMBARCATION SAISONNIÈRE	Pirogues à moteur	278	154	-44,6%	315	96	-69,5%	593	250	-57,8%
	Pirogues à voile	50	8	-84,0%	0	0	-	50	8	-84,0%
	Total embarcations	328	162	-50,6%	315	96	-69,5%	643	258	-59,9%
ENSEMBLE EMBARCATIONS	Pirogues à moteur	1035	734	-29,1%	859	523	-39,1%	1894	1257	-33,6%
	Pirogues à voile	199	148	-25,6%	19	19	0,0%	218	167	-23,4%
	Total embarcations	1234	882	-28,5%	878	542	-38,3%	2112	1424	-32,6%
ENGIN DE PÊCHE	Palangre	2	2	0,0%	0	0	-	2	2	0,0%
	Senne de plage	59	44	-25,4%	18	15	-16,7%	77	59	-23,4%
	Senne tournante	0	0	-	10	8	-20,0%	10	8	-20,0%
	Filet maillant dérivant	115	95	-17,4%	13	13	0,0%	128	108	-15,6%
	Filet maillant encerclant	92	117	27,2%	47	32	-31,9%	139	149	7,2%
	Filet dormant	63	35	-44,4%	155	82	-47,1%	218	117	-46,3%
	Filet filtrant à crevette	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Épervier	25	23	-8,0%	32	32	0,0%	57	55	-3,5%
	Ligne	58	65	12,1%	10	6	-40,0%	68	71	4,4%
	Piège	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Autres	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Total engins de pêche	414	381	-8,0%	285	188	-34,0%	699	569	-18,6%	

Tableau XIX-9 : Évolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce par département (en tonne)

DEPARTEMENT	ANNÉE	POISSONS	MOLLUSQUES	CRUSTACÉS	TOTAL
FOUNDIOUGNE	2023	6177	2481	332	8990
	2024	7141	1918	835	9894
	Variation	15,6%	-22,7%	151,5%	10,1%
FATICK	2023	14562	1129	74	15765
	2024	18410	2142	198	20750
	Variation	26,4%	89,7%	167,6%	31,6%
TOTAL	2023	20739	3610	406	24755
	2024	25551	4060	1033	30644
	Variation	23,2%	12,5%	154,4%	23,8%

Tableau XIX-10 : Ventilation de la production artisanale selon la destination (en tonne) en 2024

DESTINATIONS	POISSONS	MOLLUSQUES	CRUSTACÉS	TOTAL
Consommation locale	1284	25	71	1380
Mareyage	22950	2162	321	25433
Transformation artisanale	1317	1873	641	3831
Total	25551	4060	1033	30644

Source : Service régional des Pêches de Fatick

XIX.4 Aquaculture

En l'espace d'une année, la région de Fatick a enregistré des avancées notables dans le secteur de l'aquaculture, confirmant son rôle croissant dans l'économie locale et la sécurité alimentaire. Entre 2023 et 2024, la production combinée de pisciculture et d'ostréiculture est passée de 257 tonnes à 421 tonnes, soit une progression de près de 64%. Même si l'objectif fixé à 500 tonnes n'a pas été totalement atteint, le taux de réalisation de 84% témoigne de la vitalité du secteur et des efforts déployés par les producteurs et les institutions d'accompagnement. Cette dynamique se retrouve également dans le nombre de sites aquacoles, qui a presque doublé en un an, passant de 42 à 87, un résultat qui dépasse légèrement les ambitions initiales.

Parallèlement, le nombre d'acteurs engagés dans l'aquaculture a progressé de 665 à 729, confirmant un intérêt croissant pour ce secteur. Toutefois, cette progression reste en deçà de la cible de 850, ce qui souligne la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement pour attirer davantage de producteurs. En revanche, un point critique mérite une attention particulière : la production d'alevins a reculé de 860 265 à 572 137 unités, soit une baisse de plus de 33%. Cette situation, couplée à un taux de réalisation de seulement 57% par rapport à l'objectif d'un million d'alevins, pourrait limiter la capacité de renouvellement des stocks et freiner les perspectives de croissance.

En termes d'aménagements, la superficie piscicole a légèrement augmenté, passant de 18,1 hectares à 20,2 hectares, ce qui traduit une volonté d'élargir progressivement les zones de production. La quantité d'aliments distribuée a, elle, presque doublé, atteignant 51,6 tonnes

contre 29,2 l'année précédente. Ce renforcement traduit une intensification des pratiques, même si la quantité empoissonnée a reculé de 17,26 à 11,44 tonnes, probablement en raison d'un ajustement des densités pour améliorer la productivité. Ces choix semblent judicieux puisque la récolte finale s'est accrue et que le prix de vente moyen a progressé de 2 500 à 3 000 francs CFA le kilo, améliorant ainsi la rentabilité potentielle des exploitations.

Cette évolution favorable repose sur plusieurs leviers. L'augmentation du nombre de parcs ostréicoles, la prédominance de la production de coquillages, l'accompagnement matériel et technique des producteurs par l'ANA, ainsi que la mise en place d'une ligne de financement spécifique par la DER constituent des atouts majeurs. La promulgation du code de l'aquaculture, l'amélioration de la maîtrise technique, la présence d'écloseries et la forte demande locale renforcent également cette dynamique. Cependant, le secteur reste confronté à des défis tels que le manque de personnel technique, le coût élevé des intrants et infrastructures, la salinisation des eaux et la faible diversification des espèces.

Malgré ces contraintes, les perspectives sont prometteuses. De nouveaux pôles aquacoles intégrés, des écloseries modernes et des unités de production d'aliments sont en cours de mise en place. Pour transformer ce potentiel en résultats durables, il sera essentiel de renforcer les capacités des producteurs, de garantir un approvisionnement régulier en alevins et en aliments, et de diversifier les espèces élevées. Avec de tels efforts, Fatick peut consolider sa position de région pilote et faire de l'aquaculture un moteur de développement durable.

En savoir plus :

- Agence nationale de l'Aquaculture (ANA de Fatick)

Tableaux et Graphiques**Tableau XIX-11** : Répartition des fermes aquacultures dans la région de Fatick en 2024

INDICATEURS	RÉFÉRENCES	RÉALISATIONS	CIBLES (OBJECTIFS) 2024	TAUX/ECARTS DE PROGRESSION 2023-2024	TAUX/ECARTS DE RÉALISATION 2024
	2023	2024			
Volume de la production aquacole (tonnes) pisciculture et ostréiculture (huitres)	257	421	500	63,8%	84,2%
Nombre de site aquacole	42	87	85	107,1%	102,4%
Nombre d'acteur dans l'aquaculture	665	729	850	9,6%	85,8%
Production en alevins	860 265	572 137	1 000 000	-33,5%	57,2%

Source : ANA Fatick

Tableau XIX-12 : Évolution de la situation de la production aquacole dans la région

INDICATEURS	2023	2024
Nombre de plans d'eau empoissonnés	0	0
Superficie piscicole totale aménagée (ha)	18,1	20,2
Superficie totale empoissonnée (ha)	18,1	20,2
Quantité empoissonnée (Tonne)	17,26	11,44
Quantité de produits aquacoles récoltée (Tonne)	257	421
Prix de vente du produit (franc/kg)	2500	3000
Aliment local et importé (Tonne)	29,2	51,6

Source : ANA Fatick

Chapitre XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XX.1 Energie

L'accès à l'électricité est une priorité nationale pour le Sénégal, dont la population croissante entraîne une demande énergétique toujours plus importante. Deux types d'énergies sont utilisés : les énergies non renouvelables et les énergies renouvelables.

Énergies non renouvelables

Ces énergies proviennent principalement du pétrole importé et du gaz. Des centrales thermiques fonctionnant au fuel et au gaz contribuent à une partie de la production d'électricité du pays. La production, le transport et la distribution de l'électricité sont gérés par la société nationale d'électricité.

Énergies renouvelables

Le Sénégal possède un potentiel considérable en énergies renouvelables : le solaire, l'éolien, la biomasse, l'énergie marémotrice, 700 km de côtes et un ensoleillement presque toute l'année.

Production

L'alimentation en électricité est assurée par la Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission englobe la production, principalement assurée par des unités thermiques, ainsi que le transport et la distribution de l'électricité à des coûts abordables pour les clients. À l'échelle nationale, 80% de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers importés (fuel lourd, charbon, gasoil), rendant le pays particulièrement vulnérable aux chocs pétroliers.

Abonnés

En 2023, la région de Fatick comptait 75 825 abonnés à la SENELEC, contre 67 601 en 2022, soit une augmentation de 12,2%. La majorité de ses clients sont abonnés à l'électricité basse tension, avec 75 749 abonnés en 2023 contre seulement 76 abonnés en moyenne tension. Près de la moitié de ces abonnés (47,9%) se trouvent dans le département de Fatick, suivi par le département de Foundiougne (41,8%).

Consommation

La consommation d'énergie électrique dans la région de Fatick a atteint 79 608 410 kilowattheures (Kwh) en 2023, marquant une hausse de 16,6% par rapport à 2022. Cependant, la consommation moyenne par abonné a légèrement diminué, passant de 1 010 Kwh en 2022 à 1 050 Kwh en 2023. La consommation des abonnés en basse tension s'élève à 71 541 020 Kwh (89,9%), tandis que celle des abonnés en moyenne tension est de 8 067 390 Kwh (10,1%).

Répartition spatiale

Le département de Fatick est le plus grand consommateur d'électricité de la région avec 42 537 668 Kwh consommés en 2023, soit 53,4%. Il est suivi de près par le département de Foundiougne avec une part de 35,9%. Cette forte consommation s'explique par la densité de population et la concentration des administrations et des entreprises dans ces deux départements.

Définitions :

- **Électricité** : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

En savoir plus :

- SENELEC FATICK

Tableaux et Graphiques

Tableau XX-1 : Évolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement. par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Basse tension (BT)	Moyenne Tension (MT)	Haute Tension (HT)	Total
Département De Foundiougne	2022	29099	38	-	29137
	2023	31651	36	-	31687
	Variation%	0.08770061	-0.05263158	-	0.08751759
Département De Gossas	2022	6962	9	-	6971
	2023	7784	9	-	7793
	Variation%	0.11806952	0	-	0.11791709
Département De Fatick	2022	31461	32	-	31493
	2023	36314	31	-	36345
	Variation%	0.15425447	-0.03125	-	0.15406598
Région	2022	67522	79	-	67601
	2023	75749	76	-	75825
	Varition %	0.12184177	-0.03797468	-	0.12165501

Source : SENELEC Fatick

Tableau XX-2 : Évolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement. par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (en kw/h)	MT (en kw/h)	HT (en kw/h)	Total (en kw/h)
Département De Foundiougne	2022	22 003 603	3 195 649	-	25 199 252
	2023	25 263 283	3 355 437	-	28 618 720
	Variation%	0.148143011	0.050001737	-	0.135697202
Département De Gossas	2022	6 876 762	377 484	-	7 254 246
	2023	8 013 719	438 304	-	8 452 023
	Variation%	0.16533319	0.161119412	-	0.165113921
Département De Fatick	2022	32 207 862	3 591 272	-	35 799 134
	2023	38 264 019	4 273 649	-	42 537 668
	Variation%	0.188033499	0.190009835	-	0.18823176
Région	2022	61 088 227	7 164 405	-	68 252 632
	2023	71 541 020	8 067 390	-	79 608 410
	Varaiaion%	0.171109779	0.126037682	-	0.166378609

Source : SENELEC Fatick

Chapitre XXI : COMMERCE - SERVICES

XXI.1 Transport

Le transport englobe le déplacement d'objets, de marchandises ou de personnes (humains ou animaux) d'un lieu à un autre. Il existe plusieurs modes de transport, tels que le transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien. Le secteur des transports joue un rôle important dans le développement économique et social d'un pays, à condition qu'il soit soutenu par des politiques et des ressources adéquates. En effet, il offre de nombreux avantages pour stimuler la croissance économique, contribuer à la lutte contre le changement climatique et faciliter l'accès des populations aux services essentiels.

Cette section se concentrera spécifiquement sur le transport routier, principal mode de transport dans la région de Fatick. Nous examinerons l'état des routes nationales traversant la région, ainsi que celles régionales, départementales, la voirie urbaine et les routes non classées. De plus, nous aborderons la situation du parc automobile.

Parc automobile : En 2022, le parc automobile de la région de Fatick comptait 412 véhicules, contre 559 en 2023, soit une augmentation de 35,68%. La répartition du parc selon le type de véhicule en 2023 montre une prédominance des voitures

particulières, qui représentent 44,72%. Les camionnettes (9,48%), les autocars (8,41%), les taxis interurbains (8,41%) et les camions (8,23%) sont également bien représentés. Les autres types de véhicules, tels que les tracteurs, semi-remorques, deux-roues, tricycles et taxis urbains, occupent chacun une part inférieure à 8%.

Le parc automobile immatriculé dans la région comptait 571 véhicules en 2023, dont la majorité est relativement ancienne (79,7% ont plus de 10 ans). Le nombre de nouvelles immatriculations a connu une progression constante depuis 2021, avec 84 véhicules immatriculés cette année-là, 100 en 2022 et 169 en 2023, touchant tous les types de véhicules.

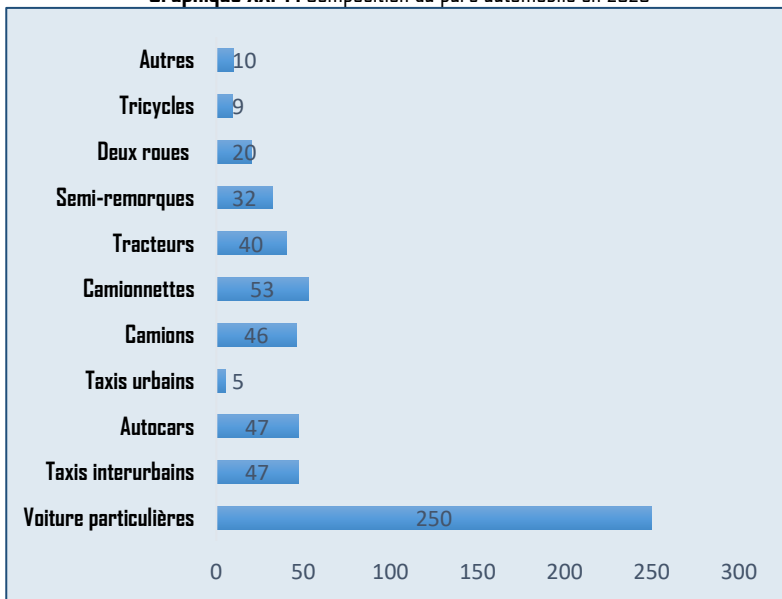
Par ailleurs, 511 opérations sans attribution de numéro ont été enregistrées, principalement des mutations (390), suivies des renouvellements (78) et des duplicatas (43). En 2023, 642 candidats ont passé l'examen du code de la route, avec 542 admis, soit un taux de réussite de 84,42%. Les véhicules légers prédominent dans cette catégorie, avec 3 756 admis sur 4 621 candidats.

En savoir plus :

- AGEROUTE
- Service des Mines de Fatick

Tableaux et Graphiques

Graphique XXI-1 : Composition du parc automobile en 2023



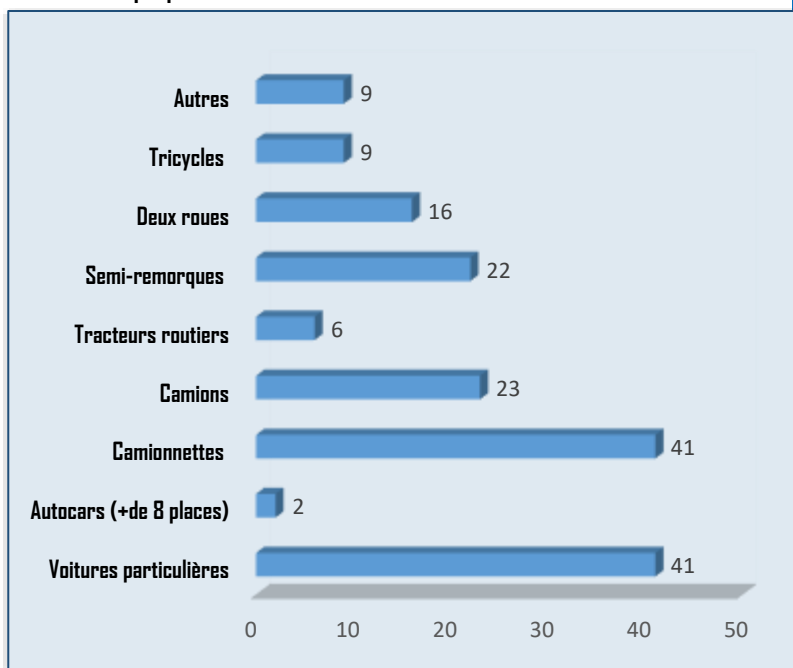
Source : Service des Mines

Tableau XXI-1 : Répartition du parc automobile selon l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules		
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans
Voitures particulières	16	28	199
Taxis interurbains			47
Taxis urbains			47
Autocars (+ de 8 places)			05
Camionnettes	09	18	46
Camions			26
Tracteurs routiers			34
Semi-remorques		02	32
Deux roues (motos)	16	04	00
Tricycles	09		09
Autres	10		10

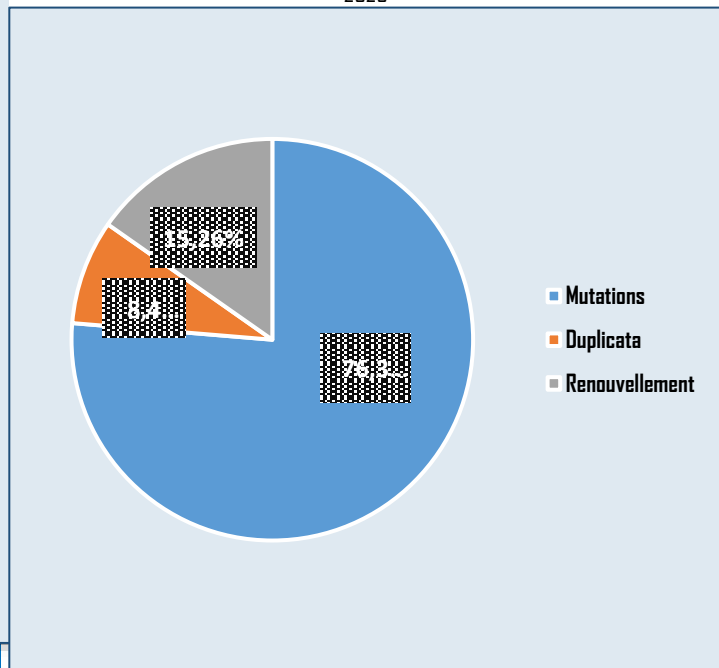
Source : Service des Mines

Graphique XXI-2 : Situation des nouvelles immatriculations en 2023



Source : Service des Mines

Graphique XXI-3 : Situation des opérations sans attribution de nouveau numéro en 2023



Source : Service des Mines

XXI.2 Tourisme

La région de Fatick dispose d'un patrimoine naturel, culturel et historique exceptionnel, qui la place au rang des principales destinations touristiques du Sénégal. Ce potentiel remarquable confère au tourisme une place stratégique dans le développement économique régional. Parmi les principaux atouts de la région figurent la richesse de ses ressources naturelles notamment les nombreux cours d'eau et aires marines protégées, dont le Parc National du Delta du Saloum, les aires marines du Gandoul, de Sangomar, de Bamboung et de sokone, ainsi que les réserves naturelles communautaires et privées telles que la réserve de Palmarin et celle de Fathala. Sur le plan culturel, la diversité est tout aussi marquante, soutenue par des reconnaissances internationales : le Delta du Saloum est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, classé site Ramsar et reconnu comme l'une des Plus Belles Baies du Monde. Le Xooy, cérémonie ancestrale sérère, est quant à lui inscrit au patrimoine culturel immatériel mondial de l'UNESCO.

La région offre ainsi une diversité de produits touristiques. Le tourisme balnéaire, bien que peu développé, est pratiqué à Palmarin, Ndangane, Dionewar, Foundiougne et Toubacouta, en mettant en avant le soleil, le climat agréable et les plages naturelles. La pêche sportive représente une activité centrale dans plusieurs localités touristiques, notamment à Ndangane, Djiffère, Foundiougne, Sokone et Toubacouta. La chasse sportive s'appuie sur une faune riche, répartie dans six zones cynégétiques aménagées dans le département de Foundiougne (Palétuviers,

Relais du Saloum, Caïman, Barracudas, Goliath et Niombato II). Le tourisme de découverte, quant à lui, capitalise sur le riche patrimoine historique de la région, notamment la royauté du Sine, et sur les atouts écotouristiques que représentent les îles du Saloum. L'écotourisme est défini comme des voyages permettant de comprendre et d'interpréter l'histoire culturelle et naturelle tout en préservant l'intégrité des écosystèmes. Il génère des retombées économiques pour les collectivités territoriales, encourageant ainsi la protection des ressources naturelles et les pratiques de développement durable du tourisme.

En 2024, la région de Fatick comptabilise 15 établissements d'hébergement touristique, dont 60% sont situés dans le département de Foundiougne et 40% dans celui de Fatick. Ces structures totalisent 185 chambres, soit une moyenne de 12 chambres par établissement, et offrent une capacité d'accueil de 485 lits. Cependant, par rapport à l'année 2023, le nombre d'établissements a chuté de 88%, soit 109 structures en moins. Cette baisse concerne principalement les campements touristiques (-53), les auberges (-29), les hôtels (-19), les relais (-3), les campements de chasse (-2), les gîtes (-2) et les centres d'accueil (-1).

Les établissements d'hébergement se répartissent comme suit : 08 campements (53,0%), 06 hôtels (40%), 01 auberge (6,6%). Les campements touristiques sont donc les plus nombreux dans la région, mais la capacité d'accueil des hôtels est plus élevée, avec en moyenne 16 chambres et 35 lits par hôtel.

Définitions :

- **Tourisme** : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

En savoir plus :

- Service régional du Tourisme de Fatick

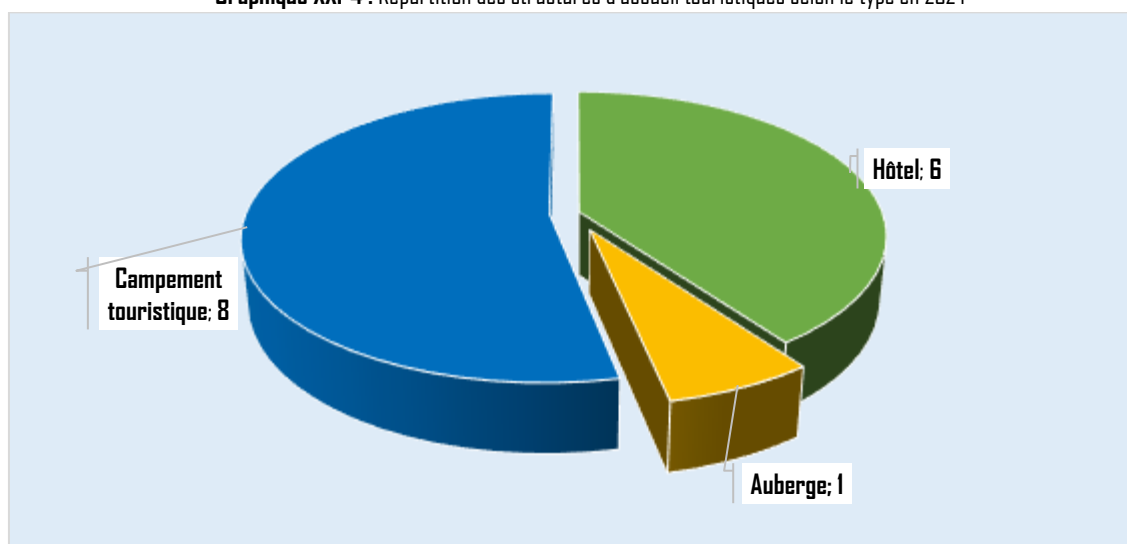
Tableaux et Graphiques

Tableau XXI-2 : Évolution du nombre de réceptifs, chambres et lits par département

RÉCEPTIFS		FOUNDIOUGNE			FATICK			TOTAL		
		2023	2024	Variation	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
Hôtel	Réceptifs	9	1	-88,9%	16	5	-68,8%	25	6	-76,0%
	Chambres	239	12	-95,0%	274	89	-67,5%	513	101	-80,3%
	Lits	547	36	-93,4%	543	176	-67,6%	1090	212	-80,6%
Auberge	Réceptifs	14	1	-92,9%	16	0	-100,0%	30	1	-96,7%
	Chambres	90	6	-93,3%	57	0	-100,0%	147	6	-95,9%
	Lits	164	13	-92,1%	117	0	-100,0%	281	13	-95,4%
Campement touristique	Réceptifs	29	7	-75,9%	32	1	-96,9%	61	8	-86,9%
	Chambres	232	69	-70,3%	260	9	-96,5%	492	78	-84,1
	Lits	466	242	-48,1%	563	18	-96,8%	1029	260	-74,7%
Campement de chasse	Réceptifs	2	0	-100,0%	0	0	-	2	0	-100%
	Chambres	34	0	-100,0%	0	0	-	34	0	-100%
	Lits	86	0	-100,0%	0	0	-	86	0	-100%
Relais	Réceptifs	0	0	-	3	0	-100,0%	3	0	-100%
	Chambres	0	0	-	14	0	-100,0%	14	0	-100%
	Lits	0	0	-	34	0	-100,0%	34	0	-100%
Gîte	Réceptifs	1	0	-100,0%	1	0	-100,0%	2	0	-100%
	Chambres	6	0	-100,0%	4	0	-100,0%	10	0	-100%
	Lits	12	0	-100,0%	6	0	-100,0%	18	0	-100%
Lodge	Réceptifs	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Chambres	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Lits	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Centre d'accueil	Réceptifs	1	0	-100,0%	0	0	-	1	0	-100%
	Chambres	20	0	-100,0%	0	0	-	20	0	-100%
	Lits	40	0	-100,0%	0	0	-	40	0	-100%
Total	Réceptifs	56	9	-83,9%	68	6	-91,2%	124	15	-87,9%
	Chambres	621	87	-86,0%	609	98	-83,9%	1230	185	-85,0%
	Lits	1315	291	-77,9%	1263	194	-84,6%	2578	485	-81,2%

Source : Service régional du Tourisme de Fatick

Graphique XXI-4 : Répartition des structures d'accueil touristiques selon le type en 2024



Source : Service régional du Tourisme de Fatick

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXII : ANNEXES

CHAPITRE XXIII : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXIV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XXII : ANNEXES

Annexe 1: Gestion de conflits au travail en 2024

ITSS	CONCILIATION TOTALE		CONCILIATION PARTIELLE		NON CONCILIATION		TOTAL	
	PV	Travailleurs Concernés	PV	Travailleurs Concernés	PV	Travailleurs Concernés	PV	Travailleurs Concernés
Fatick	19	23	0	0	14	14	33	37
Sénégal	1082	2139	51	110	840	1711	1973	3960
%	1.8%	1.1%	0.0%	0.0%	1.7%	0.8%	1.7%	0.9%

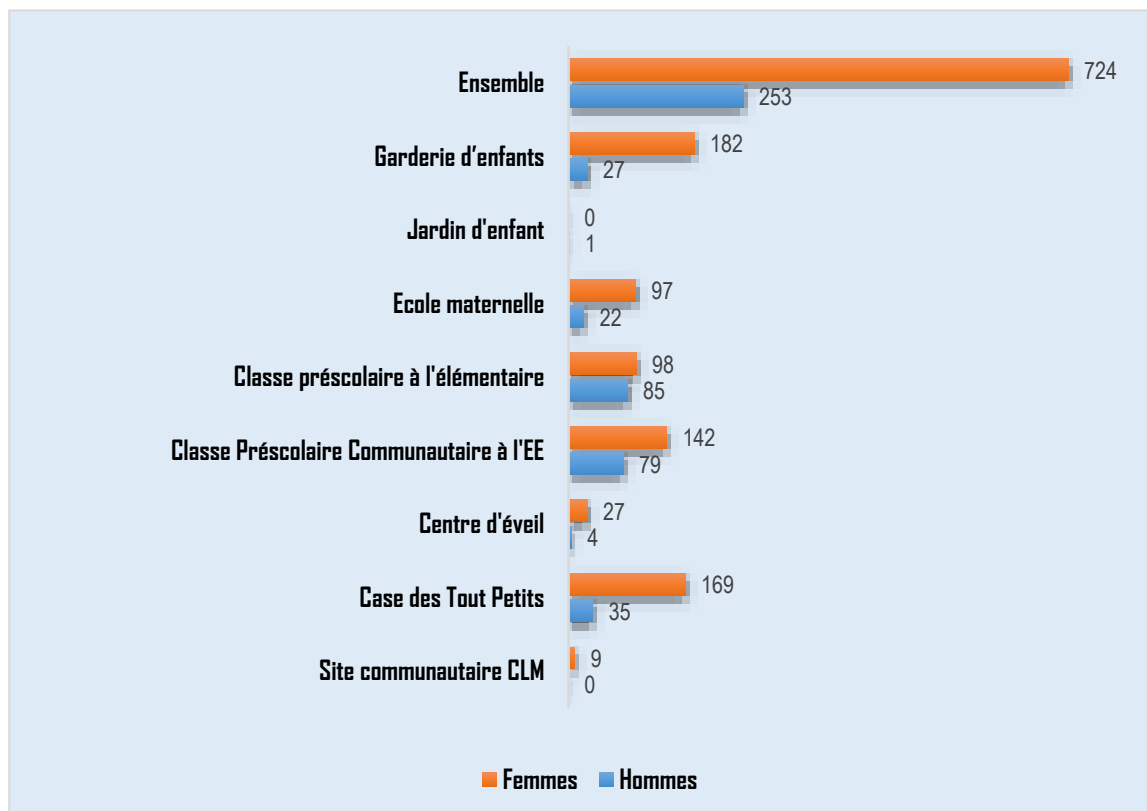
Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2024

Annexe 2: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel, par département en 2024

DEPARTEMENT	STATUT ÉTABLISSEMENT	CAP	CEAP	CAEP	SANS DIPLÔME	TOTAL
Gossas	Public	32	9	1	26	68
	Non public	20	9	1	43	73
	Total	52	18	2	69	141
Foundiougne	Public	64	6	1	29	100
	Non public	23	5	4	56	88
	Total	87	11	5	85	188
Fatick	Public	174	51	10	89	324
	Non public	47	14	6	257	324
	Total	221	65	16	346	648
Total	Public	270	66	12	144	492
	Non public	90	28	11	356	485
	Total	360	94	23	500	977

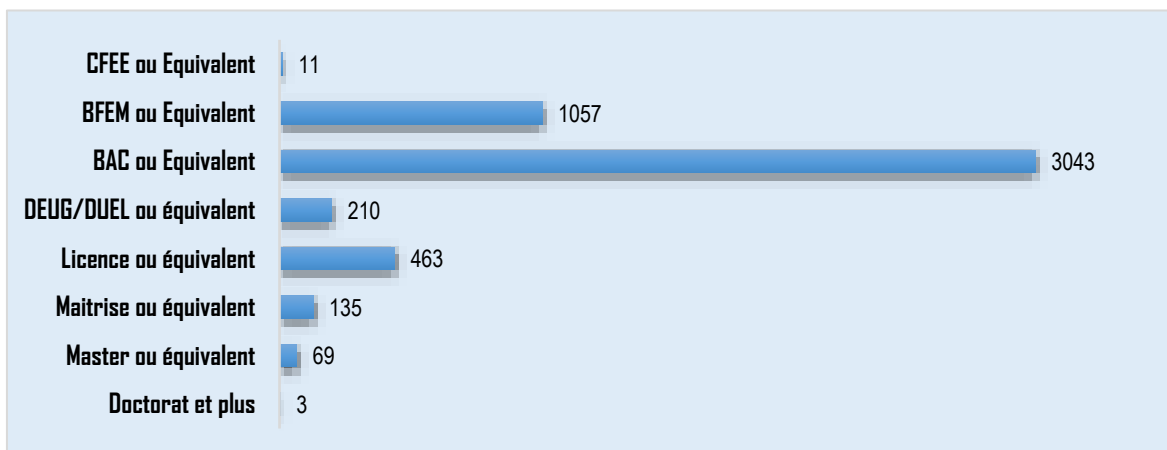
Source : IA Fatick

Annexe 3: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et par type en 2024



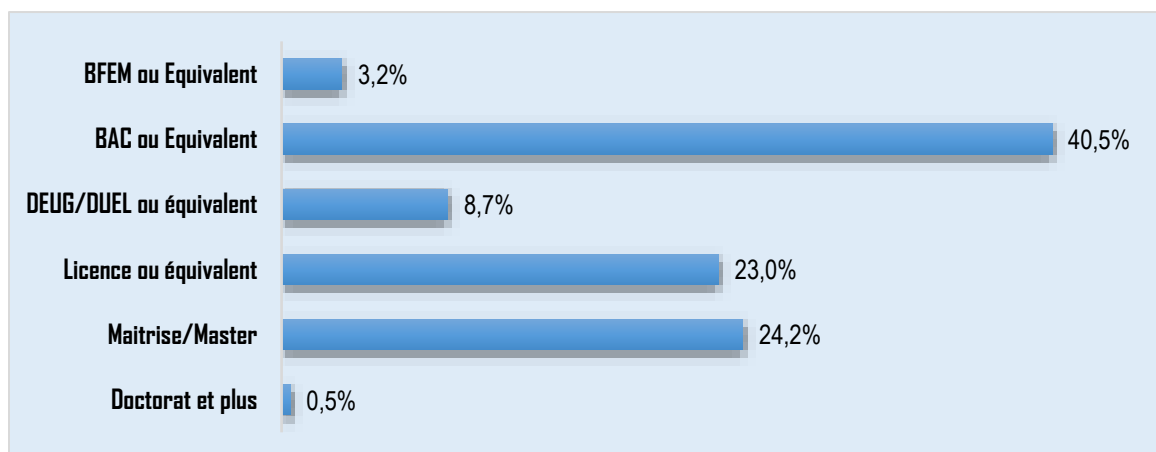
Source : IA Fatick

Annexe 4: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2024



Source : IA Fatick

Annexe 5: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2024



Source : IA Fatick

Annexe 6 : Taux de transition (%)

INDICATEURS	ANNÉE	GARÇON	FILLE	GLOBAL
Taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général	2021/2022	79,6	76,7	78,0
	2022/2023	82,7	81,4	82,0
Taux de transition troisième/ seconde	2021/2022	54,2	54,9	54,6
	2022/2023	54,1	60,6	57,7

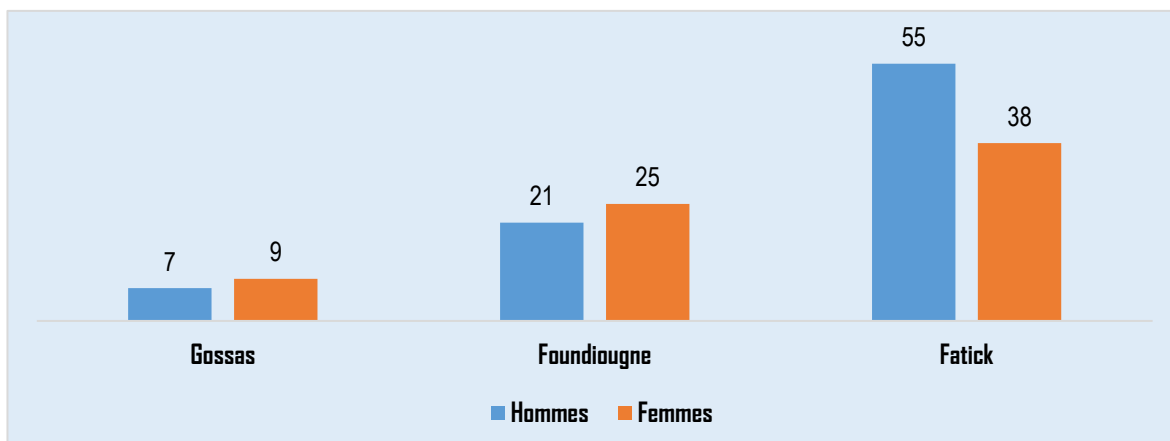
Source : IA Fatick

Annexe 7: Taux d'achèvement (%)

INDICATEURS	SEXE	2022/2023	2023/2024
Taux d'achèvement du Secondaire général	Garçons	24,8	21,3
	Filles	33,4	33,4
	Total	29,0	27,1
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	Garçons	51,8	54,0
	Filles	67,7	76,2
	Global	59,6	64,6

Source : IA Fatick

Annexe 8: Répartition des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe et la filière, par département en 2024



Source : IA Fatick

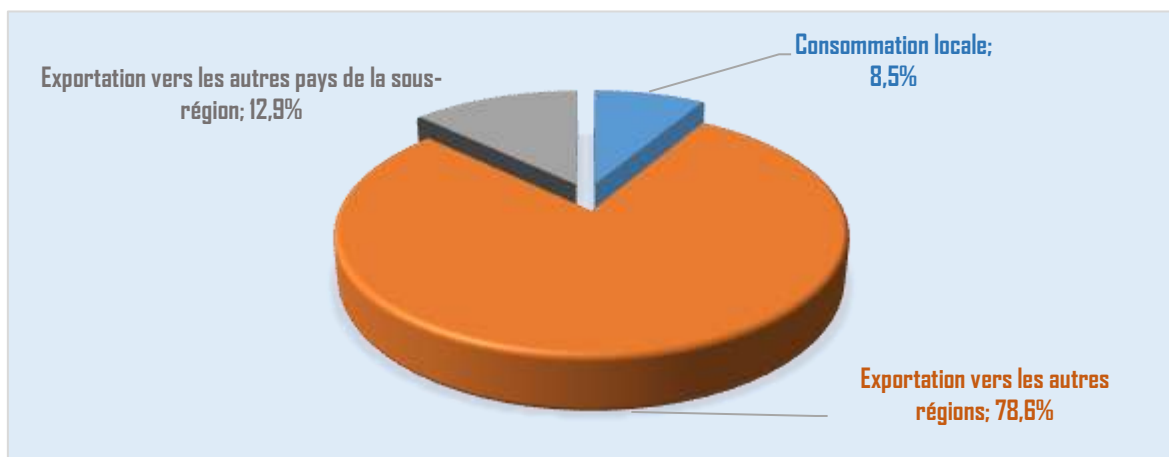
Annexe 9: Répertoire des activités culturelles

DATES	ACTIVITÉS	LOCALITÉS OU LIEUX	OBSERVATIONS
Juin	Le Xoy	Fatick et Diakhao	Il est tenu régulièrement à la veille de l'hivernage. Cependant, on constate une multitude de xoyo au niveau de la région ce qui impacte négativement sur la pratique.
Octobre / Novembre	Le festival Niumy Badiya	Toubacouta	C'est un festival transfrontalier entre le Sénégal et la Gambie qui suscite beaucoup d'engouements et participe au développement du tourisme dans cette localité. Il se tient chaque année. Cependant, il n'ya pas date de fixe mais une fourchette (entre Novembre et Décembre)
Mai	Les Journées culturelles du log	Log	Une activité vivante très attendue des populations. Cependant, les moyens alloués à cette activité doivent être renforcés. Il faut aussi une date fixe à ces journées culturelles pour mieux faciliter la stabilisation de l'agenda culturel régional.
Mai / Juin	Le festival de Foundiougne	Foundiougne	le Festival de Foundiougne plus connu sous le label « FESFOU » est aujourd'hui l'un des événements les plus dynamiques et constants de la région de Fatick. Cependant, il faut une Formation des promoteurs de festival en entrepreneuriat culturel et levée de fonds Mise à disposition de la région d'une scène (son, lumière et podium)
Février	Festival OKHET/KAYANIOR	Fimela	L'arrondissement de fimela abrite chaque année ce festival. Il couvre une période de trois jours et offre un cadre d'échange culturel entre Joola et Sérère. Il est toujours dynamique mais souffre de moyens financiers dans sa mise en œuvre.
Chaque année	Le festival Slam et poésie	Foundiougne	Il est une activité de promotion du slam et de la poésie ayant réunie dans sa 1 ^{ère} édition au moins une slameur dans chaque régions du Sénégal. La sous-région aussi était représentée par le Mali, le Gabon, la Mauritanie et le Burkina., 2020 devrait être sa 2 ^{ème} édition. C'est un festival à la fois national et international qui mérite d'être soutenu.
Juillet	Miss Diobaye	Fatick (Ndiaye Ndiaye)	Fête annuelle de la chasse tenue célébrée à la veille de l'hivernage. Elle ne faiblit pas et draine chaque année du monde, en première ligne les fils de Ndiaye ndiaye.
Décembre	Festival de rap	Tattaguine	Il est organisé par la structure Sine Production qui regroupe les rappeurs de Fatick. Il est surtout soutenu financièrement par le Fond de Développement des Cultures Urbaines.

DATES	ACTIVITÉS	LOCALITÉS OU LIEUX	OBSERVATIONS
Lundi précède le Xooy	Sem	Fatick	Rite pré hivernale fait par les femmes. Il est en perte de vitesse de nos jours.
Août	Les 72 heures de Loul séssene	Loul Séssène	Elle est tenu régulièrement depuis 1972 et a vu le passage de beaucoup d'artistes Yandé codou. Mbissane diagne. Simon Séné. Mbaye Ndiaye et Mayé Ndep. Problème majeur absence de la presse., le manque de matériel son et lumière et podium.

Source : Centre culturel de Fatick

Annexe 10: Répartition des produits transformés selon la destination en 2024



Source : Service régional des Pêches de Fatick

Chapitre XXIII : GLOSSAIRES

Aides familiaux : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Branche d'activités

Selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), une branche d'activité se compose d'un groupe d'établissements engagés dans les mêmes types d'activité ou dans des types similaires. Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. La nomenclature utilisée dans le RGE est la Nomenclature d'Activités des États Membres de l'AFRISTAT (NAEMA). Ainsi, dix (10) branches ont été définies à savoir :

1. Agriculture, élevages pêche
2. Industries alimentaires
3. Industries textiles
4. Autres Industries
5. Bâtiments et Travaux Publiques
6. Commerce
7. Transport et télécommunications
8. Hôtels, bars et restaurants
9. Services fournis aux entreprises
10. Services personnels, divers

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camps pénaux : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

Collectivité territoriale : une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.

Culture : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

Chef de ménage : le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

Densité de population sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dynamique de population : elle suppose l'existence d'interrelations entre mortalité, natalité, migration. Ce qui fait que pour toute population il y a passage par diverses phases ou transition démographique résultante de ces variables natalité, mortalité, migration.

Émigration : Les émigrations concernent les sorties du territoire national vers l'étranger. Les émigrations ne concernent que les sorties du ménage (vers l'étranger) de six mois et plus. Il s'agit de l'émigration au cours des 5 dernières années.

Entreprenant : toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ne dépasse pas :

- 30 000 000 FCFA pour les activités commerciales ;
- 20 000 000 FCFA pour les activités artisanales et assimilées ;
- 10 000 000 CFA pour les prestations de services.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Électricité moyenne tension : les lignes moyenne tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.

Électricité basse tension : les lignes basse tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Établissements pénitentiaires : Ce sont des lieux privés de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.

Finance publique : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.

Grande Entreprise : Est considérée comme grande entreprise toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité, selon le système normal du SYSCOA, certifiée par un Expert-Comptable agréé.

Impôts locaux : ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Immatriculation à la sécurité sociale : l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

Immigration durée de vie : L'immigration internationale durée de vie désigne les arrivées sur le territoire national de personnes nées à l'étranger, qu'elles soient de nationalité sénégalaise ou étrangère.

Indice de rétention de la migration : L'indice de rétention est la proportion de non migrants parmi la population dans une unité administrative considérée.

Indice de sortie de la migration : L'indice de sortie est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.

Indice d'entrée : L'indice d'entrée est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.

Insécurité alimentaire aiguë : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sites énumérés ci-dessous.

Patrimoine culturel : il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Ménage agricole : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

Migrations internes : Les migrations internes, ou migrations intérieures sont celles dont le lieu d'origine et le lieu de destination se trouvent tous les deux compris à l'intérieur du territoire.

Migration durée de vie : La migration durée de vie survient lorsque le lieu de résidence actuel du migrant est différent du lieu de naissance. Dans le cadre de ce chapitre, le lieu de naissance et le lieu de résidence sont ramenés à la région /département.

Moyenne Entreprise : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 500 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal et certifiée par un Expert-Comptable agréé ;

Population : le mot population peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'univers. On emploie plus communément le mot population pour désigner l'ensemble des habitants d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : population d'âge scolaire, population mariable), auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une sous-population.

Population en âge de travailler : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population en emploi : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur.

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.

Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Personne au chômage : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.

Petite Entreprise : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 100 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 500 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité soit en interne, soit par un Comptable agréé ou par un Centre de Gestion Agréé (CGA) ou toute autre structure similaire agréée ;

Population active : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations... ou de tout territoire ad hoc.

Programmes de santé : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.

Programme Élargi de Vaccination (PEV)

Le programme élargi de vaccination du Sénégal vise actuellement à protéger contre treize maladies : la Tuberculose, la Poliomyélite, la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hépatite B, les infections à *Haemophilus influenza b*, la Rougeole, la Rubéole, les diarrhées à Rota virus, les Infections à pneumocoques, la Fièvre Jaune et le cancer du col de l'utérus. Il a pour objectif :

- Atteindre au moins une CV de 90% des enfants de 0 à 23 mois pour tous les antigènes au niveau national
- Vacciner au moins 90% des enfants de 0 à 23 mois pour tous les antigènes au niveau de chaque District
- Vacciner au moins 90% des Femmes enceintes au VAT2 et plus
- Vacciner au moins 90% des Filles âgées de 9ans contre le virus du papillome humain au niveau de chaque District

Programme de lutte contre la tuberculose

Le programme national de lutte contre la tuberculose est une réponse de l'état à la pandémie tuberculeuse. La lutte contre la tuberculose, figurant parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, a été érigée en programme depuis 1985. L'objectif principal de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les OMD et les cibles du partenariat STOP TB et d'éliminer cette maladie d'ici 2050.

Les objectifs intermédiaires d'ici 2025 sont les suivants :

- Réduire de 75% le nombre de décès par la TB (par rapport à 2015)

- Réduire de 50% le taux d'incidence de la TB (<55/100,000 personnes)
- Faire en sorte que plus aucune famille ne supporte de coûts catastrophiques liés à la TB

Programme de lutte contre le VIH/sida

Le gouvernement du Sénégal a depuis 1986, déployé d'importants efforts dans la riposte au sida. Ces efforts soutenus par les secteurs de développement, les acteurs communautaires et les partenaires au développement, ont permis de faire reculer la pandémie dans notre pays. Aujourd'hui le Sénégal a adopté des stratégies ambitieuses pour sa politique de développement déclinées dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). Ce nouveau plan stratégique proposé par le Conseil National de Lutte contre le Sida a pour vision d'apporter une contribution effective et efficace tant à l'échelle nationale qu'internationale pour mettre fin à l'épidémie du sida d'ici 2030.

Les objectifs spécifiques sont :

- Amener 90% des personnes vivants avec le VIH/SIDA à connaître leur statut sérologique ;
- Mettre 90% des personnes infectées et dépistées au VIH/SIDA sous traitement anti rétroviral ;
- Amener 90% des personnes vivants avec le VIH/SIDA recevant un traitement antirétroviral à avoir une charge virale durablement indétectable ;
- Assurer la rétention des patients sous ARV dans la prise en charge ;
- Assurer le diagnostic précoce des enfants nés de mères séropositives.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Rapport de dépendance démographique : le Rapport de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.

Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Solde migratoire : Le solde migratoire appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative. Ce solde est positif lorsque les entrées enregistrées sont supérieures aux sorties. Il est négatif dans le cas contraire.

Surveillance des maladies à potentiel épidémique

La région de Fatick, en plus d'être un carrefour, est aussi traversée par le corridor Dakar Bamako. Il s'y ajoute la présence des îles du Saloum et les frontières terrestres et fluviomaritimes avec la République de Gambie. Ce qui constitue un véritable potentiel de développement socio-économique mais aussi une situation de vulnérabilité par rapport à la propagation des épidémies. C'est pourquoi, la surveillance épidémiologique des maladies ou évènements de santé publique constitue un défi permanent.

La surveillance épidémiologique vise à contribuer :

- à l'éradication de la poliomyélite ;
- au maintien de l'élimination du tétanos maternel et néonatal ;
- à l'élimination de la rougeole et du syndrome de rubéole congénital.

Système Financier Décentralisé : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations.

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré.

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Taux d'urbanisation : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.

Taux brut de scolarisation : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Taux d'occupation : C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

Température minimale : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.

Température maximale : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Taux d'emploi : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Travailleur familial : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Très petite Entreprise : toute personne hors entreprenant physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel déclaré hors taxes est inférieur ou égal à 100 000 000 FCFA. La Très petite Entreprise tient, au moins, un système allégé de comptabilité ;

Trésor public : service de l'État qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « vulnerabilis, de vulnerare » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à leur survivre.

Chapitre XXIV : INDEX MOTS CLES

Agriculture.....	viii, 18, 45, 50, 117, 128, 131, 160
aides familiaux.....	44, 49, 50
aquaculture.....	143, 144
assainissement.....	25, 59, 62, 63, 75
CEC.....	vii, 77, 78
chef de ménage.....	160
chômage.....	48, 163
climat.....	23, 29, 151
collectivités territoriales.....	20, 89, 121, 122, 123, 124, 151, 161
CSU.....	77, 78
culture.....	105, 160, 162
Culture.....	104, 105, 160
Delta du Saloum.....	18
densité.....	18, 19, 20, 21, 29, 146, 160, 165
département.....	20, 23, 27, 28, 34, 35, 60, 61, 72, 75, 78, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 100, 101, 105, 106, 108, 111, 112, 114, 117, 118, 119, 121, 127, 138, 139, 141, 142, 146, 151, 152, 155, 157, 160, 162, 163
dépenses.....	71, 123, 124, 160, 161, 162
eau.....	160, 164
économique.....	vi, 18, 20, 25, 40, 42, 46, 49, 60, 67, 69, 71, 88, 100, 113, 123, 127, 129, 132, 139, 149, 151, 160, 162, 164, 165, 166
économique local.....	46, 100
éducation.....	viii, 51, 80, 102, 165
électricité.....	34, 55, 64, 116, 146, 161
élevage.....	18, 127, 128, 132, 133, 137, 160
Élevage.....	162
emploi.....	viii, 40, 42, 44, 45, 46, 49, 51, 100, 160, 162, 163, 165
énergie.....	146, 161
érosion côtière.....	27
établissements pénitentiaires.....	80, 81, 160, 161, 162
Fatick.....	18
fécondité.....	32, 36, 37, 106, 163, 164
feux de brousse.....	27, 28
financements.....	77, 89, 116, 132, 133
finances.....	123, 124, 161, 164, 166
formelle.....	127, 129
hydraulique.....	60, 61, 146, 161
informelle.....	55, 56, 129
insécurité alimentaire.....	71, 72, 162, 166
jeunesse.....	51, 104, 107, 108
marchés.....	110, 111, 112, 134, 141
ménage.....	132
<u>Ménage agricole</u>	162
ménages.....	34, 49, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 64, 71, 77, 78, 132, 133, 134, 160, 161, 162
ménages agricoles.....	132, 133
migration.....	160, 161, 162
mortalité.....	32, 36, 37, 87, 88, 160, 163, 164
NINEA.....	viii, 127, 128
parc automobile.....	149, 150
partenaires.....	vi, 60, 69, 89, 90, 164
patrimoine culturel.....	105, 106, 151, 162
<i>Patrimoine forestier</i>	27
pêche.....	18, 117, 127, 132, 133, 136, 141, 142, 151, 160
pluviométrie.....	29
PNBSF.....	viii, 77, 78
population.....	18, 20, 25, 26, 32, 33, 34, 35, 36, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 60, 62, 71, 82, 85, 106, 146, 160, 161, 162, 163, 164, 165

population active.....	32, 42
Population en âge de travailler	40
poste.....	34, 118, 119, 162
Prix à la consommation	113
production	18, 27, 40, 44, 49, 60, 71, 116, 117, 127, 129, 133, 134, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 146, 160, 162, 164, 165
projections démographiques	18, 19, 21, 33, 35, 36, 37, 163
Rapport de dépendance démographique	32, 33, 164
rapport de masculinité	32, 34, 164
Rapport de masculinité.....	164
ratio de dépendance démographique	164
Reboisement	27
recettes.....	121, 122, 123, 139, 160, 161, 164
Recettes	164
région.....	133, 160
Ressources fauniques.....	27, 164
ressources forestières	139, 164
Ressources forestières.....	164
RNU	viii, 77, 78
santé.....	34, 46, 62, 64, 67, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 163, 165
sécurité alimentaire	71, 72, 132, 134, 143, 162, 164
Sécurité alimentaire.....	164
Sénégal.....	40, 160, 162, 163
social.....	20, 60, 86, 123, 149, 166
superficie.....	18, 19, 20, 25, 27, 134, 143
Sylviculture	139
taux d'emploi.....	44
Taux d'urbanisation.....	165
température.....	29, 30, 165
territoire.....	18, 22, 23, 160, 161, 162, 163, 165
tourisme.....	18, 151, 157
Tourisme	151
transport.....	46, 127, 146, 149, 161
transport routier.....	149
Travail familial.....	48, 49
vulnérabilité	71, 165, 166